



Pays de Grande Sologne : terre d'identité et de qualité
Charte de développement révisée





Syndicat mixte du

**Pays de
Grande Sologne**

18, avenue de la République 41600 LAMOTTE-BEUVRON

Tél. 02.54.88.62.62 Télécopie : 02.54.88.11.18

Mail : grande.sologne@wanadoo.fr

*Charte de Développement révisée
du Pays de Grande Sologne*

adoptée le 22 mai 2006

Proactivité Conseil



SOMMAIRE

LE MOT DU PRESIDENT	4
PREAMBULE	5
1^{ERE} PARTIE : LE PAYS DE GRANDE SOLOGNE AUJOURD’HUI	
1. LA SOLOGNE : UNE IDENTITE UNIQUE	8
Une unité écologique et paysagère unique au cœur de la région Centre	8
Le premier massif forestier de la région.....	9
La deuxième région de France en surface d’étangs.....	9
Une notoriété internationale liée principalement aux activités cynégétiques.....	9
2. UN PAYS BIEN DESSERVI PAR LES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION NATIONALE ET EUROPEENNE	
Un axe nord-sud particulièrement structurant, un ancrage performant aux réseaux de communication nationaux.....	10
Des liaisons est-ouest locales, une ouverture vers le grand ouest	11
3. UN ESPACE RURAL EN MUTATION, UN TERRITOIRE QUI S’ORGANISE	
Un espace rural en transition.....	12
Deux pôles majeurs dans un espace à dominante rurale	12
Une île verte à proximité d’espaces périurbains.....	13
Des communautés de communes récentes	14
Le rôle important du Pays	14
Les coopérations avec les territoires proches	15
4. UNE POPULATION VIEILLISSANTE MAIS QUI SE RENOUVELLE	
Une dynamique démographique en retrait par rapport aux autres territoires	16
Un territoire attractif	16
Un Pays laissant partir ses plus jeunes mais accueillant de nouveaux actifs.....	17
Un territoire qui renouvelle sa population.....	17
Un peuplement et des dynamiques différenciés selon les communes et les bassins de vie.....	17
5. UN PARC DE LOGEMENTS TRES SPECIFIQUE	
Une destination traditionnelle de villégiature	19
Un parc en développement, un marché recherché.....	20
Un marché en développement sur l’ensemble du Pays	20
6. UN BASSIN D’EMPLOI EN TRANSITION	
Trois principaux pôles d’activités	22
Un Pays moyennement intégré vis-à-vis de l’emploi.....	23
Un taux d’emploi différencié selon les communes	23
Vers une baisse du chômage	24
Une précarité sociale moins forte.....	26
7. UN TISSU INDUSTRIEL EN RECOMPOSITION	
Une réelle dimension industrielle.....	27
Un Pays touché par les mutations économiques	28
Des parcs d’activités de qualité.....	29
8. L’OFFRE ARTISANALE ET COMMERCIALE : LA QUALITE RECONNUE	
Une offre de services bien répartie sur le territoire	31
9. LES SERVICES A LA POPULATION	
Les équipements sportifs.....	33
L’accueil de nouveaux arrivants	33
10. LA COUVERTURE EN TECHNOLOGIES DE L’INFORMATION	
La téléphonie mobile.....	34
L’Internet haut débit.....	34
La télévision numérique terrestre	35
11. L’AGRICULTURE : UNE SPECIFICITE SOLOGNOTE	
Un déclin forcé des terres agricoles au profit d’autres activités.....	36
Le statut du fermage : facteur bloquant.....	37
Une agriculture diversifiée.....	37
12. LA SOLOGNE : PREMIER MASSIF FORESTIER REGIONAL	
Une dominante paysagère en Grande Sologne.....	39
Une gestion forestière très liée aux activités cynégétiques	39

Vers le renforcement de la filière bois	39
La forêt : théâtre d'activités	40
La forêt : une richesse écologique	40
Une charte forestière pour le Pays de Grande Sologne	40
13. LES ETANGS, L' AUTRE IMAGE DE LA SOLOGNE	
La pisciculture, une activité traditionnelle en crise	41
Les étangs, théâtre de l'activité cynégétique	41
Les étangs : des écosystèmes délicats qui participent à l'équilibre général	41
14. UN PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL D'UNE RICHESSE EXCEPTIONNELLE	
Un patrimoine naturel remarquable	43
Un patrimoine culturel d'une grande richesse	45
Des efforts de valorisation importants	45
15. LA SOLOGNE : PREMIERE REGION CYNEGETIQUE DE FRANCE	
La fin des grandes chasses d'affaires : un coup d'arrêt porté au développement des pratiques en Sologne ..	47
Une activité qui reste très ancrée localement	47
Une activité structurante pour la Grande Sologne	48
Des pratiques qui évoluent	48
Le développement de l'engrillagement	49
La chasse en Sologne : une image à valoriser	50
Une concertation engagée localement	50
16. LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE TOURISTIQUE	
Une spécificité touristique qui s'affirme	52
Un indéniable potentiel	52
Un large panel d'activités touristiques	54
Un hébergement diversifié et des équipements	55
17. ATOUTS, FAIBLESSES ET ENJEUX DU PAYS	58
2^{EME} PARTIE : LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS	
1. LES ATTENTES A L'EGARD DE LA CHARTE REVISEE	60
Les facteurs d'attractivité du Pays	60
Les évolutions et les enjeux à prendre en compte	61
Les priorités pour la nouvelle charte	61
Les secteurs d'activités prioritaires	62
Les équipements et les services prioritaires	62
Les efforts à entreprendre pour le deuxième contrat régional de Pays	63
2. DU DIAGNOSTIC A LA FORMULATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	64
3. LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS	69

L'évaluation du premier contrat a fait l'objet d'un document annexé à la charte et comprenant :

- *l'évaluation quantitative et qualitative du contrat selon la méthodologie proposée dans le guide régional,*
- *la présentation de la méthodologie appliquée au Pays de Grande Sologne,*
- *les éléments de réponses apportés aux préconisations régionales.*

Le Pays de Grande Sologne a engagé des réflexions thématiques qui feront éventuellement l'objet de documents spécifiques à annexer à la présente charte généraliste :

- *diagnostic de territoire et propositions d'actions pour les services à la population (Observation économique et des territoires de Loir-et-Cher, cabinet spécialisé),*
 - *charte forestière (Centre régional de la propriété forestière),*
 - *démarche de Pacte territorial pour l'emploi,*
 - *étude sur l'offre touristique du Pays de Grande Sologne (en interne, travail avec le Conseil de développement),*
 - *projet « Sologne à vélo » dans le cadre de l'appel à projets pour un Pôle d'excellence rurale.*
-

Le mot du Président

« La Grande Sologne : terre d'identité et de qualité ».

Adoptée en 1998, la charte de développement du pays de Grande Sologne a prouvé son efficacité par le déploiement de divers programmes d'actions, actions dont certaines ont été labellisées, en 2004, dans le cadre de la Semaine du Développement Durable.

Ainsi, en répondant à des appels à candidatures lancés par l'Union européenne (Leader +) ou l'Etat (ORAC, Pôle d'excellence rurale, Pédagoweb), en contractualisant avec le Conseil régional (contrat de Pays), le pays de Grande Sologne a gagné, pour son territoire, quelques 7,5 millions d'euros de subventions directes (hors ingénierie), soit environ 250 euros par habitant.

Ces différents programmes ont été menés avec succès : ils attestent donc de la conformité des objectifs de la charte avec les réels besoins du pays et de ses habitants.

En 2005, le pays de Grande Sologne a entrepris de procéder à la révision de sa charte de développement afin de tenir compte des réductions d'activités industrielles (armement, automobile...) dans le bassin d'emploi de Romorantin-Salbris, dans un contexte national et international plus que jamais marqué par la compétitivité des territoires.

Aussi cette charte de développement révisée confort-t-elle les principaux objectifs initiaux :

- en accentuant les aspects identitaires du territoire solognot,*
- en insistant sur la qualité des opérations (par l'innovation, ou le partenariat ; dans de nouveaux domaines comme les énergies renouvelables,)*
- en confortant un développement durable et solidaire (équipements, services à la population),*

pour élever l'attractivité et la qualité de vie de notre pays de Grande Sologne.

Au nom de tous les habitants du pays de Grande Sologne, j'adresse un grand merci à tous ceux qui ont travaillé à la réussite de notre premier contrat de pays et à l'actualisation de notre charte ! Tous ensemble nous construisons la Grande Sologne de demain.

*Le président,
Patrice MARTIN-LALANDE
Député de Loir-et-Cher,
Vice-président du Conseil général.*

Préambule

La politique contractuelle régionale du Pays a été inaugurée en 2000 avec la signature du premier Contrat de Pays. D'autres programmes (ORAC, Leader+,...) ont également été mis en place après la ratification de la première Charte de développement.

Quelques dates et événements clés du Pays

JUILLET 1997	•	Constitution du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne
NOVEMBRE 1998	•	Adoption de la charte de développement du pays par le Conseil régional
1999	•	Engagement du projet PEDAGOWEB, retenu à l'appel à projets DATAR et Ministère de l'éducation (NTIC/écoles)
DECEMBRE 1999	•	Lancement d'une première ORAC
MARS 2000	•	Signature du premier Contrat de Pays avec le Conseil régional du Centre
DECEMBRE 2003	•	Création du conseil de développement
Avril 2003	•	Engagement du programme Leader+
MARS 2004	•	Signature de l'avenant prorogeant d'un an le Contrat de Pays
JUIN 2004	•	Certaines opérations soutenues par le pays sont labellisées au titre de la semaine du Développement Durable
DECEMBRE 2004	•	Lancement de la seconde ORAC Signature du contrat de site du bassin d'emploi de Romorantin-Lanthenay
AVRIL 2005	•	Reconnaissance du pays par l'Etat (loi LOADT)
2004-2005	•	Démarche vers un Pacte territorial pour l'emploi (PTE)
AVRIL - DECEMBRE 2005	•	Evaluation du Contrat régional et révision de la Charte de développement
MARS – DECEMBRE 2005	•	Obtention d'une enveloppe complémentaire Leader+ et d'une enveloppe « coopération »
JANVIER 2006	•	Lancement de la Charte forestière de territoire
FEVRIER 2006	•	Dépôt de la candidature « Sologne à vélo » à la première vague de sélection pour un pôle d'excellence rurale (PER)
MARS – JUILLET 2006	•	Mise en place des formations « vis@internet Centre » et « vis@bureautique Centre ».
JUIN 2006	•	Labellisation du projet « Sologne à vélo » au titre des PER.

En 2005, le Pays de Grande Sologne s'est engagé dans l'évaluation et la révision de sa Charte de développement avec notamment pour objectif la préparation d'un contrat régional de deuxième génération.

Cette démarche a associé le Conseil de développement, le Comité de programmation Leader+ et d'autres personnes ressources du Pays. Elle s'est appuyée sur une importante mobilisation des forces vives de Grande Sologne, notamment à l'occasion des *Assises Territoriales du Pays* organisées le 23 mai 2005. La démarche a permis de :

- tirer les enseignements des orientations et des actions retenues dans la première Charte,
- réaffirmer la légitimité du territoire comme espace de projets, d'aménagement et de développement,
- renforcer le partenariat entre l'ensemble des acteurs du territoire.

Les élus de Grande Sologne ont souhaité inscrire l'actualisation de la Charte de développement en continuité avec le Contrat de Pays 2000-2005.

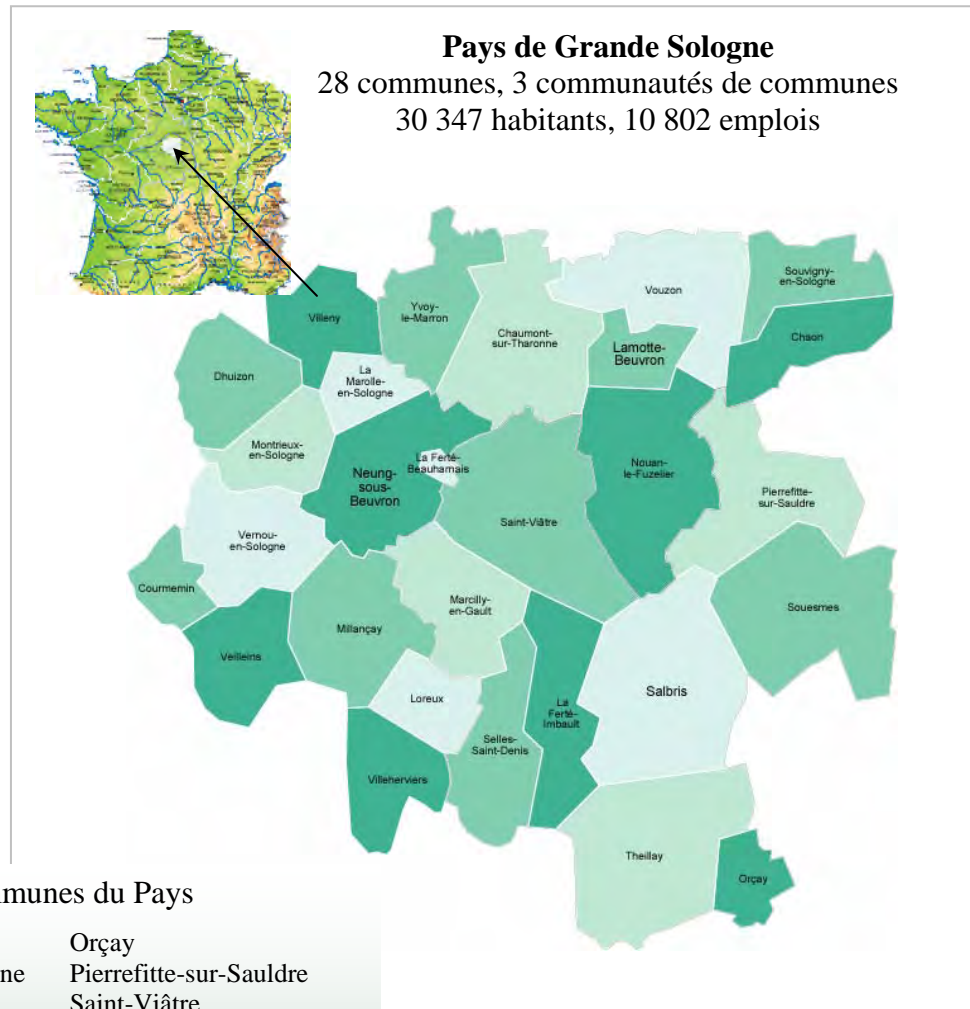
De ces travaux découlent un document de référence indiquant la stratégie de développement du Pays pour les prochaines années. Une stratégie qui, globalement, confirme les axes retenus dès 1998 : *la Grande Sologne, terre de qualité*.

Le rapport de révision de la Charte du Pays de Grande Sologne comporte deux parties :

- le diagnostic actualisé du territoire,
- la stratégie actualisée du Pays pour 2006-2011.

1^{ère} Partie :

Le Pays de Grande Sologne aujourd'hui



Les vingt-huit communes du Pays

Chaon	Orçay
Chaumont-sur-Tharonne	Pierrefitte-sur-Sauldre
Courmemin	Saint-Viâtre
Dhuizon	Salbris
La Ferté-Beauharnais	Selles-Saint-Denis
La Ferté-Imbault	Souesmes
Lamotte-Beuvron	Souigny-en-Sologne
Loreux	Theillay
Marcilly-en-Gault	Veilleins
La Marolle-en-Sologne	Vernou-en-Sologne
Millançay	Villeherviers
Montrieux-en-Sologne	Villeny
Neung-sur-Beuvron	Vouzon
Nouan-le-Fuzelier	Yvoy-le-Marron

Depuis les retraits en septembre 2003 de La Ferté-Saint-Cyr et de Thoury pour assurer une cohérence entre les périmètres des communautés de communes et celui du Pays, la Grande Sologne regroupe vingt-huit communes.

1. La Sologne : une identité unique

Terre de mystères et de croyances populaires, d'eau et de bois, terre de chasse et de pêche, la Sologne est célébrée par de nombreux écrivains et poètes : Alain-Fournier, Genevoix, Labiche, Vialar... Ses villages, ses étangs, ses rivières, ses bois, ses landes dégagent un charme indiscutable et confèrent à ce territoire au cœur de la France une identité unique.

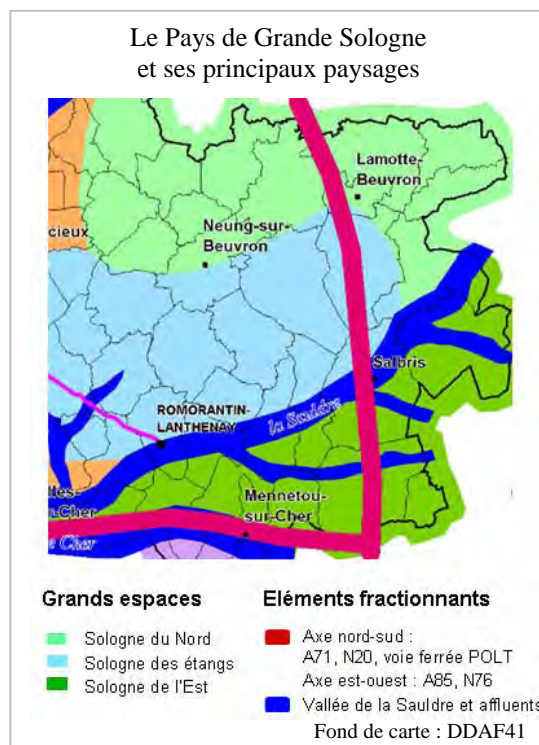
Une unité écologique et paysagère unique au cœur de la région Centre

Située au sud d'Orléans, entre le Val de Loire et la Vallée du Cher, la Sologne s'étend des collines du Pays-Fort Sancerrois jusqu'aux plateaux de Montrichard, aux portes de la Touraine. Elle se partage entre les départements du Loiret, de Loir-et-Cher et du Cher et regroupe 127 communes sur un espace couvrant 500 000 hectares.

Le Pays de Grande Sologne occupe la partie centrale de ce territoire, soit près de 150 000 hectares. Il rassemble 28 communes rattachées à l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay, au sud-est du Loir-et-Cher.

La Grande Sologne se compose d'une mosaïque de paysages qui forment trois grands ensembles écologiques et paysagers :

- La **Sologne du Nord** est un territoire majoritairement forestier avec un tissu agricole limité. Situé entre les vallées du Beuvron et du Cosson, elle subit l'influence d'Orléans. Dénommée également Sologne orléanaise, son identité n'est ni aussi forte ni aussi nette que celles de la Sologne des étangs ou de la Sologne de l'Est.
- La **Sologne des étangs** doit sa dénomination à la présence de multiples pièces d'eau réalisées par l'homme. La majorité des 3 000 étangs qu'abrite la Sologne est concentrée dans cet espace qui forme une zone humide reconnue d'importance internationale. Elle se caractérise par l'activité piscicole, la sylviculture, l'élevage extensif d'ovins et de bovins, et des milieux naturels d'une exceptionnelle richesse.
- La **Sologne de l'Est** s'étend entre la Vallée de la Sauldre et la Vallée du Cher. Installée sur les sables et les cailloutis de la Sauldre, elle possède les sols les plus ingrats du Loir-et-Cher. L'agriculture y est très peu présente ; la futaie résineuse occupe la majeure partie de l'espace. Les propriétés forestières y sont de grande taille. Plus au sud, les communes encadrées par le Cher, la Sauldre et la Rère révèlent une Sologne sèche qui se caractérise par un mélange dominant de feuillus-résineux et un nombre important de petites propriétés forestières.



Au cours des quinze dernières années, la déprise agricole s'est particulièrement accélérée en Grande Sologne. La réduction des surfaces consacrées à l'agriculture et la progression des friches en boisement entraînent la fermeture du paysage.

L'espace solognot est marqué par la déprise d'activités humaines et la modification de son l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Le premier massif forestier de la région

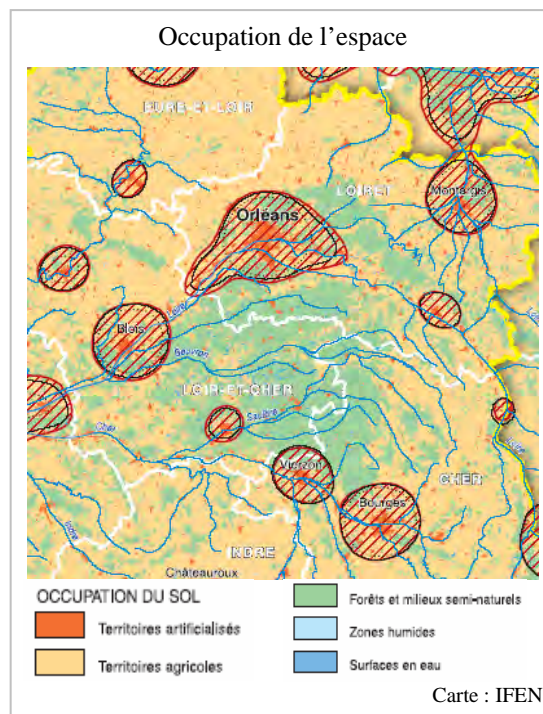
Avec 239 000 hectares de forêts, la Sologne héberge le premier massif forestier de la région Centre, soit près du quart de l'espace boisé régional. La forêt d'Orléans constitue le second massif ; les autres boisements étant de taille plus modeste.

Alors que la forêt d'Orléans se présente comme peu fragmentée, le massif forestier de Sologne, privé à 92 %, se compose d'une mosaïque de biotopes dominés à 48 % par la forêt.

La forêt solognote se trouve étroitement imbriquée avec les autres milieux naturels, notamment les zones humides qui couvrent environ 180 000 hectares.

La région forestière de la Grande Sologne s'étend sur les trois départements du Cher, du Loir-et-Cher et du Loiret. La moitié du territoire est occupée par des surfaces boisées dont les deux tiers sont situées en Pays de Grande Sologne.

Les formations boisées du Pays s'étendent sur environ 84 000 hectares. Elles couvrent 57 % du territoire et constituent l'unité paysagère dominante.



La deuxième région de France en surface d'étangs

Les étangs participent à la formation des paysages de la Sologne. A l'exception du lac de Soings et de l'étang du Puits, tous ont été édifiés par la main de l'homme qui utilisa les dépressions du terrain, les noues, pour les organiser le plus souvent en chapelet ou chaînes d'étangs.

Avec 11 000 hectares, la Sologne est la deuxième région de France en surface d'étangs. La Grande Sologne en concentre une grande partie, soit environ 2 800 étangs.

L'étang, écosystème spécifique et outil de production, assure plusieurs fonctions :

- écologique, à travers l'habitat pour la faune et la flore et la ressource en eau,
- économique traditionnelle à travers la pisciculture et les pêches d'étangs par vidanges occasionnelles, l'empoissonnement adapté,
- touristique (intégration paysagère),
- cynégétique (chasse aux gibiers d'eau).

Une notoriété internationale liée principalement aux activités cynégétiques

La Sologne est presque synonyme de chasse. Cette activité a conféré à la région une réputation cynégétique internationale. La Sologne fut une terre de loisirs pour têtes couronnées, riches industriels ou hommes politiques du monde entier. A la fin des années 1960, de grandes chasses d'affaires furent organisées dans les domaines atteignant parfois 1 500 hectares. Depuis la fin des années 1970, cette activité connaît un net recul.

La gastronomie solognote concourt également à l'identité et à la notoriété de la Sologne. Quelques produits ont fait la réputation de certains villages, notamment la célèbre tarte Tatin à Lamotte-Beuvron, l'andouillette de Vouzon, le saucisson de Nouan-le-Fuzelier.

D'autres produits de terroir de qualité existent mais, de part leur saisonnalité, sont difficiles à valoriser : gibiers, poissons, champignons, primeurs...

2. Un Pays bien desservi par les infrastructures de communication nationale et européenne

Un axe nord-sud particulièrement structurant, un ancrage performant aux réseaux de communication nationaux

L'axe nord-sud constitue l'épine dorsale du Pays. Il dessert le territoire et le relie aux grands réseaux d'infrastructure de communication nationaux et européens. Dans un couloir resserré se côtoient l'autoroute A 71, la route nationale RN 20 et la voie ferrée Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT). Une grande partie des zones résidentielles, des activités économiques et de l'offre touristique se concentrent le long ou à proximité de ce corridor.

- L'autoroute A 71 Paris - Clermont-Ferrand

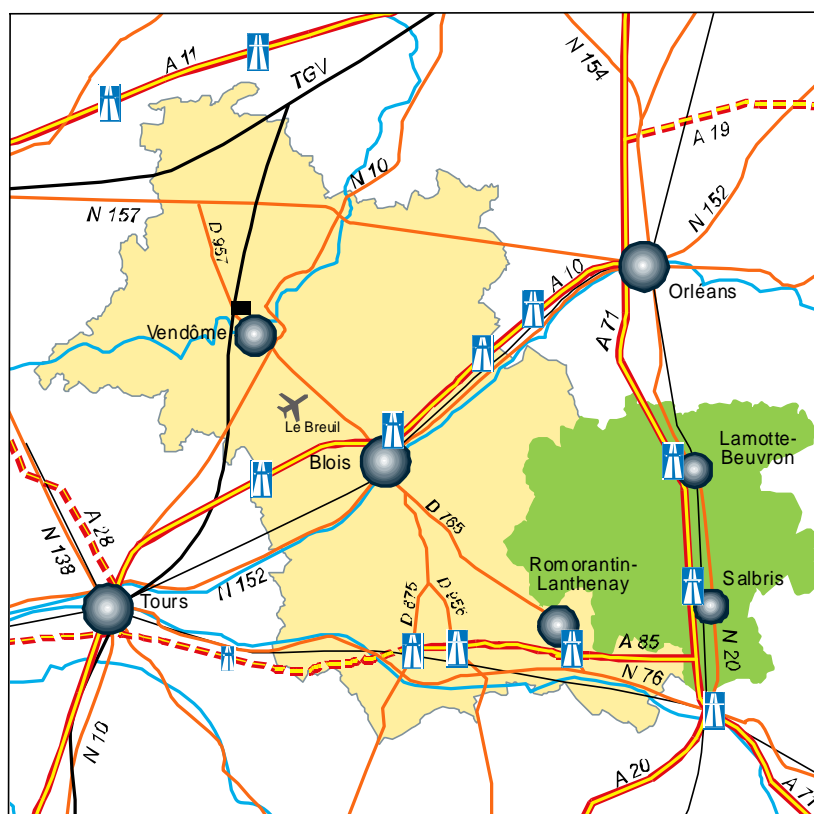
constitue une voie privilégiée pour accéder au Pays. Elle relie la Grande Sologne à Paris en 1h30 à travers les échangeurs de Lamotte-Beuvron et de Salbris. Deux autres échangeurs à l'extrémité sud du Pays complètent l'ancrage dans les grands réseaux autoroutiers nationaux. Celui de Vierzon le raccorde à l'autoroute A 20 en direction du sud, et celui de Romorantin-Lanthenay à l'A 85 vers les réseaux de l'ouest.

- Parallèle à l'A 71, la RN 20 dessert les trois principaux pôles du Pays : Lamotte-Beuvron, Nouan-le-Fuzelier et

Salbris. Depuis l'ouverture de l'autoroute, la nationale est déchargée d'une partie du trafic de transit. Le temps d'accès moyen à Orléans est de 30 minutes et à Vierzon de 20 minutes.

- La desserte ferroviaire avec Paris et les dessertes régionales avec Orléans et Vierzon bénéficient de nombreuses liaisons quotidiennes en correspondance avec le bus. Les gares de Lamotte-Beuvron, de Nouan-le-Fuzelier, de Salbris et de Theillay font partie du réseau régional TER Centre. Elles font l'objet de 18 dessertes quotidiennes avec Orléans et de 18 dessertes avec Vierzon. La ligne Paris – Salbris bénéficie de quatre dessertes quotidiennes aller-retour avec un temps moyen de parcours de 1h30.
- La D 922 reliant Orléans à Romorantin-Lanthenay et passant à proximité de Neung-sur-Beuvron complète le maillage nord-sud.

Le Pays de Grande Sologne dans son environnement

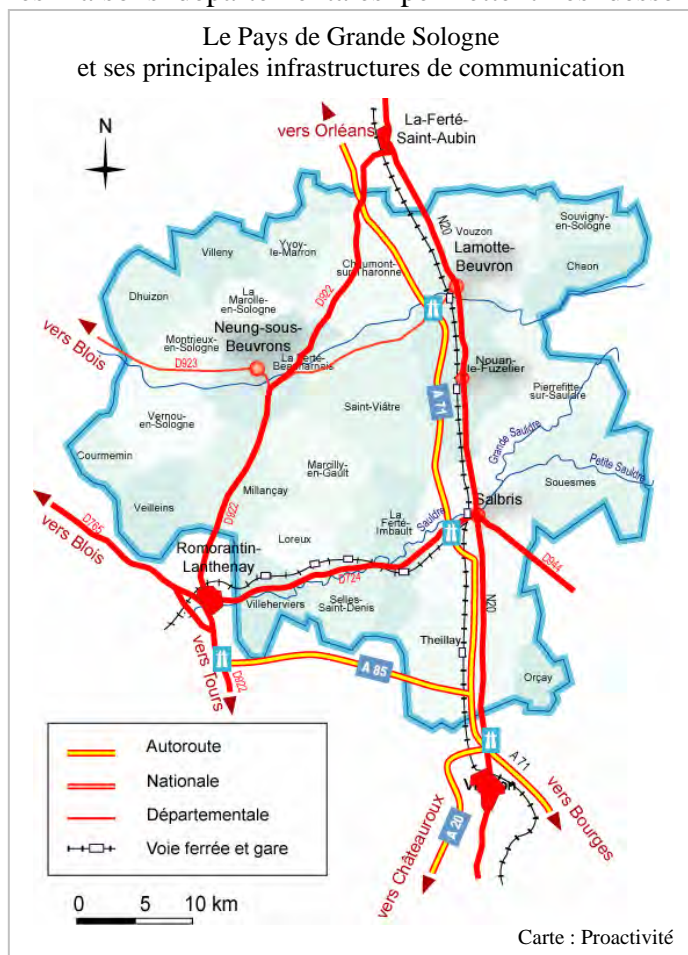


Carte : Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher

Des liaisons est-ouest locales, une ouverture vers le grand ouest

Les liaisons est-ouest sont moins structurantes. Au sud du territoire, l'autoroute A 85 est actuellement ouverte jusqu'à Saint-Aignan. Elle reliera le Pays en accès rapide à Tours, améliorant la relation avec Nantes et le grand ouest.

Les liaisons départementales permettent les dessertes des bassins d'emplois proches. La



D 922 relie Lamotte-Beuvron à Romorantin-Lanthenay, via La Ferté-Beauharnais et Millançay. La D 724 relie Salbris à Romorantin. La liaison avec Blois est plus facile par la D 765 au sud que par la D 923 au nord.

Les relations à l'est en direction du Cher et du Loiret sont plus limitées. Elles souffrent des coupures départementales et de voies de communication moins développées.

Les Transports du Loir-et-Cher exploitent deux lignes d'autocar :

- la ligne Lamotte-Beuvron – Blois dessert sur son parcours les communes de Chaumont-sur-Tharonne, Yvoy-le-Marron et Villeny.
- la ligne Salbris – Blois dessert Nouan-le-Fuzelier, Saint-Viâtre, La Ferté-Beauharnais, Neung-sur-Beuvron, La Marolle-en-Sologne, Montrieux-en-Sologne, Dhuizon.

La compagnie du Blanc-Argent exploite la navette reliant Salbris à Romorantin-Lanthenay. Cette voie ferrée métrique, desservant les communes de Salbris, La Ferté-Imbault, Selles-Saint-Denis, Loreux, Villherviers vers Romorantin, était autrefois utilisée par les salariés de Matra Automobiles. Elle est empruntée par les lycéens se rendant à Romorantin-Lanthenay. Les Rapides du Val de Loire exploitent la ligne interdépartementale Lamotte-Beuvron – Orléans et dessert Vouzon.

3. Un espace rural en mutation, un territoire qui s'organise

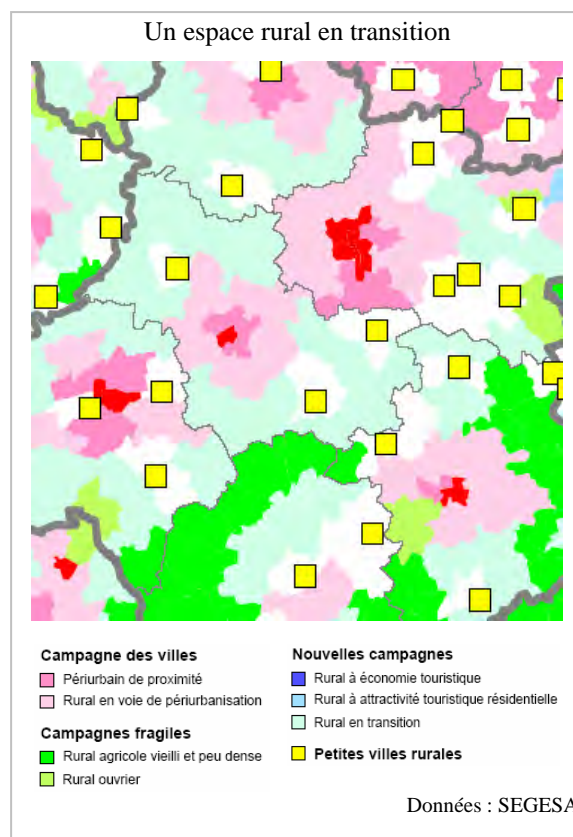
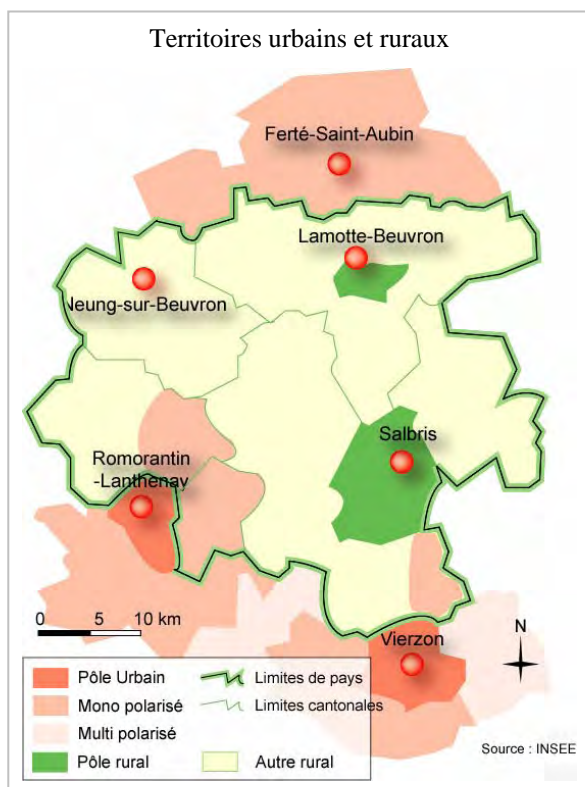
Un espace rural en transition

Dans une étude récente de la DIACT¹, les cantons de Grande Sologne sont classés avec 500 autres cantons parmi la France rurale des « nouvelles campagnes ». Cet espace regroupe notamment des territoires ruraux en transition.

Il se situe en position intermédiaire entre les « campagnes des villes » qui se composent de rural périurbain ou de rural dense en croissance et les « campagnes les plus fragiles » marquées par le recul économique et démographique.

Deux pôles majeurs dans un espace à dominante rurale

Regroupant 30 347 habitants sur un territoire de 1 471 km², soit 21 habitants au km², le Pays présente une densité de population deux à trois fois inférieure aux moyennes départementale et régionale².



En dehors des quatre communes situées à proximité du pôle urbain de Romorantin-Lanthenay (Vernou-en-Sologne, Millançay, Loreux) ou de celui de Vierzon (Orçay), le Pays relève d'un espace à dominante rurale se composant de vingt-quatre communes accueillant 94 % des habitants.

Avec respectivement 6 029 et 4 251 habitants, les pôles d'emploi de Salbris et de Lamotte-Beuvron totalisent près du tiers de la population. Ils constituent les deux principaux pôles entraînants du Pays.

Seize communes comptent moins de 900 habitants, dix ont entre 1 000 et 2 500 habitants. En raison de leur proximité avec Romorantin-Lanthenay, Veilleins et Loreux ne disposent plus de commerces.

Faisant partie des neuf Pays à dominante rurale de la Région Centre, tous situés au sud

de la Loire, le Pays de Grande Sologne est le seul avec le Chinonais à connaître une progression démographique.

¹ « Quelle France rurale pour 2020 ? », CIADT du 3 septembre 2003.

² Respectivement 50 habitants au km² pour le Loir-et-Cher et 62 habitants au km² pour la région Centre.

Une île verte à proximité d'espaces périurbains

Comme le rappelle le géographe orléanais Daniel Coulaud, « la Sologne est une île par ses paysages : île de bois et de landes émergeant de tous les horizons sur les riches campagnes de la Beauce au nord, du Berry au sud. Comme sur une île, les agglomérations sont aux rives, au contact de l'étranger d'où viennent les nouvelles, les produits et la vie ».

En bordure des aires urbaines du Loiret et du Cher, le Pays de Grande Sologne entretient d'importantes relations avec les communes des départements limitrophes, sur l'axe nord-sud.

Le nord du territoire s'ouvre sur l'aire urbaine orléanaise (325 000 habitants) ; les communes du sud sont limitrophes de celle de Vierzon (39 000 habitants) ou intègrent celle de Romorantin (26 000 habitants).

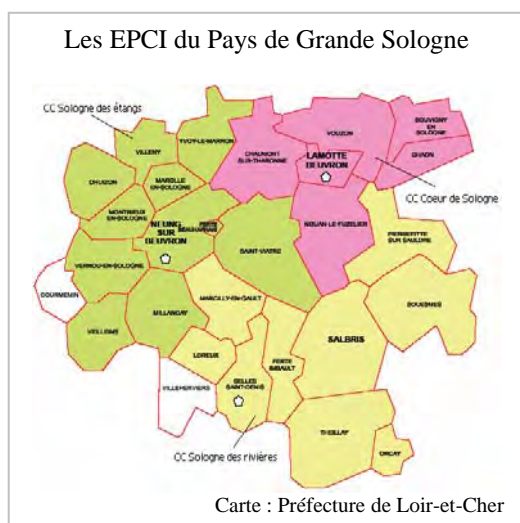
Bien que ne bénéficiant ni de la même proximité ni de la même qualité de liaison routière, le territoire est également en relation avec l'aire urbaine de Blois, chef lieu de département (112 000 habitants).

Cette proximité urbaine, au nord, au sud et à l'ouest, avec plus de 500 000 habitants fait apparaître par contraste le Pays comme une île verte entourée d'espaces périurbains, sauf à l'est. Cette configuration très particulière fait de la Grande Sologne une destination de particulièrement attractive pour la résidence, la villégiature, les loisirs et les activités récréatives liées à l'espace et à la nature : randonnées cyclistes, pédestres, équestres, activités cynégétiques...

Ainsi la Sologne peut tirer parti de sa complémentarité avec les métropoles et leurs équipements et services. Ce qui fait sa pauvreté peut faire sa richesse : une nature préservée avec de grands espaces sauvages.



Des communautés de communes récentes



Initiés entre 1991 et 1995 par le Contrat Régional d'Initiative Locale (CRIL) de Grande Sologne sur deux périmètres de développement économique, les SIVU des zones d'activités Ecoparc et Jardin d'entreprises ont été récemment transformés en communautés de communes avec des périmètres élargis.

Créée en 2000 en réunissant onze communes et 7 220 habitants, la communauté de la Sologne des Etangs est la plus ancienne.

Communauté de la Sologne des Etangs	Communauté de la Sologne des Rivières	Communauté de Cœur de Sologne
Dhuizon	La Ferté-Imbault	Chaon
La Ferté Beauharnais	Loreux	Chaumont-sur-Tharonne
La Marolle-en-Sologne	Marcilly-en-Gault	Lamotte-Beuvron
Millaçay	Orçay	Nouan-le-Fuzelier
Montrieux-en-Sologne	Pierrefite-sur-Sauldre	Souigny-en-Sologne
Neung-sur-Beuvron	Selles Saint-Denis	Vouzon
Saint-Viâtre	Salbris	
Veilleins	Souesmes	
Vernou-en-Sologne	Theillay	
Villeney		
Yvoy-le-Marron		

La communauté de la Sologne des Rivières est plus récente, sa création date de 2003 avec neuf communes et 13 054 habitants. La communauté de Cœur Sologne a été créée en 2006 et rassemble six communes et 9 866 habitants.

Deux communes (Courmemin et Villeherviers) ne font partie d'aucune intercommunalité à fiscalité propre.

La mise en œuvre du contrat de Pays de Grande Sologne a permis de conforter les autres intercommunalités existantes (syndicat du Beuvron Centre Amont, syndicat intercommunal du pays de Lamotte-Beuvron) et d'initier la création d'une intercommunalité à vocation touristique (SIAT des Veillas).

En soutenant significativement des opérations portées par les intercommunalités, le Pays a contribué à valoriser et à conforter localement les pratiques intercommunales (syndicat du bassin de la Sauldre, SIVoS, SIVU Jardin d'Entreprises...).

Le rôle important du Pays

Dans ce contexte, le Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne joue un rôle indispensable pour initier la coopération intercommunale et accompagner et fédérer l'émergence d'initiatives locales à l'échelle du Pays. La mise en place de nombreux projets en complément du Contrat régional de Pays (Leader+, ORAC, Pédagoweb, démarche PTE, Pôle d'Excellence Rurale) illustre le rôle indispensable joué par le Pays.

Le premier Contrat Régional de Pays a été signé en mars 2000 avec le Conseil Régional du Centre pour un montant de 4,62 millions d'euros de subventions sur une durée de quatre ans. Prorogé d'une année, il est arrivé à son terme en mars 2005. En 1999, le Pays a également initié une première Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (396 060 euros de subventions). En 2002, sa candidature a été retenue dans le cadre du programme européen Leader+, sur le thème de la « Valorisation des richesses naturelles et culturelles » (1,4 million d'euros de subventions à ce jour). Le programme Pédagoweb, mis en place avec l'Etat, suite à un appel à candidature de la DIACT et du Ministère de l'Education Nationale, a permis d'acquérir du matériel lié aux technologies de l'Internet pour les écoles primaires du Pays. Afin de poursuivre son action de lutte contre la fracture numérique, le Pays de Grande Sologne a mis en œuvre, sur l'ensemble de son territoire, une opération d'initiation du grand

public à l'Internet en s'appuyant sur le programme vis@internet proposé par le Conseil régional.

En 2003, le Pays s'est doté d'un Conseil de développement, fédérant nombre d'acteurs œuvrant précédemment dans le cadre de commissions thématiques issues du syndicat mixte. Ce conseil se compose de 52 membres. Un trombinoscope a été réalisé. Le bureau se compose de quatre femmes : une présidente et trois vice-présidentes. Des réunions thématiques ont été organisées pour accompagner la révision de la charte de développement adoptée en 1998 : Assises territoriales, groupes de travail (agriculture, gestion des zones humides, eau, offre touristique, communication interne et externe...).

Les coopérations avec les territoires proches

Les coopérations avec les territoires proches - pays et agglomérations - sont quasi-inexistantes, principalement en raison de la barrière départementale et des échéances différentes des Contrats de Pays. Malgré des enjeux communs liés à la Sologne, un travail inter-pays solognots semble difficile à mettre en place.

D'autres échelles de coopérations existent notamment à travers les outils suivants :

- le futur SAGE Sauldre pour lequel le Pays de Grande Sologne siège au sein de la Commission Locale de l'Eau,
- le comité départemental Natura 2000,
- le schéma cynégétique départemental.

Le Pays de Grande Sologne a développé des partenariats avec d'autres territoires porteurs de l'initiative communautaire Leader+ : le Pays de Gâtine (Deux-Sèvres) et le Pays Vendômois (Loir-et-Cher).

4. Une population vieillissante mais qui se renouvelle

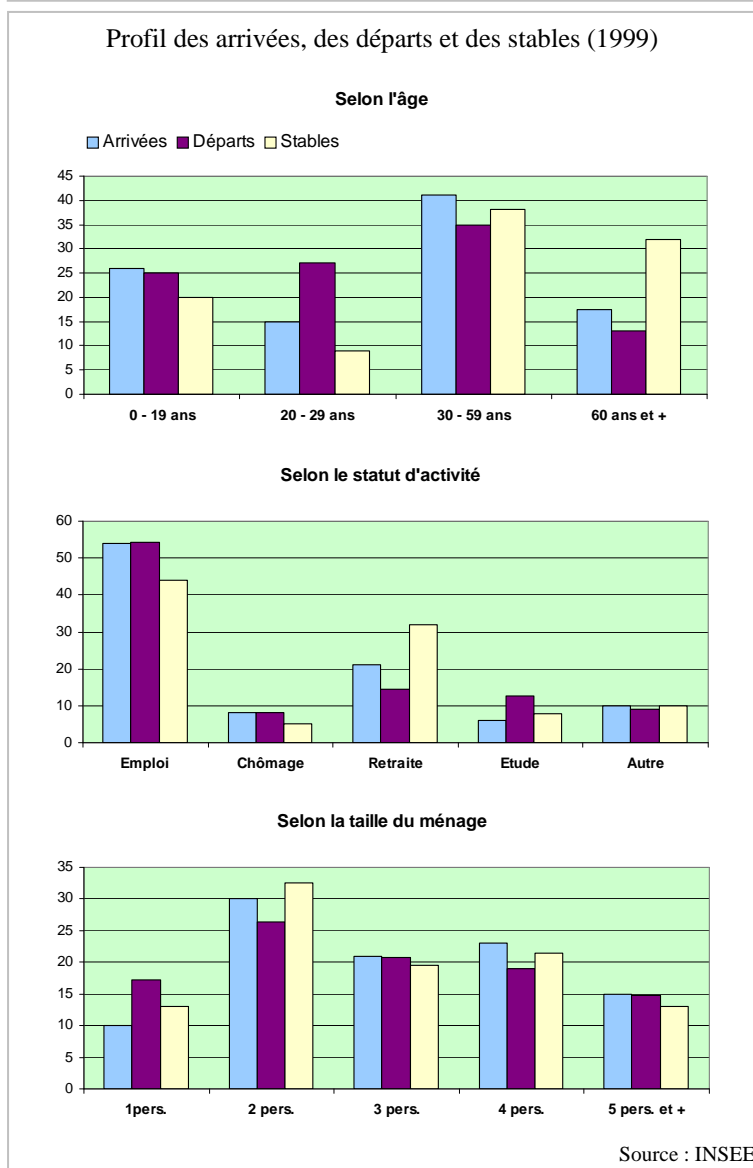
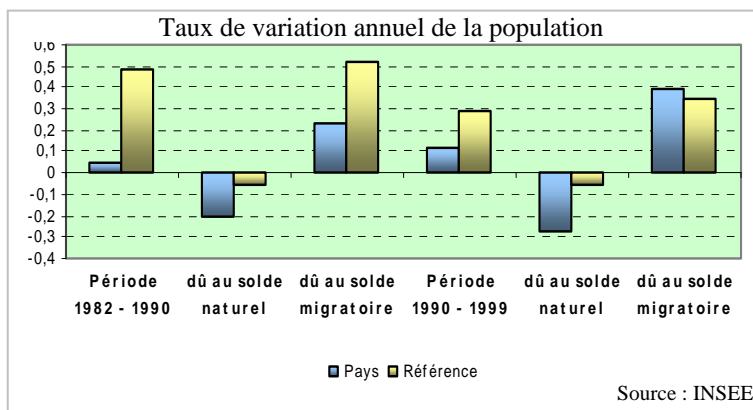
Une dynamique démographique en retrait par rapport aux autres territoires

Après avoir connu une quasi stagnation de sa population entre 1982 et 1990 (+0,03 % par an), la Grande Sologne enregistre entre les deux derniers recensements une légère reprise démographique. Le rythme annuel de croissance est multiplié par trois. Il atteint +0,10 % entre 1990 et 1999, soit une moyenne annuelle de 31 habitants supplémentaires contre neuf au cours de la période précédente.

Comparée aux autres territoires de référence (+0,29 %) et au département (+0,32 %), la dynamique démographique solognote reste toutefois très en retrait. La faiblesse des chiffres enregistrés entre 1982 et 1990 ne permet pas d'inférer une reprise vigoureuse. Il n'en reste pas moins vrai qu'une telle performance n'avait pas été obtenue depuis 1975. Depuis cette date, le Pays enregistre un déficit naturel élevé mais toujours compensé par un excédent migratoire qui illustre l'attractivité résidentielle du territoire³.

Un territoire attractif

Le changement observé depuis 1990 est du au solde migratoire qui en s'améliorant fortement fait plus que compenser l'excès des décès sur les naissances. Ainsi, entre 1990 et 1999, la Grande Sologne accueillait, en moyenne, 116 nouveaux habitants par an. Parallèlement, il enregistrait 305 naissances contre 390 décès, soit un déficit naturel de 85 habitants par an. Cette situation révèle un territoire dont l'attractivité résidentielle (+0,38 %) rejoint celle des autres Pays (+0,35 %).



³ Les autres pays connaissent une dynamique similaire mais avec un solde naturel moins défavorable.

Un Pays laissant partir ses plus jeunes mais accueillant de nouveaux actifs

Les mouvements migratoires qui caractérisent la Grande Sologne accentuent le vieillissement naturel de la population. Ils sont notamment la conséquence du départ des jeunes qui vont poursuivre leurs études ou qui vont chercher un premier emploi en dehors du Pays. A l'inverse les nouveaux arrivants sont plus âgés. Ce phénomène existe pour la plupart des pays de la région et pour l'ensemble du Loir-et-Cher.

Parmi les nouveaux arrivants accueilli en Grande Sologne, on trouve notamment des ménages actifs avec enfants, soit près de 1 000 personnes de 30 à 59 ans et environ 500 enfants de moins de 15 ans. Le bilan migratoire est également positif pour les plus de 60 ans avec un gain de 570 personnes.

Globalement, le Pays a gagné plus d'actifs que d'inactifs.

La proportion des plus de 60 ans est passée de 26,8 % en 1990 à 28,6 % en 1999. Sur la même période, la part des moins de 20 ans est passée de 23,8 % à 21,6 %. L'indice de jeunesse a reculé de 0,89 à 0,75 entre les deux derniers recensements. Les autres pays connaissent une évolution similaire, mais moins critique, passant de 1,04 en 1990 à 0,91 en 1999.

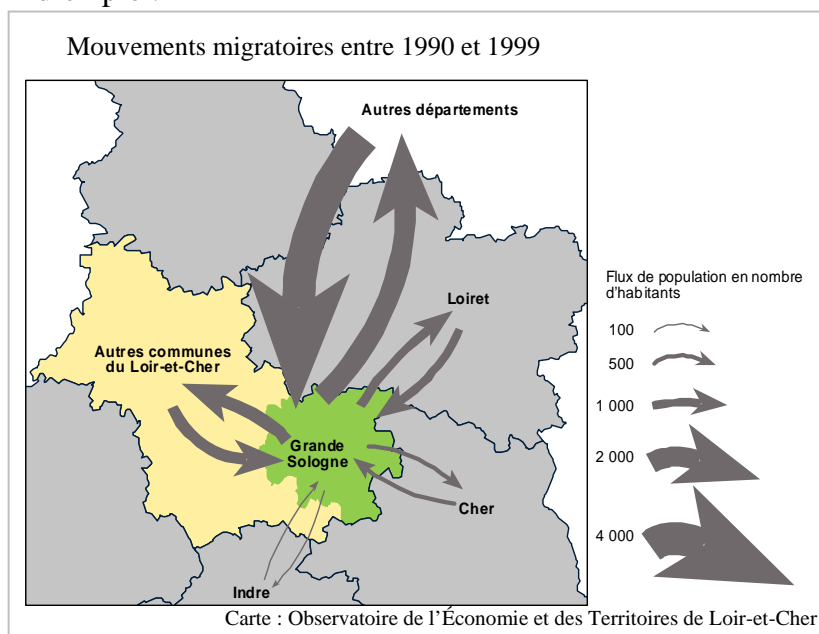
Cette évolution pour la Grande Sologne tient à différents éléments, notamment :

- L'absence de structures de formation (pas de lycée, pas de formations qualifiantes de type apprentissage...), ce qui incite la majorité des jeunes à rejoindre les agglomérations proches.
- Des perspectives pour les jeunes en matière d'emplois peu attractives avec des emplois peu qualifiés.
- La fermeture de Matra-Automobile qui fournissait beaucoup d'emplois directs et indirects pour les jeunes du bassin d'emploi.
- Une attractivité globalement insuffisante à l'égard des jeunes qui préfèrent s'installer dans les agglomérations proches. Par ailleurs, le nombre de retours au Pays reste faible.

Un territoire qui renouvelle sa population

En 1999, le quart de la population du Pays ne résidait pas en Grande Sologne neuf ans plus tôt, soit 7 460 nouveaux arrivants qui proviennent pour plus de la moitié d'une autre région que le Centre. Près de 29 % proviennent d'un

autre département de la région et 19 % d'un autre Pays du Loir-et-Cher. Avec 1 790 franciliens, la région Île-de-France fournit 44 % du contingent extérieur à la région.



Un peuplement et des dynamiques différenciés selon les communes et les bassins de vie

La densité démographique et le développement résidentiel suivent les grands axes de communication. Les cinq communes traversées par la RN 20 (Lamotte-Beuvron, Nouan-le-Fuzelier, Salbris, Theillay, Vouzon) rassemblent 14 952 habitants, soit près de la moitié de la population et une densité moyenne de 38 habitants au km².

Les autres axes sont moins structurants et moins peuplés. La D 922 relie les communes de Millançay, La-Ferté-Beauharnais, Chaumont-sur-Tharonne et passe à proximité de Neung-

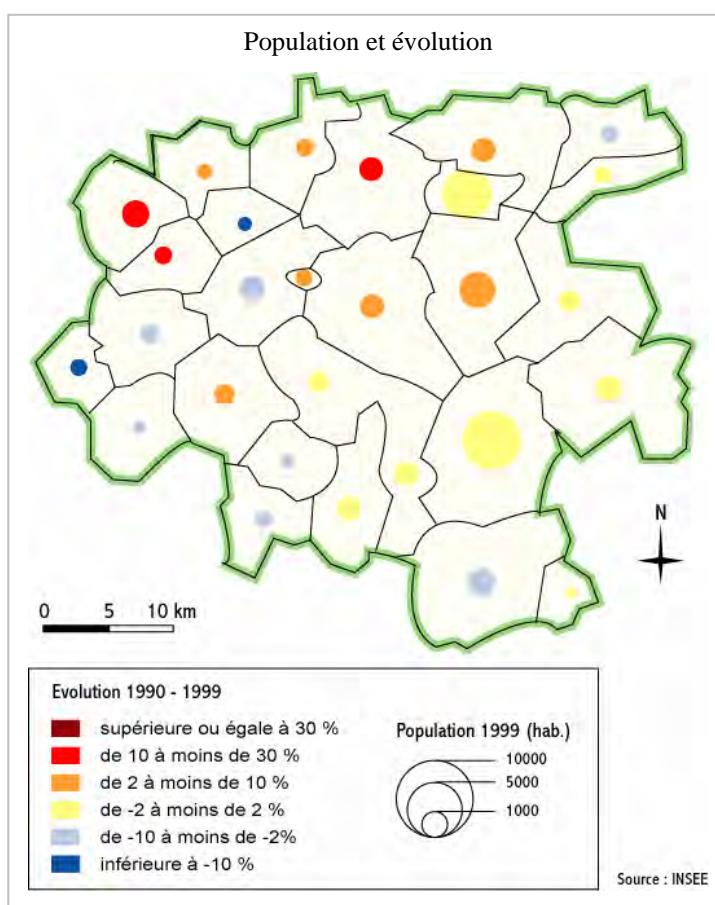
sur-Beuvron, soit 3 314 habitants. La D 724 traverse La Ferté-Imbault, Selles-Saint-Denis et Villeherviers, soit 2 726 résidents.

Les évolutions ne sont pas uniformes sur le territoire : la population augmente au nord et diminue légèrement au sud. Le croissant nord-est reliant Lamotte-Beuvron, Salbris et La Ferté-Beauharnais se superpose avec les bassins de vie les plus dynamiques. La Ferté-Beauharnais et Lamotte-Beuvron ont une densité supérieure à 180 habitants au km² et Salbris à 57 habitants par km², nettement au dessus de la moyenne du territoire (qui est de 15 habitants par km²).

Chaumont-sur-Tharonne et Dhuizon sont les deux communes qui progressent le plus : +171 et +154 nouveaux habitants, soit respectivement des taux de croissance de +1,95 % et de +1,46 % par an. Le développement de Chaumont-sur-Tharonne s'explique par l'arrivée de nouvelles populations en relation avec la présence de Center Parcs. Le solde migratoire de la commune (+222) compense largement le solde naturel déficitaire (-51).

Dhuizon progresse à la fois grâce à son attractivité résidentielle (+128) avec l'accueil de familles dont les actifs travaillent à Blois, et un solde naturel positif (+26). Son tissu artisanal est par ailleurs très dynamique.

Lamotte-Beuvron reste quasiment stable (+4) en raison d'un solde migratoire (+24) qui compense le déficit naturel (-20), alors que Salbris accuse un recul de 54 habitants en raison à la fois d'un excès des décès sur les naissances (-29) et d'une perte d'attractivité (-25). La crise du secteur de l'armement et la fermeture de GIAT Industries expliquent ces évolutions.



5. Un parc de logements très spécifique

Architecture typée, villages pittoresques, environnement de qualité confèrent globalement à la Grande Sologne une image très attractive. Son parc de logements présente plusieurs caractéristiques qui le distinguent de celui des autres territoires.

Une destination traditionnelle de villégiature

La tradition de destination de villégiature de la Sologne s'est installée à partir du 19^{ème} siècle, après la réalisation des grands travaux de valorisation du territoire engagé par Napoléon III : drainage, amendements, traçage des routes et voie ferrée.

Grâce à l'achèvement en 1847 d'une des premières voies ferrées de France, Orléans est relié à Vierzon et le trajet depuis Paris est facilité. Les grands industriels parisiens débarquent de plus en plus nombreux en gares de Lamotte-Beuvron et de Salbris. Ils achètent de grands domaines et font construire châteaux et rendez-vous de chasse : 300 châteaux jaillissent entre 1814 et 1910. Certaines maisons de maître sont bâties sur des propriétés de 400 à 800 hectares, à cheval sur plusieurs communes.

Certaines familles de la bourgeoisie française, du monde des affaires possèdent une résidence en Sologne.

Aujourd'hui, on recense en Grande Sologne une résidence secondaire ou occasionnelle pour 12 habitants, alors que la moyenne à l'échelle nationale est de 1 pour 21 habitants. Bien qu'en baisse, les résidences secondaires représentent en 1999 15,5 % du parc total, contre 11,5 % pour les autres territoires. Cette spécificité confère à la société et à l'économie locale une dimension particulière : les emplois liés à l'économie résidentielle y sont importants ; le tissu commercial et artisanal local, notamment le secteur de la construction ainsi que les métiers de bouche, y trouvent de nombreux débouchés. Pour cinq communes, la proportion de résidences secondaires dépasse 27 % : Villeny, Yvoy-le-Marron, Souvigny-en-Sologne, Veilleins, Chaon.

Logements en 1999

	Pays			Référence	
	Nbre	Evol 90/99 (%)	Struct. (%)	Evol 90/99 (%)	Struct. (%)
Ensemble des logements	16 512	4,7	100,0	5,1	100,0
Résidences principales	12 819	8,0	77,6	9,2	80,5
Résidences secondaires	2 396	-2,4	14,5	-8,8	11,5
Logements occasionnels	166	-20,8	1,0	-40	0,7
Logements vacants	1 131	-8,4	6,8	-4,8	7,4
En collectif	1434	7,0	8,7	20,3	11,4
En individuel	15078	4,5	91,3	3,4	88,6
Résidences principales					
Propriétaires	8054	8,6	62,8	9,8	69,2
Locataires	4014	14,3	31,3	14,3	26,5
dont HLM	1715	26,9	13,4	21,3	10,4

Source : INSEE

Construction de logements

Construction de logements	1994 - 1998	1999 - 2003	Évolution Pays (en %)	Évolution Loir-et-Cher (en %)
Nombre de logements individuels	466	834	+ 79	+ 32
Nombre de logements collectifs	181	93	- 49	+ 3
Total des logements	647	927	+ 43	+ 26

Source : DRE

Évolution du parc de logements

Évolution du parc de logements	Nombre de résidences principales	Nombre de résidences secondaires ou occasionnelles	Nombre de logements vacants	Nombre total de logements
Année 1990	11867	2685	1230	15782
Année 1999	12819	2562	1131	16512

Source INSEE

Un parc en développement, un marché recherché

Alors que la population a faiblement progressé (+0,9 %), le parc est passé de 11 867 logements en 1990 à 12 819 en 1999, soit un développement de +4,6 %. Sur la même période, la part des logements vacants, déjà très faible, a continué de baisser en passant de 7,8 % du parc en 1990 à 6,8 % en 1999. Ces différents indicateurs illustrent à la fois un marché très recherché et l'attractivité résidentielle du Pays.

Au cours des quatre dernières années les mises en chantier ont bondi de 43 % par rapport à la période précédente, soit une moyenne annuelle de 232 nouveaux logements entre 1999 et 2003, contre 162 entre 1994 et 1998. Pour le Loir-et-Cher, la progression a été moins importante (+ 26 %).

La part des logements collectifs s'est nettement ralentie (10 % contre 28 %) alors que celle des maisons individuelles a fortement progressé (90 % contre 72 %)

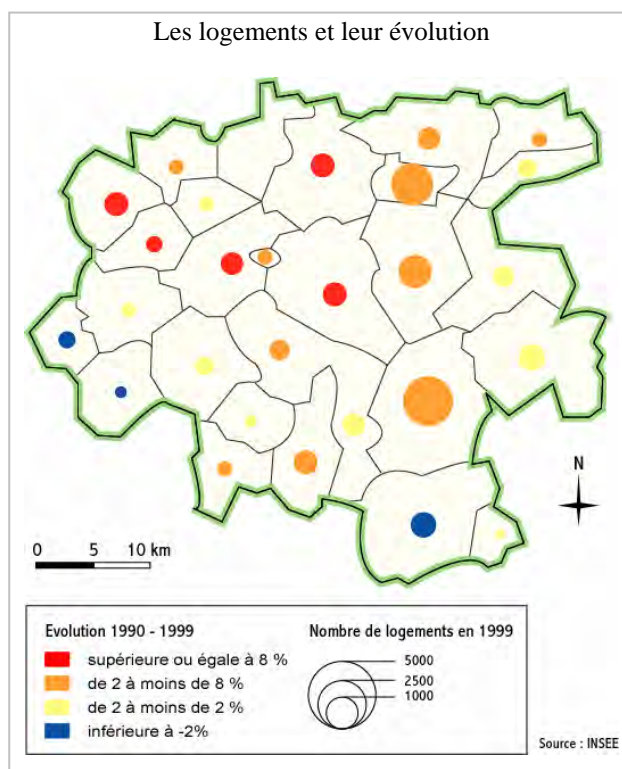
Globalement, les logements individuels représentent 91,3 % du parc, soit une proportion plus élevée que dans les autres Pays (88,6 %). Les locataires y sont plus fréquents (31 % contre 26,5 %), tout comme les logements sociaux (13,1 % contre 10,4 %).

Un marché en développement sur l'ensemble du Pays

Malgré une forte activité de la construction, le développement du parc de logements (+4,7 % entre 1990 et 1999) est légèrement inférieur à la moyenne des autres territoires (+5,1 %). L'évolution des logements par commune suit approximativement celle des dynamiques de population.

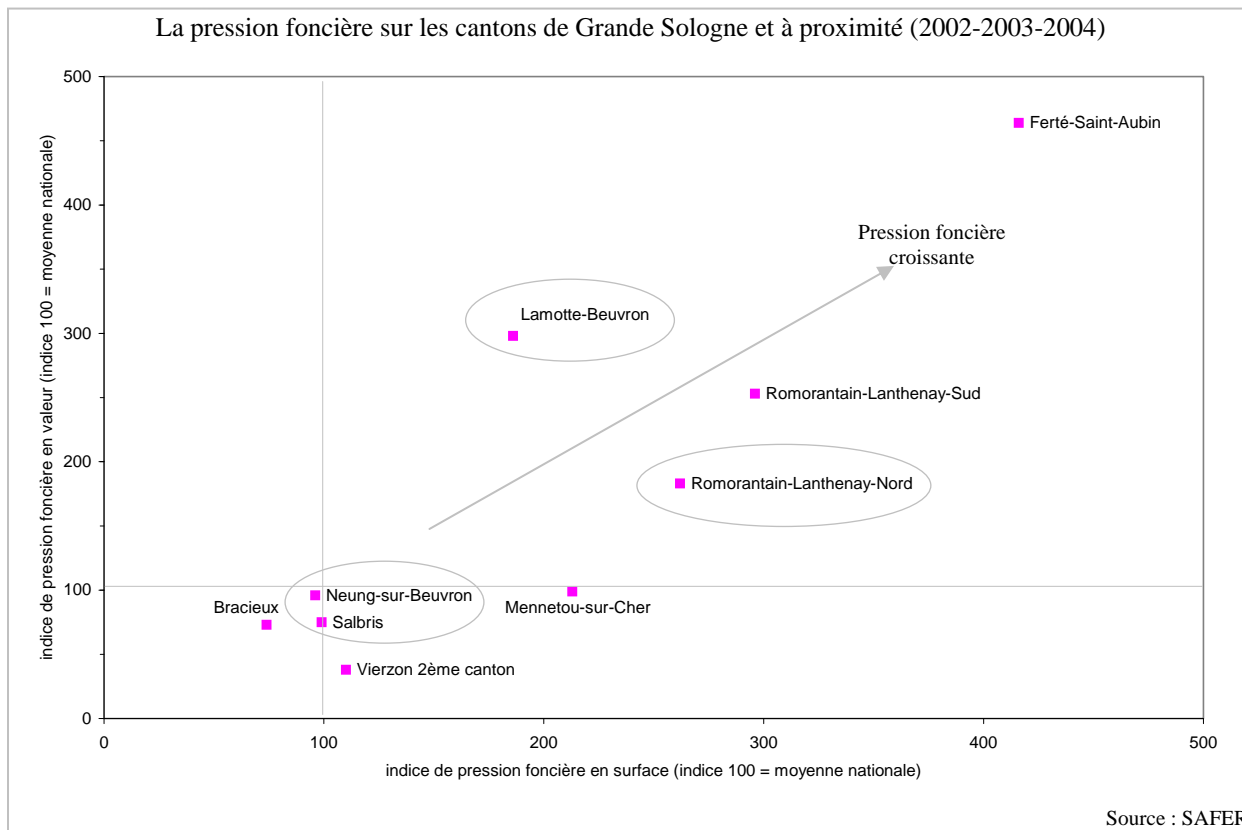
La progression du parc est plus forte dans le quart nord-ouest du Pays (elle peut dépasser les +8 %). En revanche, elle est négative dans les communes du sud avec un taux d'évolution souvent inférieur à 2 %.

Les pôles anciens connaissent se caractérisent par une stagnation du parc avec des taux légèrement négatif ou positif. En raison des opportunités foncières de plus en plus limitées en région orléanaise, le nord de la Grande Sologne se trouve confronté à une demande grandissante provenant le plus souvent de familles avec jeunes enfants. Les parents travaillent à Orléans ou dans la périphérie et les enfants sont scolarisés localement, ce qui induit pour les communes accueillantes des besoins en matière de services liés à la petite enfance et à la jeunesse : création d'équipements scolaires, sportifs...



L'indice de la pression foncière urbaine sur les espaces naturels permet d'apprécier l'impact du développement résidentiel sur le marché foncier rural à destination agricole ou forestière. Selon cet indicateur, le canton de Lamotte-Beuvron subit une pression foncière en valeur trois fois plus importante que la moyenne nationale. Les communes les plus au nord voient leur pression foncière se rapprocher de celle des communes du sud du canton de La Ferté-Saint-

Aubin (près de cinq fois plus élevée que la moyenne nationale). Ces évolutions plaident pour la recherche d'une meilleure maîtrise de l'accueil résidentiel à une échelle plus large que la commune. La création en 2006 de la communauté de communes Cœur de Sologne autour de Lamotte-Beuvron devrait constituer une première étape dans la mise en place d'une stratégie d'accueil résidentiel intercommunale.



La pression foncière se développe également au nord-ouest, notamment sur la commune de Dhuizon, en relation avec l'agglomération de Blois. Celle qui s'exerce sur l'ensemble du canton de Neung-sur-Beuvron reste toutefois proche de la moyenne nationale.

De tels phénomènes n'existent pas pour le canton de Salbris, en relation avec Vierzon, en raison des difficultés économiques qui ont entraîné localement le départ de certaines populations. En corollaire, on observe un prix du foncier plus abordable. Par contre, une légère pression foncière existe sur le canton de Romorantin-Lanthenay-Nord.

6. Un bassin d'emploi en transition

Trois principaux pôles d'activités

L'activité économique du Pays s'organise autour de trois pôles d'emploi : Salbris, Lamotte-Beuvron et Neung-sur-Beuvron. L'organisation bipolaire entre Salbris et Lamotte-Beuvron apparaît aujourd'hui moins structurante que par le passé. En effet, les récentes fermetures de GIAT Industries à Salbris et celle de Matra à Romorantin, à proximité, ont entraîné une véritable catastrophe économique locale avec la perte d'environ 4 000 emplois pour l'ensemble du bassin.

L'impact de la fermeture de GIAT Industries

La fermeture progressive des entreprises du secteur de la défense a entraîné la suppression de 1 600 emplois. L'arrêt du site de GIAT Industries à Salbris s'est étalée sur une dizaine d'années, entre 1989 et 2001. 780 emplois directs ont été supprimés et environ 350 emplois indirects chez les fournisseurs et sous-traitants.

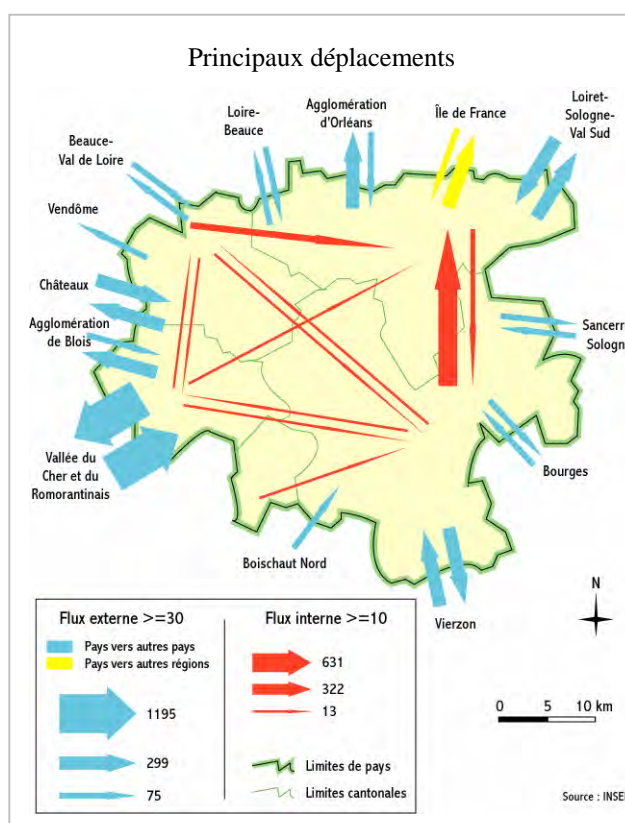
Les salariés ont été transférés dans l'établissement de GIAT à Bourges. Le reste des effectifs a été majoritairement reclassé sur la base aérienne de Pruniers-en-Sologne et dans la fonction publique (préfecture, éducation,...). La fermeture de Matra Défense (MBDA) a également entraîné la suppression de 450 emplois dont la majorité ont été transféré à Bourges.

L'impact sur la vie économique et sociale de Salbris a été très important. Entre 1999 et 2002, la population est passée de 6 180 à 5 800 habitants, soit une perte de 380 habitants. La commune a également vu ses recettes fiscales amputées des montants de la taxe professionnelle versée par l'entreprise. Parmi les salariés transférés à Bourges et qui ont conservé leur résidence à Salbris, beaucoup ne peuvent plus s'impliquer de la même manière dans les activités associatives de la ville. Le trajet journalier entre Salbris et Bourges (deux fois une heure) limite leur disponibilité pour la vie sociale et associative. L'impact sur le commerce local est plus difficile à apprécier.

Depuis la fermeture administrative de l'entreprise, le Conseil général a racheté le site GIAT pour le dépolluer et le remettre en état. Le site de MBDA a pu être réindustrialisé : 15 PME ont été accueillies depuis 2003 avec 200 emplois créés, dont la moitié par des entreprises extérieures au Département.

L'impact de la fermeture de Matra Automobile

La fermeture de Matra Automobile à Romorantin-Lanthenay a eu un impact important sur l'ensemble du bassin d'emploi. Beaucoup de Matraciens habitaient dans les communes avoisinantes et notamment dans les communes du sud de la Grande Sologne. En tenant compte de l'impact sur les sous-traitants et sur les fournisseurs, ce sont plus de 2 700 emplois qui ont été supprimés entre 2001 et 2003. En septembre 2005, sur les 1 245 personnes licenciées à la suite des deux plans sociaux, la cellule de reclassement annonce 50 personnes qui n'ont pas été reclassées selon les critères retenus (embauche en CDI ou en CDD de plus de 6 mois).



Les pertes pour les collectivités et pour le bassin d'emploi sont importantes. On estime à plus de 1 000 le nombre de jeunes qui ont quitté leur commune pour aller s'installer dans les agglomérations les plus dynamiques, notamment Tours et Orléans.

Un Pays moyennement intégré vis-à-vis de l'emploi

Parmi les 12 480 actifs du Pays, une personne sur trois travaille à l'extérieur du territoire, notamment dans l'agglomération orléanaise et dans la vallée du Cher. Parallèlement, le quart des emplois de la Grande Sologne est occupé par des non-résidents. Ces proportions correspondent en moyenne à celles des autres pays. Elles révèlent un territoire moyennement intégré vis à vis de l'emploi, c'est-à-dire ouvert et perméable aux échanges avec les bassins d'emploi situés à proximité. Le taux d'emploi relativement élevé (près de 9 emplois pour 10 actifs) illustre un développement économique proche de l'équilibre, à un niveau plus élevé que celui des autres pays (8 emplois pour 10 actifs).

Les pôles extérieurs de Vierzon, Blois, Orléans, La Ferté Saint-Aubin et Romorantin-Lanthenay rayonnent sur les communes du nord et du sud-ouest du Pays. Ils attirent près du tiers des actifs. Orléans et Romorantin sont les principales destinations. A l'intérieur de la Grande Sologne, les déplacements entre domicile et travail sont relativement modestes. Près d'un actif sur deux travaille dans sa commune de résidence. Ce phénomène s'explique par la présence d'un tissu artisanal important, notamment dans le secteur du bâtiment.

Un taux d'emploi différencié selon les communes

En matière d'activité économique, le canton de Lamotte-Beuvron est le plus structurant. Il offre davantage d'emplois qu'il ne compte d'actifs. Le centre et l'est du Pays bénéficient des axes de communication et sont davantage développés, avec des taux d'emploi de 80 % à 95 %. Les entreprises sont plus nombreuses sur l'axe de la RN 20 et le tissu artisanal est plus développé à proximité de Blois. L'ouest, à dominante résidentielle, comporte deux fois moins d'emplois que d'habitants. Le taux d'emploi y est inférieur à 80 %.

Le taux d'activité global du Pays était de 52,8 % en 1999. Il est inférieur d'un point à celui des autres pays de la région (53,8 %). Entre 1990 et 1999, il a diminué en relation avec la baisse d'activité des jeunes de 15 à 24 ans. Le taux d'activité de cette tranche d'âge est passé de 47,4 % à 38,8 %, en relation avec l'allongement de la durée des études. Depuis, le phénomène s'est interrompu et l'on assiste à la remontée de la participation des jeunes au marché du travail. En effet, parallèlement à une légère baisse des taux de scolarité, les 15-24 ans cumulent plus fréquemment emploi et formation initiale, dans le cadre de l'apprentissage et des emplois d'étudiants. En Grande Sologne, l'emploi salarié des jeunes (à l'exception des agents de l'Etat et des salariés d'établissements agricoles) a régulièrement et fortement progressé. Il est passé de 713 emplois en 1999 à 774 en 2000, 816 en 2001 et 923 en 2002, soit une croissance annuelle de +10 %. Sur la même période, l'emploi des salariés plus âgés n'a progressé que de 1 %.



Le contexte national peu porteur ne contribue pas à l'amélioration du marché du travail local, à l'exception du secteur des services à la personne. Le tissu industriel est d'autant plus fragilisé dans le Pays de Grande Sologne qu'il concerne des industries matures (sous-traitance de l'armement et automobile) et d'entreprises multinationales.

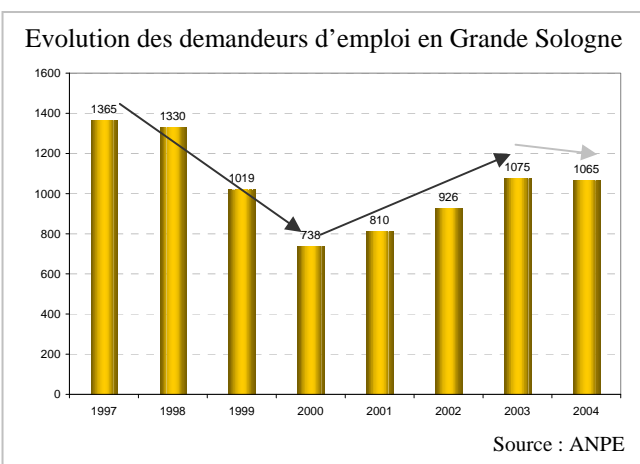
La fermeture de Matra Automobile illustre cette fragilité des territoires voués à la mono industrie et dépendant de centres de décision extérieurs.

L'arrondissement de Romorantin-Lanthenay (Pays de la Vallée du Cher-Romorantinais et de la Grande Sologne) présente, avec celui de Dreux, le plus faible niveau d'instruction chez les jeunes (faible taux de scolarité).

Vers une baisse du chômage

Au 31 décembre 2004, le Pays comptait 1 065 demandeurs d'emploi, en léger repli (-0,9 %) par rapport à l'année précédente, et amorçant un recul du chômage.

Au cours des huit dernières années, l'évolution des demandeurs d'emploi a connu deux périodes.



Leur nombre a d'abord fortement reculé entre 1997 et 2000 (-46 %), amplifiant la tendance départementale (-35 %). Puis, entre 2000 et 2003, on a assisté à une progression des demandeurs d'emploi (+46 %) beaucoup plus forte que celle du Loir-et-Cher (+22 %). En 2002, l'indice de chômage de Grande Sologne (11,7 %) était légèrement supérieur à celui des autres pays ruraux (11,1 %). Cette évolution défavorable correspond à la conjoncture économique nationale médiocre et aux effets de la crise locale dans du secteur de l'automobile.

Activité	Pays		Référence
	1990	1999	1999
Population active (source RP)	13 869	14 049	640 101
Taux d'activité (%)	53,4	52,8	53,8
dont			
15-24 ans	47,4	38,8	35,7
25-49 ans	89,5	90,7	90,2
50 ans et plus	24,9	24,4	25,6
dont			
Hommes	61,6	59,4	60,3
Femmes	45,4	46,6	47,5
Taux de chômage (%)	8,7	10,9	10,6
dont			
moins de 25 ans	15,1	21,8	22,5
Hommes	3,3	8,6	8,3
Femmes	13,0	13,6	13,4
Part chômeurs longue durée (%) au 31/03/01 (source ANPE)	30,4		31,1

Source : INSEE

Les chômeurs et les catégories de demandeurs d'emplois de fin de mois (DEFM)

Sont considérés comme chômeurs les personnes sans emploi, immédiatement disponibles et à la recherche d'un emploi : soit à durée indéterminée à temps plein (DEFM de catégorie 1), soit d'un emploi à temps partiel (catégorie 2), soit d'un emploi saisonnier ou temporaire (catégorie 3). Elles ont pu exercer au cours du mois précédent une activité occasionnelle ou réduite n'excédant pas 78 heures par mois. Les demandeurs d'emploi de catégorie 1, 2 ou 3, hors activité réduite correspondent à la définition du chômage au sens du BIT.

Sur la période la plus récente, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 enregistre le 31 janvier 2005 le plus fort contingent des trois dernières années avec 2 977 chômeurs sur l'ensemble du bassin d'emploi de Romorantin. Depuis, on assiste à une décreue régulière pour revenir à 2 476 chômeurs le 31 mai 2005. Les effets

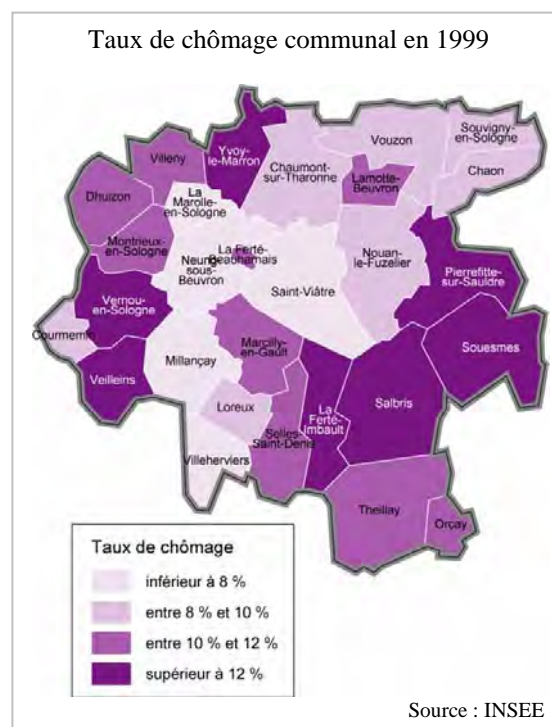
	Pays de Grande Sologne	Loir-et-Cher
Nombre de chômeurs au 31/12/2004	1 065	11 507
Nombre de chômeurs au 31/12/2003	1 075	11 674
Evolution 2004/2003	-0,9%	-1,4%
Part des femmes	47,7%	47,5%
Part des moins de 25 ans	18,5%	20,8%
Part des chômeurs de longue durée	29,6%	31,5%

Source : ANPE

de la fermeture de Matra Automobile semblent avoir été absorbés par l'économie locale qui a bénéficié d'une mobilisation générale de l'ensemble des partenaires du service public de l'emploi. Au 31 juin 2005, le taux de chômage du bassin d'emploi de Romorantin-Lanthenay est redescendu au dessous des deux chiffres, soit 9,6 % (8,8 % pour le Loir-et-Cher).

Les chômeurs par commune		
	Nombre de chômeurs (cat.1-2-3) - au 31/03/2003	Nombre de chômeurs (cat.1-2-3) - au 31/03/2004
Chaumont-sur-Tharonne	12	6
Chaon	22	25
Courmemin	18	18
Dhuizon	38	44
Ferté-Beauharnais (La)	23	22
Ferté-Imbault (La)	35	50
Lamotte-Beuvron	117	132
Loreux	21	17
Marcilly-en-Gault	24	40
Marolle-en-Sologne (La)	7	9
Millançay	35	32
Montrieux-en-Sologne	15	18
Neung-sur-Beuvron	39	30
Nouan-le-Fuzelier	77	81
Orçay	10	9
Pierrefitte-sur-Sauldre	19	19
Saint-Viâtre	33	34
Salbris	258	228
Selles-Saint-Denis	45	43
Souesmes	42	39
Souigny-en-Sologne	14	14
Theillay	36	49
Veilleins	7	8
Vernou-en-Sologne	17	25
Villeherviers	21	31
Villeny	13	11
Vouzon	29	36
Yvoy-le-Marron	18	19
Total 28 communes	1045	1089

Source : ANPE



Dans certains secteurs, on assiste à une forte demande de main d'œuvre qui se manifeste par des tensions sur le marché du travail. C'est le cas dans l'hôtellerie-restauration, le sanitaire-social, la grande distribution, le bâtiment, le transport et la logistique. L'agriculture saisonnière, quoique faiblement développée en Grande Sologne, est également touchée. Elle fait face à ses besoins en recrutant une main d'œuvre étrangère.

A l'échelle locale, Salbris et Lamotte-

Beuvron sont les communes ayant les deux plus forts contingents de demandeurs d'emplois (respectivement 228 et 132).

Au 31 décembre 2004, la proportion de femmes au chômage est en Grande Sologne identique à celle du Loir-et-Cher. Par contre, le chômage des jeunes y est moins développé (18,5 % contre 20,8 %). Après avoir été supérieur au taux départemental jusqu'en 1999, il est depuis systématiquement inférieur de plus d'un point. Cette bonne performance s'explique par le départ de certains jeunes qui vont poursuivre leurs études ou chercher un emploi ailleurs. A l'inverse, on constate que les plus de 50 ans sont sensiblement plus touchés en Grande Sologne qu'ailleurs. La structure du chômage a été considérablement modifiée au cours des cinq dernières années. Ainsi, la part des jeunes s'est fortement réduite, alors qu'elle est restée relativement stable dans le département. Pour les femmes et les chômeurs de longue durée (inscription depuis un an et plus) les tendances observées sont comparables à celles du Loir-et-Cher.

Le taux de chômage varie d'une commune à l'autre. Il est supérieur à 12 % sur les limites est et ouest du Pays alors que les communes centrales jouissent d'une meilleure position.

Une précarité sociale moins forte

Le revenu moyen des foyers fiscaux de Grande Sologne est du même ordre de grandeur que celui des autres pays. Par contre, le revenu net moyen par habitant est légèrement supérieur et les ménages à bas revenus sont proportionnellement moins nombreux.

	Grande Sologne		Référence	
	2000	2001	2000	2001
Revenu net imposable (€)	13 893	14 466	14 113	14 516
% des foyers imposables	48,3%	49,0%	48,3%	48,7%
Bénéficiaires des minima sociaux (pour 1000 habitants)	2002	2003	2002	2003
dont RMI	8,4%	8,7%	9,1%	9,5%
ASV	6,6%	6,1%	7,7%	6,8%
API	0,7%	0,9%	1,4%	1,6%
AAH	7,1%	7,4%	10,8%	11,0%
% des ménages à bas revenus	19,2%	20,9%	21,3%	22,0%

Source : INSEE

Le recours aux minima sociaux est inférieur à ce qui existe dans les autres pays, ce qui indique une précarité sociale moins forte en Grande Sologne.

Ainsi, la proportion des bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion est de 8,7 pour 1000 habitants, contre 9,5 pour 1000 pour les autres pays. La part des bénéficiaires des autres minima sociaux liés aux conditions de ressources (notamment l'Allocation Spéciale Vieillesse et l'Allocation Parent Isolé) est également inférieure.

Ces chiffres, observés en 2001, 2002 et 2003, montrent que la Grande Sologne n'a pas connu un appauvrissement social à la fin des années 1990 et ce malgré une crise économique majeure.

Cette relative bonne santé financière des résidents impacte favorablement le potentiel fiscal des collectivités locales qui est relativement élevé.

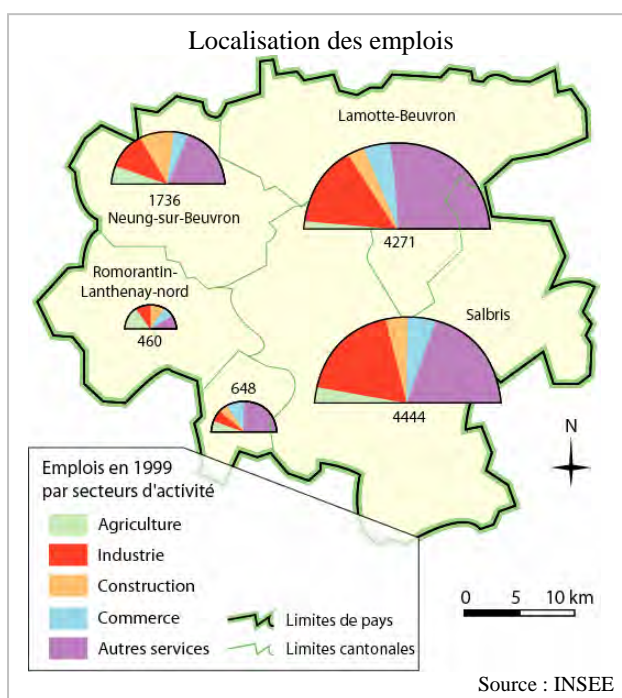
7. Un tissu industriel en recomposition

Une réelle dimension industrielle

À la fin de l'année 2002, l'industrie regroupait en Grande Sologne encore près de 44 % des salariés non agricoles du secteur privé, contre moins d'un tiers pour le Loir-et-Cher. Localement, les pôles d'emploi de Salbris et de Lamotte-Beuvron sont tournés vers des activités économiques majoritairement industrielles.

Composé de grandes unités dans le domaine de l'armement, de l'automobile ou de la porcelaine et d'entreprises plus modestes et diversifiées, le panel industriel est devenu fragile en raison de la crise du secteur dans les années 1990. Les fermetures successives de Thomson, GIAT et Matra obligent le Pays et notamment la ville de Salbris à reconvertir son économie. Globalement, entre 1990 et 1999, l'emploi en Grande Sologne a accusé une baisse de 0,2 % alors qu'à l'échelle départementale il progressait de +0,1 % en moyenne annuelle.

La hausse des services (+2,8 %) n'a pas réussi à compenser la chute de l'industrie et de l'agriculture, secteurs traditionnellement en déclin. En 1999, l'agriculture représentait encore près de 7,2 % de l'emploi local, contre 5,2 % et 4 % aux échelles régionale et nationale. A la



Structure et évolution de l'emploi	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	Total des emplois
<i>structure de l'emploi en 1999</i>					
Grande Sologne (volume)	782	3 232	991	5 797	10 802
Grande Sologne (%)	7,2%	29,9%	9,2%	53,7%	10 802
Loir-et-Cher	6,5%	24,2%	6,8%	62,5%	121 612
Région Centre	5,2%	22,2%	6,4%	66,2%	940 473
France	4,0%	18,2%	5,9%	71,9%	23 388 000
<i>évolutions annuelles entre 1990 et 1999</i>					
Grande Sologne (flux)	-29	-120	-1	+129	-21
Grande Sologne (%)	-2,8%	-2,8%	-0,1%	+2,8%	-0,2%
Loir-et-Cher	-3,5%	-1,9%	-1,9%	+2,2%	+0,1%
Communes rurales 41	-3,3%	+0,5%	-2,2%	+3,3%	+0,3%
Région Centre	-3,1%	-1,4%	-1,5%	+1,6%	+0,3%
France	-2,8%	-1,5%	-1,8%	+1,7%	+0,5%

Source : INSEE, RGP

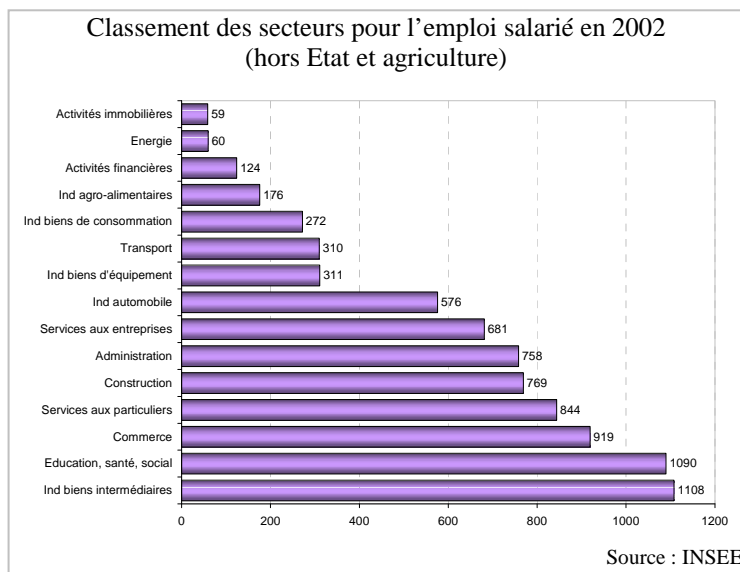
même époque, l'industrie du Pays fournissait encore plus de 30 % de l'ensemble des emplois contre 22 % pour la région Centre et 18 % pour l'hexagone. A l'inverse les services fournissaient 54 % des emplois, contre 62 % en région et 72 % en France.

Sur la période plus récente, entre 2000 et 2002, la progression de l'emploi salarié (hors Etat et agriculture) dans les secteurs des services, de la construction et du commerce

a été importante avec 522 emplois supplémentaires et une croissance de plus de 10 %. Malheureusement, cette bonne performance s'est trouvée annulée par la désindustrialisation et la suppression de 524 emplois industriels (-17 %). Au total, l'emploi salarié est resté quasiment stable avec 8 057 salariés en 2002.

Les quatre premiers secteurs économiques embauchant près de la moitié des salariés du Pays sont par ordre d'importance : les industries de biens intermédiaires (13,8 % des emplois), l'éducation, la santé et le social (13,5 %), le commerce (11,4 %), les services aux particuliers (10,5 %).

Quatre secteurs constituent des spécificités en Grande Sologne. Les débouchés en matière d'emplois y sont relativement plus développés que dans l'économie des autres pays. Il s'agit de l'industrie automobile (indice de spécificité⁴ = 3,1), des services aux particuliers (2,4), de l'industrie des biens intermédiaires (1,3), de la construction (1,2).



Un Pays touché par les mutations économiques

Jusqu'au début 2001, Matra automobile employait 2 670 personnes (CDD et CDI) et représentait environ un tiers de l'emploi industriel de la zone d'emploi de Romorantin-Lanthenay. Le constructeur automobile constituait l'activité dominante du bassin à tel point que les autres entreprises locales – tous secteurs confondus – connaissaient des difficultés pour recruter le personnel nécessaire à

leur développement. Cela conduisait également à limiter l'implantation de nouvelles sociétés en raison d'un bassin de main d'œuvre disponible insuffisant.

La fermeture du site en 2003 a entraîné la disparition de plus de 2 700 emplois sur la période 2001-2003, dont 500 chez les sous-traitants.

Cette fermeture est intervenue sur un territoire déjà affecté depuis plusieurs années par d'importantes mutations économiques avec de fortes pertes d'emplois. Ainsi, la réduction puis la cessation d'activité dans le secteur de la défense et de l'armement au cours des 15 dernières années, ont entraîné pour la région de Salbris, la perte de 1 600 emplois dont plus de 600 depuis 1995 (fermeture de GIAT Industries, de SM5 - Thomson et de l'unité Matra BAE Dynamics à Salbris).

Pour faire face à ces mutations, notamment à la fermeture de l'usine Matra à Romorantin-Lanthenay, le Pays a signé en décembre 2003 avec les autres collectivités locales et l'Etat le Contrat de Site du bassin d'emploi de Romorantin. Le périmètre du contrat, centré sur les cantons de Romorantin Nord et Sud, les plus fortement touchés par la crise, s'étend au Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais et à celui de Grande Sologne. Il englobe aussi les trois cantons du Nord de l'Indre.

L'enveloppe financière du contrat correspond à un montant de 42 millions d'euros mobilisés par les différents partenaires : Etat, Europe, Région, Départements, autres collectivités locales



⁴ L'indice de spécificité compare le poids du secteur dans l'emploi local avec son poids dans l'emploi des autres pays. Il est égale à 1 lorsque les deux poids sont équivalents (il n'y a pas de spécificité). Lorsqu'il est supérieur à 1, il y a une spécificité, le poids local est supérieur au poids des autres pays.

et chambres consulaires. Différents axes sont préconisés, notamment la création d'un Pacte Territorial pour l'Emploi, la création d'une plate-forme de coordination et de ressources humaines à Romorantin, le soutien à l'immobilier d'entreprises, le redéploiement des réseaux à haut débit, le développement et la valorisation de l'offre touristique. Ce contrat arrivera à échéance en 2006. En déclinaison, le Pays de Grande Sologne a engagé :

- une seconde ORAC en faveur de l'artisanat et du commerce, avec une attention particulière en faveur de la reprise d'entreprise,
- une démarche de Pacte territorial pour l'emploi avec quelques objectifs majeurs : l'emploi et le handicap, l'employabilité des femmes, la valorisation du grand gibier, les services à la personne,
- une valorisation des ressources naturelles et culturelles (programme Leader+) en faveur d'un développement concerté du territoire.

En raison de l'emprise de Matra sur l'économie locale, la fermeture de l'entreprise a eu d'inévitables conséquences sur le marché local de la main d'œuvre. Aujourd'hui, l'accroissement du chômage est contenu. Au 31 mai 2005, le taux de chômage est au même niveau qu'un an plus tôt, soit 10,3 %.

Au-delà de la fragilisation de l'économie locale, les conséquences de cette mutation sont nombreuses : une perte de savoir-faire dans des secteurs industriels à haute valeur ajoutée (armement, automobile), le départ de nombreux habitants vers d'autres bassins d'emplois, l'affaiblissement du tissu associatif local.

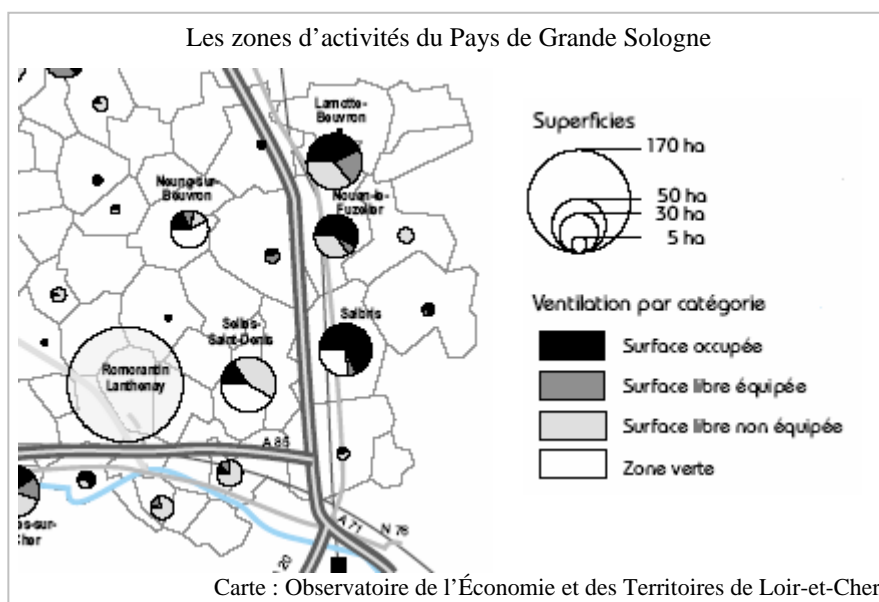
Des parcs d'activités de qualité

Les élus de Grande Sologne ont affiché très tôt et de façon constante la volonté de développer des zones d'activités économiques de qualité.

Ainsi, dans le cadre du contrat CRIL avec le Conseil régional, ils avaient concentré leurs efforts sur la valorisation paysagère des zones d'activités intercommunales à travers la création du Jardin d'entreprises (SIVU) et de l'Ecoparc (SIVU).

Dans la première charte de développement, ils avaient choisi de mettre en avant la qualité comme axe transversal.

Les élus ont ensuite décidé d'apporter le soutien du contrat de pays pour la structuration des zones existantes en relation avec les objectifs du schéma départemental des zones d'activités. Le Pays dispose



actuellement 18 zones relativement bien réparties sur le territoire. 15 communes sur 28 disposent d'une zone d'activités, certaines en comptant plusieurs (Neung-sur-Beuvron et Salbris). Les 18 zones représentent une offre cumulée de 263 hectares, soit 11 % de la superficie totale en Loir-et-Cher. Hors zones vertes, elles sont occupées à 54 %, la moyenne départementale se situant légèrement au-dessus, à 56 %. Les trois communautés du Pays disposent chacune d'une zone d'activité labellisée par le programme PARCQ (Programme d'Activité Regroupant les Communes autour de la Qualité) du Conseil général comme offrant

le meilleur environnement possible aux entreprises, tant sur le plan des services que sur celui de l'aménagement paysager :

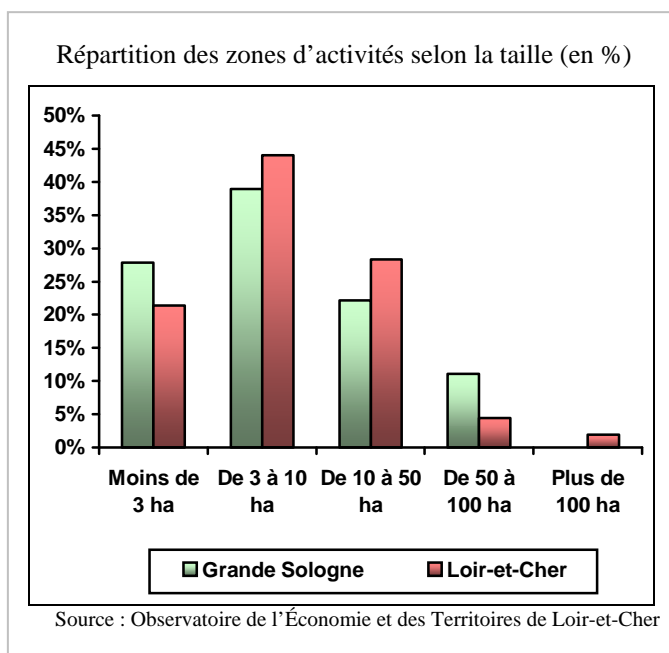
- l'Ecoparc d'affaires de Sologne (27 hectares) sur le site Neung-sur-Beuvron – Dhuizon,
- le Parc d'activités de Sologne (56 hectares) sur le site Lamotte-Beuvron – Nouan-le-Fuzelier,
- les Jardins d'entreprises de Sologne (55 hectares) sur le site Salbris – Selles-Saint-Denis.

Le rythme de commercialisation des zones d'activités est extrêmement variable d'une année à l'autre. La tendance est cependant à une augmentation des surfaces cédées. Depuis 1989 la surface commercialisée n'a cessé d'augmenter et les années 1998 et 2000 se sont révélées particulièrement fastes. Le rythme moyen de 28 500 m² par an reste malgré tout relativement modeste. Compte tenu des surfaces disponibles et du rythme actuel de commercialisation, il faudra plus de 35 ans pour achever le programme ; la moyenne départementale se situant à 33 ans.

Les zones du Pays se caractérisent par un effort important en faveur de l'environnement et de la qualité paysagère. La part des zones vertes est quatre fois supérieure à la proportion observée en Loir-et-Cher. Cette qualité paysagère et environnementale contribue à renforcer l'image du Pays également construite autour du tourisme et de la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

L'Ecoparc d'Affaires de Sologne (château, pépinière d'entreprise, anciennes dépendances aménagées, cadre de caractère) et le Jardin d'Entreprises sont particulièrement emblématiques de la politique d'accueil de qualité voulue par les collectivités et les partenaires du Pays de Grande Sologne.

Initialement créées par des SIVU, les zones d'activités sont maintenant gérées par les communautés de communes. Elles révèlent la volonté des élus locaux de proposer aux chefs d'entreprises un « écrin de verdure » pour l'accueil de leur activité (valorisation de l'entreprise) et la qualité de vie de leurs salariés : jardin d'entreprises (zone d'activités créée en plein espace naturel, lots proposés autour d'un grand étang...).



8. L'offre artisanale et commerciale : la qualité reconnue

L'artisanat local valorise des atouts reconnus dans différentes filières liées aux ressources et aux savoir-faire locaux : métiers de bouche, bâtiment pour la restauration du patrimoine bâti aux résidences secondaires. Sa notoriété dépasse les limites du Pays. Beaucoup de chefs d'entreprises, notamment dans le bâtiment, disposent de marchés à l'extérieur (Ile-de-France, étranger).

Ces entreprises, bien réparties sur le territoire, constituent un gisement important d'emplois. Conscient de ces spécificités et des atouts, le Pays a souhaité soutenir l'évolution de ces entreprises par la mise en œuvre de deux opérations collectives (ORAC). Elles visent à encourager l'accueil de la clientèle locale et touristique en proposant des prestations de qualité et en confortant la transmission et la reprise des activités économiques.

Une offre de services bien répartie sur le territoire

La qualité du cadre de vie constitue un objectif primordial pour attirer et maintenir localement les entreprises, les salariés, les jeunes et les personnes âgées. La couverture et la qualité de l'offre en matière de services à la population contribuent de façon déterminante à cet objectif. L'économie de services de proximité est particulièrement développée en Grande Sologne, avec une forte densité d'artisanat et de petits commerces. Le tissu productif est également caractérisé par une part très importante d'établissements de services aux particuliers. Ce tissu résulte en partie de la vocation touristique du Pays et de la part importante de résidences secondaires.

La Grande Sologne est l'un des Pays ruraux les mieux pourvus en petites unités de commerce et de services. La population est desservie à 90 % en commerces de proximité notamment en alimentation et en boulangerie. Cet équilibre du tissu commercial et artisanal s'explique par l'absence de forte polarisation. En effet, le territoire s'organise autour de bourgs moyennement

Équipement en commerces et services	Pays			Référence	
	% com. équipées	% pop. desservie	% évol.* 03/98	% pop desservie	% évol.* 03/98
Commerces et services de première nécessité (en 2003)					
Alimentation	70	88,6	0	55	-15,7
Boulangerie	80	94,2	-2,9	76,1	-5
Poste	80	94	9,1	72,9	4,1
Banque	53,3	78,9	180	50,5	48,5
Services d'aide à domicile (en 1998)					
Portage des repas	13,3	37,8	///	67,1	///
Aide ménagère pour personnes âgées	96,7	80,9	///	99	///

* Évolution du nombre d'établissement

Source : INSEE

peuplés et souvent distants les uns des autres, ce qui contribue au maintien d'une offre commerciale atomisée. Le niveau d'équipement des communes est globalement meilleur que la moyenne des autres pays de la région Centre.

Les grandes surfaces commerciales sont rares et les habitants ont pris l'habitude d'aller faire leurs courses à la périphérie des agglomérations proches : Orléans, Blois, Vierzon, Romorantin.

Une inquiétude : la transmission d'entreprises

Sur le Pays de Grande Sologne, on recense 299 entreprises dont les dirigeants sont âgés de 55 ans et plus, soit près de 20 % du tissu économique et 621 emplois.

Les secteurs de l'industrie et de l'agriculture sont également concernés par le départ prochain en retraite d'une partie de leurs responsables économiques avec respectivement 872 et 44 emplois concernés.

En dehors du contexte conjoncturel et du rôle clé assuré par le dirigeant, les opérations de transmission doivent faire face aux difficultés suivantes :

- le manque d'anticipation et de préparation des cédants,
- la méconnaissance du marché de la transmission,
- la complexité des mécanismes financiers à mettre en œuvre,
- les dimensions psychologiques de la transmission,
- le problème de cessibilité pour certaines entreprises,
- des outils vieillissants, des locaux vétustes, des mises aux normes indispensables,
- une absence de vocation au sein des entreprises...

Face à ce problème, les chambres consulaires développent différents outils : guide pratique de la transmission, site Internet des offres (Transcommerce), fiches pratiques, l'accompagnement du repreneur (CAP Artisan)...

Dans le cadre des opérations collectives de la seconde ORAC, les chambres complètent cet éventail d'actions par la création d'un salon de la reprise et de la création d'entreprise, la tenue de réunions d'informations fiscales, administratives...

9. Les services à la population

Le Pays a confié à l'Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher, la conduite d'un diagnostic sur ce thème. Les données collectées sont annexées à ce document. Les cinq Pays de Loir-et-Cher ayant confié, à ce même organisme ce diagnostic de territoire (trame unique), il est donc possible de situer le Pays de Grande Sologne dans le cadre de l'offre départementale.

Cette étude balaie diverses thématiques : logement, culture, services, éducation...

Les équipements sportifs

Le Pays offre une gamme d'activités sportives variées et apparaît globalement bien pourvu en équipements (parfois vieillissants). Les équipements les plus spécifiques sont localisés le long de la RN 20, notamment à Lamotte-Beuvron, Nouan-le-Fuzelier et Salbris. Ces trois communes disposent de piscines dont une couverte à Salbris (NB : elle sera prochainement réhabilitée dans le cadre de la Communauté de communes). Aucun équipement aquatique n'existe sur la partie ouest du pays (communauté de communes des étangs).

A côté des équipements sportifs destinés à la population locale, le Pays dispose également d'équipements de rayonnement national et international :

- le Parc Equestre Fédéral à Lamotte-Beuvron (Open de France et Mondial des Clubs),
- le centre de karting (circuit international de Sologne) et le Centre Régional Jeunesse et Sports à Salbris,
- le parcours de chasse du Rabot à Vouzon.

En 2005, le Ministère aux sports et à la vie associative a demandé, via les DDJS, un recensement des équipements sportifs. Courant 2006, le pays de Grande Sologne aura accès à la base de données ainsi constituée à l'échelle nationale (appréciation de l'offre globale en équipements sportifs du pays et des pays voisins).

L'accueil de nouveaux arrivants

Lors du Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT) du 3 septembre 2003, le gouvernement a affiché son souhait de développer une politique intégrée et coordonnée de l'installation en milieu rural. Le CNASEA Centre a été retenu pour mener une étude sur trois territoires de la Région Centre, décrits dans par la DIACT comme « trois types de campagnes ». Ainsi, comme le Pays de la forêt d'Orléans et le PNR de Brenne, le Pays de Grande Sologne fera l'objet, en 2006, d'une étude selon la méthode dite de l'audit patrimonial. Elle vise à apporter, à l'échelon régional, les préconisations d'une démarche globale et concertée de mobilisation en faveur de l'accueil de nouveaux résidents.

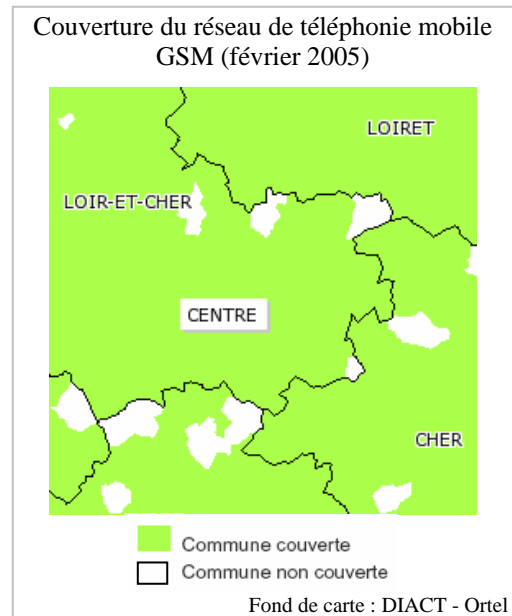
10. La couverture en technologies de l'information

La téléphonie mobile

A la fin 2005, quatre communes (Souvigny-en-Sologne, Chaon, Yvoy-le-Marron, Orçay) restent classées en zones blanches concernant le réseau mobile GSM. Elles ne disposent d'aucune couverture en extérieur dans un rayon de 500 mètres autour de la mairie. Sur le terrain, compte tenu de la dispersion de l'habitat, les zones d'ombre concernent plus de communes, notamment dans les zones les plus éloignées des antennes-relais des opérateurs.

D'après le plan national de résorption des zones blanches, les communes encore non couvertes devraient l'être d'ici 2007. Dans le cadre des nouvelles obligations inscrites dans les conditions de renouvellement de leurs licences, les trois opérateurs de téléphonie mobile (Orange, SFR et Bouygues Telecom) se sont engagés à financer la construction des pylônes pour l'installation de leurs équipements sur les communes encore non couvertes.

Dans les prochaines années, l'enjeu concernera le déploiement des réseaux de 3^{ème} génération (UMTS et HSDPA) pour l'accès aux services mobiles de haut débit. Dans les zones rurales, les opérateurs devraient s'orienter vers une mutualisation de leurs réseaux d'accès.



L'Internet haut débit

En janvier 2006, cinq communes ne sont pas couvertes par l'ADSL : Loreux, Marcilly-en-Gault, Vernou-en-Sologne, Courmemin, Yvoy-le-Marron. Pour les autres localités, l'offre haut débit proposée par France Telecom correspond au moins à 512 kbit/s. Pour les communes équipées d'un central téléphonique ou d'un répartiteur, France Telecom propose un débit de 2 Mbit/s, sous réserve que la ligne de l'abonné soit située à moins de trois kilomètres du répartiteur. Le débit monte à 8 Mbit/s pour les communes les plus denses (Lamotte-Beuvron, Salbris, Nouan-le-Fuzelier). Les lignes de l'opérateur historique n'étant pas encore dégroupées en Grande Sologne, aucune offre alternative n'existe pour animer la concurrence, étoffer l'offre et faire baisser les prix.

L'objectif affiché dans la Convention Département Innovant signée entre France Telecom et le Conseil général est de desservir

100 % des répartiteurs du département à la fin 2006, ce qui correspond à un taux de couverture de la population d'environ 98 %. Sur l'ensemble du département, environ 2 000 lignes privées réparties sur 150 communes ne sont pas éligibles à l'ADSL à partir du réseau



téléphonique commuté. Dans ces cas, des solutions basées notamment sur les réseaux sans fil Wimax ou Wi-Fi doivent être testées et mises en place avec l'appui des collectivités locales. Deux licences Wimax seront attribuées à l'échelle régionale à partir de septembre 2006. Pour la clientèle professionnelle (entreprises et artisans-commerçants), France Telecom s'est engagé dans son plan ZAE à raccorder chaque demande au haut débit (de 2 à 10 Mbit/s).

La télévision numérique terrestre

Les chaînes gratuites de la TNT devront être accessibles à la totalité de la population en 2007.

11. L'agriculture : une spécificité solognote

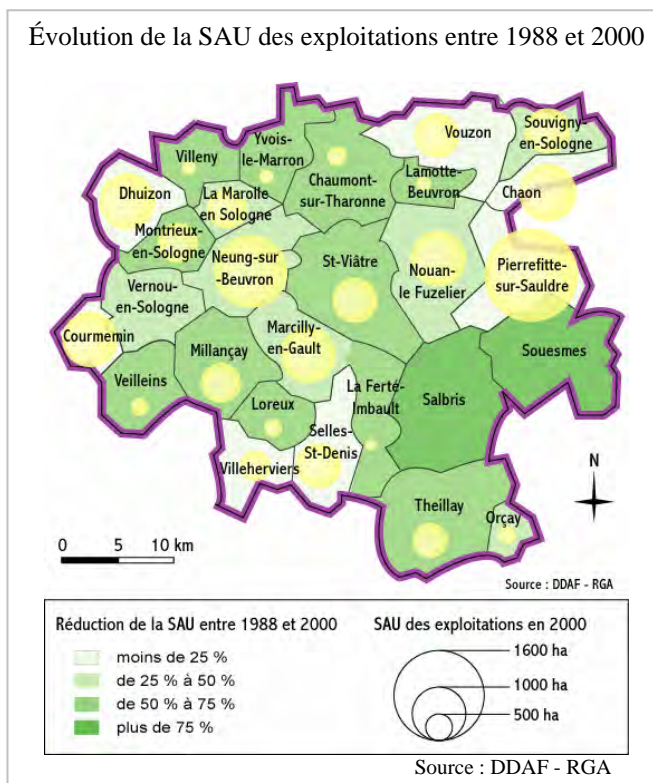
Un déclin forcé des terres agricoles au profit d'autres activités

En 2000, la Surface Agricole Utilisée ne totalisait plus que 17 500 hectares contre 30 800 hectares douze ans plus tôt. L'agriculture occupe aujourd'hui à peine 12 % du territoire de la Grande Sologne, soit une surface relativement modeste en comparaison avec les autres pays ruraux du département et de la région⁵. Au cours de la même période, la population agricole familiale a été divisée par trois, passant de 2 696 personnes à 970 en 2000 dont 565 actifs et 206 chefs d'exploitation à temps complet. En 2005, 88 exploitants ont plus de 65 ans.

Les systèmes de production de Grande Sologne sont très diversifiés. L'élevage de bovins et d'ovins pour la production de viande et de lait, ainsi que les systèmes céréaliers avec des formes de diversification très variées constituent les principales ressources agricoles du Pays. Cependant, du fait de contraintes

spécifiques avec des sols particulièrement difficiles à mettre en valeur sans aménagements lourds⁶ (drainage et/ou irrigation), le statut du fermage, la pression cynégétique... le mouvement de spécialisation et d'intensification de l'agriculture depuis un demi-siècle a été un échec en Sologne. Deux exploitations sur trois ont disparu en douze ans. En 2000, le Pays ne comptait plus que 327 exploitations à titre principal. La vocation agricole de certaines surfaces a donc disparu au profit de l'enfrichement, du boisement et de l'utilisation cynégétique de l'espace. Malgré un caractère rural, certaines communes ne comptent plus aucun agriculteur à titre principal : Souesmes, Salbris...

Évolution de la SAU des exploitations entre 1988 et 2000



- La déprise agricole (Source : RGA 2000) -

Impact sur le territoire	Conséquences
▪ Diminution de la SAU	Près de 12 700 hectares de terrains ont perdu leur vocation agricole au cours des dix dernières années.
▪ Vieillesse de la population agricole	En 2005, plus de 56 % des exploitants ont 55 ans ou plus (50 ans en 2000), contre 49 % en moyenne départementale.
▪ Modification des parcours professionnels	Parmi les agriculteurs de 30-50 ans, certains choisissent de se réorienter vers d'autres professions. Compte tenu de la spécificité cynégétique du territoire, certains se sont positionnés comme prestataires de services pour l'entretien de propriété et la réalisation de cultures à gibiers.
▪ Faible nombre d'installations de jeunes agriculteurs	3 % des exploitations agricoles aidées – dotations ou prêts aux Jeunes Agriculteurs - du Loir-et-Cher se sont établies dans le Pays.
▪ Disparition d'exploitants agricoles	Dans certaines communes, il y a une disparition totale des exploitants agricoles à titre principal.
▪ Progression de la friche et de la forêt	De nombreuses modifications de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique se produisent : raréfaction du petit gibier, augmentation des grands mammifères et des dégâts aux cultures.

⁵ L'agriculture occupe 72 % du territoire en Beauce Val de Loire et 73 % dans le Vendômois.

⁶ Le sol, sableux et argileux, en alternance, peut être successivement très humide et très sec.

La Grande Sologne se caractérise aujourd’hui par une activité agricole extensive et relictuelle. Malgré les efforts menés ces dernières années, la déprise agricole, reste depuis deux à trois décennies une caractéristique forte de l’agriculture de la Grande Sologne.

On constate un resserrement de l’exploitation sur les cultures principales (peu de diversification). Les exploitants qui proposaient au cours des dix dernières années de l’accueil à la ferme (dégustation de produits...) ont pris leur retraite et n’ont pas été remplacés.

Selon le recensement agricole de 2000, une cinquantaine d’exploitations déclarent pratiquer la vente directe. Dans la réalité, cette activité reste peu développée. Le Pays compte trois exploitations adhérentes à l’association « Bienvenue à la Ferme ». La diversification demeure une piste intéressante pour l’agriculture.

L’introduction de signes officiels de qualité a été organisée, notamment pour l’agneau solognot.

Le statut du fermage : facteur bloquant

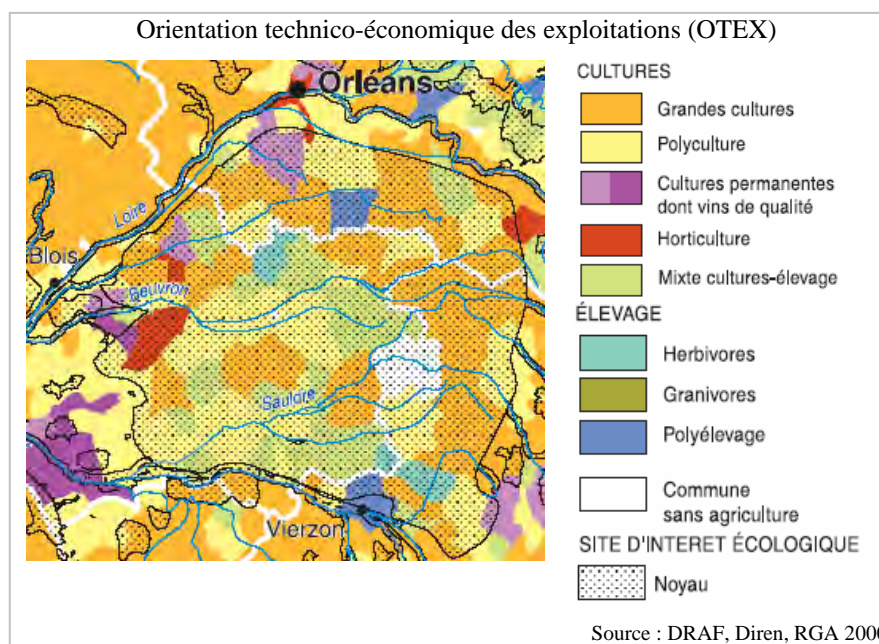
La part des exploitations en fermage a fortement progressé entre les deux derniers recensements. En 2002, le fermage atteignait 60 % des surfaces agricoles, soit 13 points de plus que la moyenne départementale. Cette caractéristique prend d’autant plus d’importance que la valorisation des terres

par la chasse représente une forte concurrence pour les exploitants qui souhaitent louer ou acheter des terres. Ce mouvement s’explique par une disparition plus prononcée du nombre d’exploitations indépendantes. Bien que nécessaire pour permettre notamment la sécurisation le jeune installé, le fermage peut s’avérer bloquant. En effet, la densité du nombre d’exploitations est devenue si faible qu’elle handicape l’évolution de l’agriculture, notamment le maintien des exploitations restantes, la constitution de coopération (CUMA...), la structuration et le maintien des filières (lait...), la diversification agricole et l’installation de nouveaux exploitants.

La mise en œuvre de conventions pluriannuelles d’exploitation agricole (CPEA) est possible en Grande Sologne. Ces conventions sont destinées à établir entre le propriétaire et l’exploitant un accord pour valoriser une parcelle délaissée et gagnée en ligneux. Elles pourraient satisfaire un certain nombre de demandes liées notamment à l’élevage extensif, en dehors du statut du fermage. Toutefois, depuis la création du dispositif, aucune convention n’a été mise en place. Cet outil n’est pas suffisamment connu et les propriétaires manquent d’informations sur les différents modes de gestion de leur propriété.

Une agriculture diversifiée

L’agriculture de Grande Sologne dispose néanmoins de plusieurs atouts, tels que l’existence de productions extensives adaptées à la gestion de l’espace (ovins, broutards) ; un potentiel de diversification important (tourisme, produits fermiers, cultures à gibier). L’existence de



productions locales et d'éléments patrimoniaux et de formation (centre de formation à l'agriculture biologique) sont susceptibles d'asseoir une image territoriale de qualité et de constituer des débouchés économiques rémunérateurs, notamment dans la fraise, la framboise, le poireau, la courgette, l'asperge, la race ovine solognote, la dinde solognote.

En terme d'agriculture, les enjeux principaux concernent le maintien d'une activité agricole sur le territoire en pérennisant les exploitations existantes et l'amélioration de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique grâce à une meilleure gestion de la densité animale « gibier », une protection des îlots cultivés par des bandes de cultures à gibier et une gestion cynégétique et paysagère des friches.

Le caractère relictuel et pourtant prégnant de l'activité agricole en Sologne pose le problème de son positionnement :

- dans la gestion globale du patrimoine solognot,
- dans la structuration économique du Pays : poids économique faible pour assurer le maintien de structures (silo, filières..) ou valoriser des espèces autochtones (race ovine solognote..),
- sa reconnaissance dans les politiques structurelles européennes, nationales ou locales.

12. La Sologne : premier massif forestier régional

Une dominante paysagère en Grande Sologne

La forêt constitue l'élément dominant du territoire de Grande Sologne. Avec environ 84 000 hectares, les surfaces boisées occupent 57 % de l'espace.

La forêt se développe (+14 % entre 1982 et 1998), alors que les surfaces agricoles utilisées se réduisent régulièrement (-43 % entre 1988 et 2000). Face aux difficultés économiques, l'agriculture connaît une forte déprise. Peu formés à la sylviculture, les nouveaux propriétaires

privilégient l'activité cynégétique, pour leur plaisir personnel ou pour des raisons économiques. Les terres cultivées sont peu à peu abandonnées à la friche comme stade transitoire vers la forêt. L'exploitation du bois reste insuffisamment développée.

pays de Grande Sologne (en 2000)	surfaces (ha)	évolution (%)	
Surfaces boisées	84 000	57%	++
Surfaces agricoles utiles	17 500	12%	--
Etangs	10 000	7%	=/-
Fiches et landes	22 600	15%	+
Zones urbanisées	13 200	9%	=/+
Total	147 300	100%	

Source : à partir de l'Inventaire Forestier

Une gestion forestière très liée aux activités cynégétiques

La forêt solognote est fortement marquée par sa destination cynégétique. Depuis la loi forestière de 1963, la mise en place d'organismes publics, tels que le Centre Régional de la Propriété Foncière (CRPF), la création de coopératives forestières ou d'associations tels Arbocentre incitent les propriétaires à développer et à valoriser la filière bois. Les propriétaires sylviculteurs gèrent au mieux leur patrimoine forestier. Très schématiquement, on distingue souvent deux orientations chez les propriétaires : ceux qui choisissent la sylviculture avec la production de bois comme objectif et ceux qui exploitent leur patrimoine pour développer l'activité chasse. Dans ce cas la gestion forestière est marquée par la présence de taillis et l'absence d'enrésinement. Dans les forêts privées, plus de 50 % des recettes proviennent de la chasse. Dans tous les cas la gestion forestière est effective sur la grande majorité des propriétés qui suivent à 86 % des plans simples de gestion (obligatoires pour les propriétés d'au moins 25 hectares). Alors que le marché du bois était plutôt stagnant, on observe, depuis 2003, une reprise qui devrait encourager les propriétaires à se tourner vers une gestion sylvicole plus affirmée.

Dans le cadre du programme Leader+, le CEMAGREF conduit une étude sur l'impact des cervidés sur les peuplements sylvicoles du massif du Cosson (partie Loir-et-Cher et Loiret). Cette réflexion, inscrite dans l'objectif de tendre vers un équilibre agro-sylvo-cynégétique de la Sologne, devrait permettre notamment d'identifier l'impact écologique d'une gestion privilégiant les retombées économiques cynégétiques au détriment de la forêt.

Les forêts de Grande Sologne se composent de futaie (41 %), de mélange futaie-taillis (39 %) et de taillis (20 %). Les chênes rouvre et pédonculé (50 %) et le pin sylvestre (24 %) constituent les deux essences dominantes.

Vers le renforcement de la filière bois

Malgré les efforts accomplis et en dépit de l'abondance de la ressource, la forêt est sous-exploitée à des fins sylvicoles. Le CRPF propose des pistes d'amélioration et de développement compatibles avec une gestion durable de la ressource. Il s'agit notamment de favoriser le développement de la filière bois vers de nouveaux débouchés, notamment le bois énergie (bûches, plaquettes forestières...) ⁷ dont la part dans les modes de chauffage devrait progresser de 3 à 5 % (plan gouvernemental). De plus les résineux voient leur utilisation se

⁷ La Sologne dispose d'une plateforme de stockage sur la commune de Coullons dans le Loiret.

multiplier en vue de différentes valorisations : jeux d'enfants, mobilier urbain, glissières de sécurité...

Le label européen PEFC a été adopté au niveau de la région Centre, mais l'offre de produits reste insuffisante. Environ 243 000 hectares de forêt étaient écocertifiés début 2004, soit 27 % de la surface forestière régionale. Le seuil de 50 % est visé au terme des cinq prochaines années.

La sensibilité aux incendies est prégnante en Grande Sologne. Ainsi le service départemental d'incendie a pris le relais d'une association locale qui assurait la surveillance du massif forestier grâce à l'installation de tours de guets sur trois châteaux d'eau (deux en Loir-et-Cher, un dans le Loiret). Afin d'assurer une couverture optimale, une réflexion doit être engagée pour installer un ou deux points de surveillance dans le Loiret.

La forêt : théâtre d'activités

La forêt constitue, aux yeux du grand public, un espace de loisirs et d'activités ouverts à différents usages : la randonnée, l'activité cynégétique, l'observation de la nature...

La pratique de certaines activités peut toutefois être source de conflits (dérangement du brame du cerf, cueillette abusive de champignons). Le risque, souvent constaté, est d'entraîner la fermeture des propriétés (cf. chapitre « engrillagement / activité cynégétique »).

La forêt, une richesse écologique

Le Pays de Grande Sologne s'inscrit dans le périmètre Natura 2000 défini par la directive européenne Habitat. Le document d'objectif, en cours de rédaction, a été confié à un cabinet privé (IEA) associé au CRPF. Dans ce cadre, la reconnaissance des plans simples de gestion comme contrat de base démontrera le respect des bonnes pratiques de gestion durable du patrimoine solognot par les propriétaires sylviculteurs.

Une charte forestière pour le Pays de Grande Sologne

Conscient des différents enjeux (économiques, récréatifs...) associés à la forêt, le Pays de Grande Sologne a décidé de se doter d'une charte forestière dont la réalisation est confiée au Centre Régional de la Propriété Forestière Centre Ile de France. Un comité de pilotage est d'ores et déjà créé. Cet important travail sera réalisé sur l'année 2006.

Ce document prendra en compte non seulement la production sylvicole de Grande Sologne mais également l'ensemble des enjeux liés à la forêt. Elle intégrera notamment les avis des utilisateurs directs (propriétaires forestiers, coopératives...) et indirects (chasseurs, randonneurs...), des élus du Pays, des acteurs économiques et touristiques...

13. Les étangs, l'autre image de la Sologne

La pisciculture, une activité traditionnelle en crise

Activité du secteur primaire, au même titre que l'agriculture, la pisciculture vit uniquement de ses débouchés. A partir des années cinquante, elle s'est orientée en Grande Sologne vers le marché du poisson de repeuplement en relation avec le développement de la pêche de loisir ; le débouché de la consommation devenant secondaire.

Depuis le milieu des années 1980, la rentabilité du secteur n'est plus assurée et seuls quelques pisciculteurs négociants tirent leur épingle du jeu. La baisse de la rentabilité résulte d'un enchaînement de phénomènes qui remontent à l'invasion des cormorans. Espèce protégée, les cormorans se sont développés en prélevant le poisson. La perte de revenu pour les pisciculteurs s'est accompagnée d'une chute du marché du repeuplement. Beaucoup de propriétaires exploitants ont alors abandonné leurs étangs à la friche.

Depuis les années 1980, on assiste au retour de certains producteurs vers le marché de la consommation en adaptant les produits aux goûts des consommateurs : produits « à la mode », en rupture parfois avec les spécificités locales à l'avenir incertain.

Aujourd'hui, la commercialisation des poissons élevés en Sologne se partage entre le marché de repeuplement et la consommation. On estime la production solognote à environ 400 tonnes par an. La carpe en fournit la moitié, le gardon un tiers. Elle représente moins de 10 % de la production nationale et 35 % de la production régionale. L'ouverture récente des marchés européens aux pisciculteurs des pays de l'Est risque de fragiliser les productions locales.

La création de quatre ateliers de transformation en région Centre, dont deux en Sologne, permet de mettre sur le marché toute une gamme de produits : filets frais, congelés ou fumés...

Sur place, les restaurateurs apportant leur savoir-faire dans la valorisation des produits du terroir restent rares. Les pêches d'étang concourent aujourd'hui au folklore local et deviennent des événements publics prisés mais encore confidentiels.

La Maison des étangs, installée à Saint-Viâtre, au cœur de la Sologne des étangs, présente au public les différentes richesses et activités liées aux étangs.

Les étangs, théâtre de l'activité cynégétique

Aujourd'hui, l'attrait économique des étangs provient de leur valeur cynégétique. La pratique de la chasse au gibier d'eau, tout comme celle du grand gibier, contribuent fortement à l'image cynégétique de la Sologne. Cette activité nécessite l'entretien des zones humides pour l'accueil de l'avifaune (présence de roselières, lutte contre l'enfrichement et les jussies..).

La pêche de loisir est très peu développée sur les étangs privés en raison de la concurrence de la chasse. Presque toutes les communes du Pays proposent un ou plusieurs sites aménagés (aire de pique-nique, parcours de santé, accès handicapés) pour la pratique de la pêche à la ligne, prisée des habitants comme des touristes.

Le réseau hydrographique présente un intérêt piscicole de première et de deuxième catégorie : comme pour les étangs, l'accès y est difficile (berges privées).

Afin d'affirmer la vocation touristique du Pays en relation avec les étangs, celui-ci a édité, en 2005, un guide des sites ouverts à la pêche à la ligne.

Les étangs : des écosystèmes délicats qui participent à l'équilibre général

La pisciculture et l'entretien des étangs participent à l'équilibre général des milieux. La régression de l'activité agricole, l'enfrichement à proximité des étangs contribuent à modifier la qualité des eaux et à fermer les paysages (points de vue).

Cette situation est aggravée par la présence d'« indésirables » : le développement des rats musqués puis des ragondins (mitage des berges, destruction de la végétation aquatique), la prolifération de poissons chats, la prédation du grand cormoran et, plus récemment le

développement d'espèces allochtones (grenouille taureau, jussies...). Afin de sensibiliser les propriétaires, les gestionnaires et le grand public sur ce thème, le Pays de Grande Sologne a mené et soutenu différentes opérations :

- dans le guide « pêche à la ligne » : deux pages à l'attention des pratiquants,
- une journée de sensibilisation sur trois sites (rivières et étangs) : « portes ouvertes sur les jussies »,
- des aménagements d'étangs pour favoriser l'accueil de l'avifaune et la création de formations,
- la tenue des Rencontres Intersolognotes (espèces invasives, gestion durable des étangs) par le CCAS et l'ADS (associations de propriétaires).

Des échanges d'expériences dans le cadre du programme européen Leader+ sont organisés avec le Pays de Gâtine (Deux-Sèvres) et avec le Pays Nantais (syndicat EDEN).

Toutes ces évolutions rendent la gestion économique traditionnelle des étangs de plus en plus coûteuse et technique (loi sur l'eau)... Nombre de propriétaires abandonnent progressivement l'exploitation piscicole de leurs étangs devenus non rentables. Ces choix modifient radicalement les équilibres écologiques des systèmes patrimoniaux patiemment mis en place. Une réflexion globale sur les zones humides est amorcée localement à l'initiative des propriétaires et dans le cadre du Conseil de développement du Pays de Grande Sologne. Elle doit aborder notamment les éléments sur la réglementation (loi sur l'eau, vidanges), les espèces invasives, la gestion traditionnelle, la formation, la gastronomie...

14. Un patrimoine naturel et culturel d'une richesse exceptionnelle

Les nombreuses richesses patrimoniales et culturelles de la Sologne font l'objet d'un large consensus. Dès sa création, le Pays de Grande Sologne s'est d'ailleurs attaché à les identifier, à les développer et à les valoriser à travers le contrat de Pays et dans le cadre du programme européen Leader+ : mieux connaître (études, colloque, collecte ethnographique...), mieux gérer (formation, convention de gestion, équilibre agro-sylvo-cynégétique), mieux valoriser (maisons à thèmes, parcours de découverte...).

Un patrimoine naturel remarquable

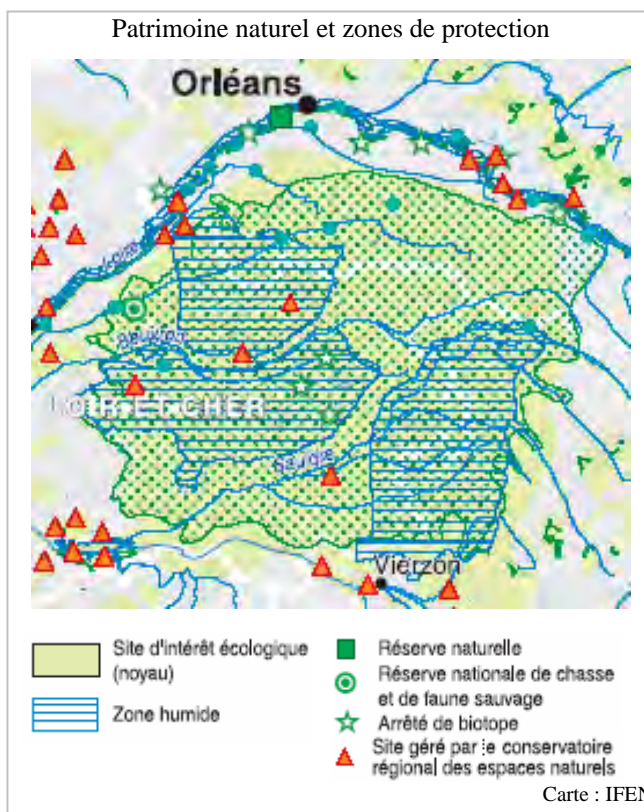
Le gradient d'humidité et la géologie déterminent en grande partie les spécificités du milieu naturel. La Grande Sologne se caractérise par une mosaïque de milieux variés : étangs, prairies, landes et forêts se succèdent, avec également des tourbières acides, corridors alluviaux et landes sèches remarquables. Ces paysages sont entrecoupés d'espaces agricoles à dominante de polyculture-élevage. Dominée par la forêt, la Sologne abrite des biotopes remarquables, comme la chênaie à chênes tauzin la plus septentrionale. La vaste zone humide de Sologne renferme une grande diversité végétale et animale.

► Patrimoine naturel et zones de protection

Les zones humides de Sologne sont inscrites depuis 1972 sur la liste des zones humides d'importance internationale de l'Union mondiale pour la nature (UICN).

La Sologne des étangs constitue un milieu naturel avec une flore et une faune remarquables. Elle concentre la majorité des étangs de la Sologne. Ses 30 000 hectares de zones humides (2 800 étangs, cours d'eau, marais) la placent au huitième rang national des zones humides continentales d'importance internationale. Depuis 1992, elle fait l'objet d'une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) dont le classement en Zones de Protection Spéciales (ZPS) au sens de la directive Oiseaux est examiné à la fin 2005. En cas de classement, un document d'objectifs propre à cette zone sera établi. Une partie de la commune de Saint-Viâtre, au cœur de la Sologne des étangs, fait l'objet d'un arrêté préfectoral de conservation de biotope. Celle de La Ferté-Imbault fait l'objet d'une réserve naturelle régionale. Enfin, la Sologne répertorie de nombreuses Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique, Floristique (ZNIEFF).

Depuis 2001, les 346 184 hectares de la Sologne sont proposés comme site d'importance communautaire Natura 2000 au titre de la directive européenne Habitats. Le document d'objectifs est attendu pour mai 2006.



► Flore

Les espèces végétales phares sont principalement liées aux milieux aquatiques. Citons en particulier le Flûteau nageant, la Caldésie à feuilles de parnassie, l'Isoete à feuille tenue ou la Masalée à quatre feuilles.

► Faune

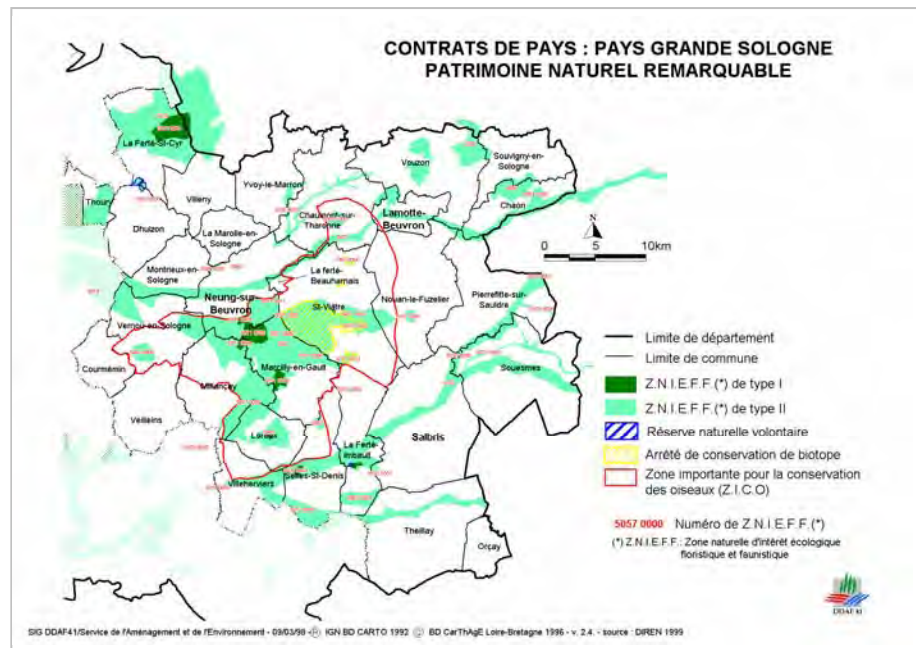
La Grande Sologne compte environ 230 espèces d'oiseaux dont 140 nicheuses. Parmi ses dernières, on compte un nombre non négligeable d'espèces liées aux habitats aquatiques. Elles sont parfois menacées en France et en Europe, comme par exemple : Grèbe à cou noir, Sarcelle d'hiver, Canard souchet, Fuligules milouin et morillon... Parmi les autres groupes faunistiques, plusieurs espèces d'intérêt communautaire comme certaines chauves-souris (Grand Rhinolophe), une cinquantaine d'espèces de mammifères (loutre, castor), des batraciens (Sonneur à ventre jaune, Triton crêté), des reptiles (Cistude d'Europe)... sont présents sur le territoire.

La zone humide est particulièrement importante pour les oiseaux : ils y hivernent par milliers chaque hiver, de nombreuses espèces migratrices y font étape, et plus de 130 espèces d'oiseaux y nichent. La vaste zone humide recèle également une grande diversité d'insectes (notamment parmi les lépidoptères) qui constituent une ressource importante pour de nombreuses espèces des cinq classes de vertébrés.

Déjà fragilisé par la déprise agricole et sylvicole, ce patrimoine naturel connaît aujourd'hui une menace avec les espèces invasives sur les zones humides. Aux ragondins se sont joints notamment, les jussies, la grenouille taureau...

► Eau

La Grande Sologne présente un réseau hydrographique relativement faible en gabarit mais dense : Sauldre, Beuvron, Cosson, Naon, Rère ainsi que le canal de la Sauldre. Soucieux de la bonne gestion de cette ressource, le Pays de Grande Sologne a soutenu les projets de syndicats de rivières notamment dans le cadre du contrat de pays et de Leader+. Par ailleurs, il siège au sein de la Commission Locale de l'Eau en préparation du futur SAGE Sauldre.



Un patrimoine culturel d'une grande richesse

Bien que dépourvu de grands monuments ouverts au public, le patrimoine bâti de la Grande Sologne révèle une typicité architecturale avec l'emploi de matériaux locaux (briques, colombages et fougères, bois, torchis...) qui confèrent à l'ensemble des villages une véritable identité et homogénéité..

De nombreux centres bourgs ont bénéficié d'opérations récentes de réhabilitation et offrent aux voyageurs un réel cachet solognot avec une mise en valeur de qualité. Parmi ces villages, citons notamment Souvigny-en-Sologne, Chaon, Marcilly-en-Gault, Saint-Viâtre. Certains sites touristiques sont installés dans ces maisons typiquement solognotes (Maison des étangs, maison du cerf, Union pour la Culture Populaire en Sologne) tandis que d'autres, s'inspirant de la culture solognote, propose – ou proposeront – une architecture spécifique : maison du Braconnage (« cul de loup »), le Point du Jour (espace Eugène Labiche).

Le patrimoine vernaculaire est également important mais, de par son caractère privatif, ne peut bien souvent pas être valorisé par les collectivités : anciennes briqueteries, lavoirs, colombiers, granges, fours à chaux, canal de la Sauldre... Le patrimoine religieux se compose d'églises classées – parfois à caquetoire ou au clocher tord – de chafauds, de polyptyques, de fontaines (eaux miraculeuses), de croix et de calvaires. Et n'oublions pas le patrimoine oral autour des savoir-faire ou des croyances (contes...).

Une partie du patrimoine reste visuellement inaccessible (demeures du XIX^{ème}) et joue à cache-cache dans le paysage solognot.

Avec 85 associations culturelles ou de loisirs, les villages de Sologne montrent un réel dynamisme associatif qui s'exprime par la réalisation de manifestations tout au long de l'année. L'Union pour la Culture Populaire en Sologne (UCPS) en fédère un certain nombre et participe à l'animation culturelle de la Sologne : manifestations, randonnées à thèmes, formations, prêts de matériels, expositions artistiques, ateliers, cinéma...

Des efforts de valorisation importants

Afin de « mieux connaître, mieux gérer pour mieux valoriser » ces divers éléments patrimoniaux, les élus solognots ont mené différentes réflexions, notamment :

- 1992 : élaboration d'un Plan d'Environnement pour la Sologne à l'échelle des trois départements, réalisé par le Syndicat de la Sologne (CDPNE).
- 1996 : étude d'opportunité d'un Parc Naturel Régional pour la Sologne des trois départements conduite par le Conseil régional (IEA) : cette étude concluait que le projet ne pourrait pas être mené à bien sans l'existence d'une volonté locale.
- 1999 : étude de faisabilité d'un Parc Naturel Régional sur le Pays de Grande Sologne (ASCA). à l'issue de cette étude, le Conseil régional a décidé d'élargir le périmètre d'étude au-delà du Pays de Grande Sologne et d'engager le processus d'élaboration d'une charte (recrutement d'un chef de projet, réunions thématiques en 2003). Le Pays a désigné des représentants pour participer aux réunions thématiques. Par ailleurs, les élus de Grande Sologne (maires, conseillers généraux) étaient invités directement aux réunions par le Conseil régional. Pour information, dès la création du Conseil de développement et l'élection de son bureau (mai 2004), le Pays a transmis, à chaque membre du bureau, les différents documents nécessaires à l'engagement du travail de révision de la charte de développement et notamment les comptes-rendus des réunions thématiques, l'étude du cabinet ASCA ainsi que la contribution régionale.

Le Pays de Grande Sologne est également membre du Comité départemental Natura 2000 (directive habitat). Il a également, très récemment, émis le souhait d'être associé au comité de pilotage chargé du suivi de la Zone de Protection Spéciale, au titre de la directive Oiseaux,

afin de proposer des actions en faveur d'une veille environnementale, d'un réel pouvoir décisionnel local (réactivité) et de lutte contre les espèces invasives.

La mise en œuvre du programme Leader+ a permis d'engager un certain nombre de partenariats entre acteurs locaux (et notamment le Pays) pour favoriser la gestion durable du patrimoine naturel, relevant à 92 % de la propriété privée :

- des actions de sensibilisation des gestionnaires (colloques, plaquettes, guides, formations...) : associations de propriétaires (ADS, CCAS), ONCFS...
- l'aménagement de sites (restauration d'étangs...) : propriétaires, Fédération départementale des chasseurs...
- l'équilibre agro-sylvo-cynégétique (chapitre suivant)...

Ces diverses opérations et partenariats naissant permettent d'espérer qu'une réelle synergie s'engage sur le Pays pour définir une politique de gestion durable du patrimoine naturel.

D'ailleurs, cette volonté locale a été saluée, en 2004, par le Ministre de l'Ecologie et du Développement durable qui a labellisé ces actions dans le cadre de la semaine du Développement Durable.

15. La Sologne : première région cynégétique de France

La chasse et les activités cynégétiques participent à l'histoire et à la notoriété du Pays, y compris dans l'imaginaire collectif (Rabotiot, le braconnage)... Elle a largement contribué à son développement économique, touristique et identitaire ainsi qu'à la structuration du territoire (grandes propriétés/châteaux, valeur du foncier...).

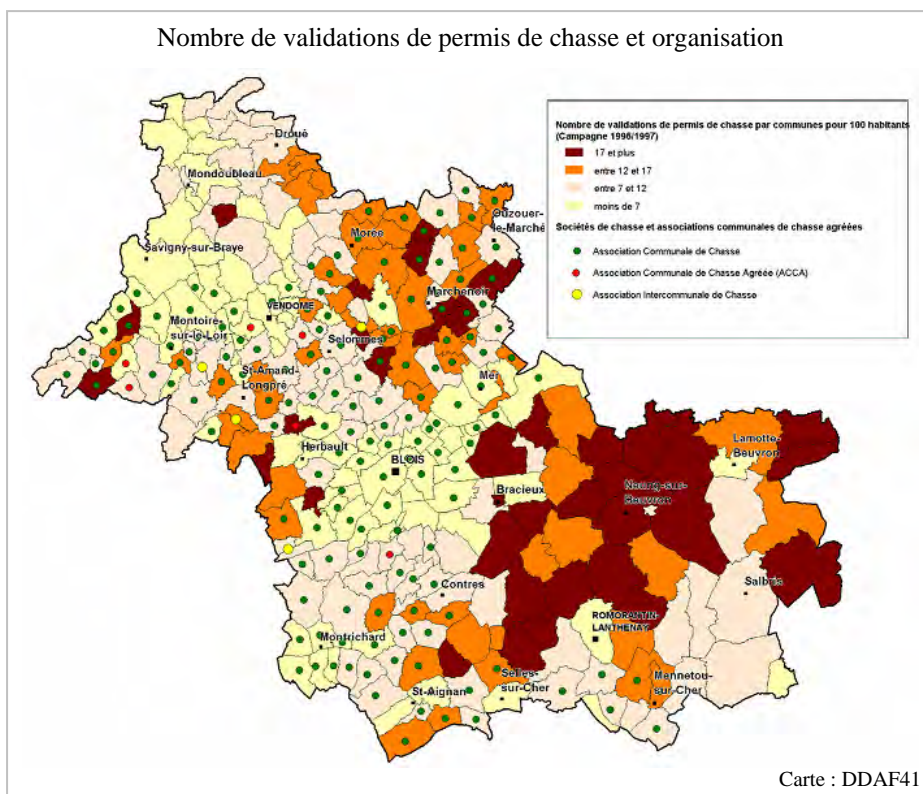
La fin des grandes chasses d'affaires : un coup d'arrêt porté au développement des pratiques en Sologne

La suppression réglementaire des déductions des frais généraux liés à la chasse en 1974 a porté un coup d'arrêt au développement des pratiques cynégétiques. Alors que les validations de permis de chasse progressaient régulièrement, on observe à partir de cette date une inversion des tendances. Après un plus haut historique en 1974 avec plus de 39 000 validations en Loir-et-Cher, la chute est brutale en 1975 avec moins de 30 000 validations. Puis la baisse devient plus régulière pour tomber à moins de 25 000 validations pour la campagne 1996/1997. En Sologne, le nombre de gardes-chasse passe de 2 000 avant 1974 à 300 en 1993. On dénombre aujourd'hui environ 130 gardes assermentés, salariés et non salariés, sur le territoire de la Grande Sologne.

Une activité qui reste très ancrée localement

Avec 1 chasseur pour 39 habitants au niveau national, la chasse reste aujourd'hui une activité très importante. Elle l'est encore plus en Loir-et-Cher (1 chasseur pour 14 habitants) et pour la Sologne.

En nombre de validations, le Loir-et-Cher arrive en 13^{ème} position derrière des départements très peuplés : la Gironde (62 000 validations), le Nord-Pas-de-Calais, les Bouches du Rhône, le Nord. En nombre de pratiquants par habitants, le Loir-et-Cher se situe bien au dessus de la moyenne, à côté de départements où la tradition cynégétique y est également très ancrée (les Landes, la Dordogne).



Avec un équivalent de 9 130 validations sur 22 200 pour la campagne 2003/2004, la Sologne loir-et-chérienne (Grande Sologne et Sologne viticole au sens forestier) rassemble 41 % des permis de chasse du département, soit un chasseur pour onze habitants⁸.

⁸ Ces données sont à considérer a minima compte tenu du nombre important de permis nationaux validés sur Paris à l'attention de résidents secondaires solognots ou pratiquant la chasse en Sologne.

On peut estimer à 5 750 le nombre de validations de permis de chasse en Pays de Grande Sologne. L'importance et la diversité des milieux cynégétiques (forêt, zones humides, landes, zones agricoles...) rend le territoire particulièrement attractif auprès des chasseurs des autres cantons et des autres départements.

Lors de la campagne 1992/1993, le Loir-et-Cher avait vendu 14 400 timbres d'accueil à des chasseurs extérieurs venus pratiquer sur les terres du département. A l'époque, cela représentait à peine un pour cent des chasseurs nationaux. En supposant cette proportion stable, on peut aujourd'hui estimer que 12 140 chasseurs sont extérieurs au département. On peut supposer qu'ils se rendent en majorité sur une chasse solognote soit environ 4 940 chasseurs en Grande Sologne qui viennent d'un autre département. On peut également supposer que sur les 13 070 chasseurs des autres communes du département, 41 % fréquentent une chasse solognote soit 5 360 chasseurs. Au total : 5 750 chasseurs locaux, 4 770 chasseurs d'autres communes du département et 5 360 chasseurs extérieurs soit 15 880 chasseurs annuels. Cela correspond à un chasseur pour dix hectares.

NB : En 1998, on évaluait à environ 70 000 le nombre de chasseurs annuels à l'échelle des 127 communes de la Sologne, dont 60 % recrutés hors Sologne⁹.

L'accessibilité de la Sologne par le réseau autoroutier facilite l'accueil de chasseurs extérieurs au département, notamment issus du sud-ouest et sud-est.

Une activité structurante pour la Grande Sologne

Les activités cynégétiques constituent une des composantes de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. En Loir-et-Cher et en Sologne en particulier, la chasse constitue un déterminant très important pour l'évolution du milieu naturel et le façonnage du paysage. La loi sur le développement des territoires ruraux (février 2005) consacre 31 articles à cette activité. Elle rappelle notamment que l'équilibre agro-sylvo-cynégétique est recherché par la combinaison de nombreux moyens, notamment la chasse, la régulation, la prévention des dégâts du gibier, des procédés de destruction autorisés. Par leurs actions les chasseurs contribuent à la gestion équilibrée des écosystèmes et plus généralement de l'espace rural.

En Sologne, une véritable économie locale gravite autour de ces activités. Les retombées directes (chasses à la journée, élevage, emplois...) et indirectes (métiers de bouche, vétérinaires, éleveurs, armuriers...) ont été évaluées par l'étude que l'Observatoire a menée en 1999. La chasse générerait pour la Sologne loir-et-chérienne entre 1 000 et 2 000 emplois directs et indirects. Plus de la moitié de ces emplois seraient concentrés en Grande Sologne, soit de 3 et 6 % de la population active occupée. A l'époque (1997), les dépenses générées par les chasseurs sur l'ensemble de la Sologne (chasseurs locaux et extérieurs) étaient estimées à 506 millions de francs, soit l'équivalent de 150 millions à l'échelle du Pays de Grande Sologne.

Les montants calculés pour ces indicateurs (emplois, dépenses) peuvent paraître faibles en comparaison avec d'autres secteurs ou filières économiques. Ils sont très en deçà de la réalité. Surtout, ils ne valorisent que très partiellement les différentes fonctions que remplit la chasse dans l'utilisation et la gestion de l'espace, des milieux et des paysages. Enfin, les dimensions culturelles, pédagogiques, sociales, de vie en milieu rural... ancrées dans la tradition solognote ne sont pas ici prises en compte. Spécifiques à ce territoire, elles en constituent pourtant des atouts indéniables.

Des pratiques qui évoluent

En Loir-et-Cher, la chasse privée est la forme la plus courante des groupements de chasseurs. La Fédération départementale en recense plus de 3 000 sur l'ensemble du département. Ils couvrent environ les trois quarts du territoire cynégétique. Ce mode de chasse est plus

⁹ Étude sur le poids économique de la chasse en Sologne par l'Observatoire économique et des territoires de Loir-et-Cher.

particulièrement présent en Sologne. La propriété privée structure le fonctionnement de ces chasses (invitation, actionnariat) et limite le développement d'une pratique plus collective (ACCA). Toutefois, la gestion coordonnée sur certains secteurs s'organise par le biais de quatre groupements cynégétiques (GIC ou GIASC).

En Sologne, ce loisir s'oriente principalement vers une chasse aux grands gibiers (sangliers, cerfs, chevreuils) et vers les gibiers d'eau (canards, limicoles, etc.).

Le Loir-et-Cher constituait le premier département non côtier pour la vente des timbres gibier d'eau. Selon l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, 9 823 timbres de gibiers d'eau y ont été vendus, soit 4,1 % du total national. Les chasseurs sont de plus en plus nombreux à opter pour ce type de gibier pour lequel les dates d'ouverture de la saison interviennent en amont de l'ouverture générale. A noter que cette activité est fortement réglementée. Ce contexte influe sur l'évolution du nombre de chasseurs (motivation...) et sur l'impact économique (périodes d'ouverture en réduction, nouvelle réglementation sur le tir à plomb au dessus des zones humides...).

Avec la disparition des îlots agricoles, le petit gibier naturel se fait rare. En substitution, il est pratiqué le lâcher d'oiseaux (faisans, perdrix...) ¹⁰. Cette pratique artificielle de la chasse s'inscrit plutôt dans le cadre de grandes « chasses à tableaux » (commerciales, chasses de prestige). Globalement, l'évolution de la pratique en Sologne s'est orientée vers le grand gibier qui, compte tenu d'un contexte agricole fragilisé, pose sur certaines zones un douloureux problème de dégâts sur les cultures.

La menace de la grippe aviaire (février 2006) fait peser de lourdes incertitudes sur le devenir de la chasse au petit gibier.

Le développement de l'engrillagement

Les enclos et les chasses commerciales

Dans le cadre de la loi sur le développement des territoires ruraux, les enclos ne sont plus assujettis aux participations financières mises en place par les Fédérations départementales des chasseurs pour l'indemnisation des dégâts de grand gibier. Toutefois le permis reste nécessaire pour pouvoir y chasser. La loi permet également l'installation de territoires de chasse commerciale dans les terrains ouverts ou clos. Sur ces territoires commerciaux, des dates de chasse aux oiseaux issus d'élevage seront fixées par le ministère chargé de la chasse. Ces dispositions ne seront pas applicables aux enclos non commerciaux. Il s'agit là d'une revendication ancienne introduite par le législateur. En Sologne, plus de 50 % des chasses commerciales sont intéressées par ces mesures. Certaines entreprises effectuent actuellement des études pour évaluer l'intérêt et le coût d'opportunité du développement des enclos.

La lutte contre la dérive paysagère

Le développement des clôtures (enclos de chasse ou simples clôtures non agricoles) contribue à accentuer la fermeture des paysages et à modifier ainsi l'image globale du territoire sur lequel de véritables barrières sont déjà, ça et là, implantées : au bord des routes, le long des chemins de randonnées... Une récente étude de la Fédération départementale des chasseurs, réalisée dans le cadre du programme Leader+, sur un secteur cantonné (massif du Cosson) présente une cartographie des implantations et liste les motivations invoquées par les propriétaires (intrusion abusive pour les champignons, revendication de la propriété...).

Le schéma départemental de gestion cynégétique, adopté par la Fédération départementale des chasseurs en 2005, met en exergue ce phénomène. La Fédération souhaite travailler ce point avec l'aide des élus (association des maires, élus du Pays...), services de l'Etat (DDE et DDAF)... Depuis sa création en 1998 et, auparavant, sous l'égide du Syndicat de la Sologne

¹⁰ Plus de 1,5 millions d'oiseaux sont élevés en Sologne et 0,6 %. L'élevage constitue une véritable économie avec à la clé des emplois. Environ 200 000 canards colverts sont lâchés chaque année en Sologne.

(Plan d'environnement Sologne), le Pays de Grande Sologne a organisé des réunions qui ont mis en évidence la grande difficulté à résoudre ce problème : droit de propriété / droit de se clore, aspect réglementaire limité (PLU), souci d'individualisme de certains propriétaires, intrusion répétitive (champignons), difficile dissuasion (sensibilisation des nouveaux arrivants)...

Les associations de propriétaires souhaitent également contribuer à la réflexion par :

- la réalisation d'un guide de bonnes pratiques de gestion destiné aux nouveaux arrivants : sensibilisation au fait de ne pas clôturer afin de préserver la qualité de la grande faune, esthétique,
- la tenue de formations et de colloques : Rencontres Intersolognotes, GDF et CRPF...
- l'organisation de débats autour de la gestion globale des propriétés privées comme, par exemple, la garde partagée pouvant ainsi dissuader la cueillette abusive de champignons.

La chasse en Sologne : une image à valoriser

L'érosion des effectifs des chasseurs est un phénomène général en France. Il est lié à de nombreux facteurs : rurbanisation, réduction des périodes de chasse, artificialisation de certaines pratiques, évolution vers le grand gibier, vieillissement des pratiquants, coût... La Sologne n'échappe pas à ce phénomène.

Malgré son image intimement liée à la chasse, la Sologne :

- se trouve aujourd'hui en concurrence directe avec d'autres régions (Est de la France) et, de plus en plus, avec des territoires étrangers (Afrique, Europe de l'Est..),
- ne développe pas une réelle politique d'accueil touristique cynégétique : chasseurs étrangers, gîtes thématiques, promotion concertée, parcours de découverte cynégétique, parcours aux chiens d'arrêt, activités pour les accompagnateurs non chasseurs, certains hébergeurs n'acceptent pas les chiens,
- pâtit trop souvent d'une image de territoire fermé sur lequel l'activité cynégétique est omniprésente : pas de produit touristique mixte (ACTEON, guide touristique général, activités de découverte nature hors période de chasse ...), partenariat avec d'autres prestataires touristiques,
- ne valorise pas suffisamment ses produits (gastronomie). En partenariat avec les Fédérations des chasseurs (Loir-et-Cher, Cher et Loiret), le GIC du Cosson et le Pays, le Comité central agricole de la Sologne (association de propriétaires) ont engagé une étude de faisabilité d'une plate-forme de collecte et de transformation du grand gibier. La loi sur le Développement des Territoires Ruraux de février 2005 ouvre des perspectives intéressantes de valorisation de certains gibiers en dehors des seules périodes d'ouverture. De nouveaux marchés peuvent donc aujourd'hui être examinés pour conforter un projet de commercialisation de gibier de Sologne.

Une concertation engagée localement

Compte tenu des multiples enjeux liés à la chasse, il importe de renforcer les outils de planification et de concertation.

Différentes réflexions et actions concourent localement à la cohabitation des activités exercées en espace naturel. Elles contribuent au développement d'une vision commune et globale articulant les dimensions touristiques, économiques, environnementales :

- la mise en œuvre du programme Leader+ par le Pays de Grande Sologne¹¹ : initiation de partenariats entre gestionnaires et utilisateurs de l'espace naturel, soutien financier significatif (équilibre agro-sylvo-cynégétique, panneaux d'information sur l'utilisation de chemins ruraux, maison du cerf...)...
- l'élaboration d'une charte forestière par le CRPF,

¹¹ Afin d'informer et de faire reconnaître, au niveau national, les actions soutenues par le Pays de Grande Sologne, ce dernier a déposé, en début 2005, un dossier de candidature aux Honneurs Laurent Perrier.

- l'élaboration et la prochaine mise en œuvre du schéma départemental de gestion cynégétique par la Fédération départementale des chasseurs, même s'il est à déplorer une absence de concertation sur ce schéma, comme pour d'autres programmes départementalisés, avec les autres fédérations intéressées, pour partie, par la Sologne (propositions de gestion commune, d'ouvertures concertées...).

16. Le développement de l'économie touristique

Adossée à la Vallée de la Loire et bénéficiant d'une notoriété internationale due à la qualité cynégétique de son territoire, la Sologne est reconnue comme une destination touristique à part entière : châteaux prestigieux (Chambord, Cheverny, La Ferté Saint-Aubin...), patrimoine religieux et vernaculaire hérité du passé, espaces naturels typés... Ses résidences secondaires et sa proximité avec Paris en font une destination facile pour les week-ends et les courts séjours.

Le Pays de Grande Sologne ne bénéficie pas directement des grands flux touristiques : les châteaux à forte renommée sont inscrits dans les pays voisins et revendiquent l'identité « châteaux de la Loire ». Plus confidentiel, le Pays de Grande Sologne constitue toutefois une destination touristique à part entière.

Une spécificité touristique qui s'affirme

La première charte de développement rappelait les différents points d'accroche touristiques de la Grande Sologne. L'étude menée en 2004 par l'Observatoire économique et des territoires de Loir-et-Cher montre qu'au cours des dernières années le Pays a fortement conforté son économie touristique. Il arrive au premier rang des cinq pays du département pour les effectifs salariés, la part du secteur dans les effectifs salariés, l'indice de spécificité touristique.

Ces quelques chiffres parlent d'eux-mêmes :

- en 2003, le secteur touristique de la Grande Sologne regroupe 1 010 emplois salariés, soit 29 % des effectifs du département, faisant jeu égal avec l'agglomération blésoise et loin devant les autres pays,
- entre 1985 et 2002, 706 emplois ont été créés dans ce secteur, notamment à la suite de l'ouverture du Center Parcs à Chaumont-sur-Tharonne (soit une augmentation de 230 %) : implantation qui a largement contribué à la promotion de la Sologne (événementiel autour de l'ouverture du site),
- le tourisme concentre 14 % des emplois salariés du Pays (hors activité cynégétique), soit une proportion nettement supérieure à celle des autres pays (le Pays des Châteaux arrive en deuxième position avec moins de 9 %),
- l'indice de spécificité touristique s'élève à 1,29 en 2003, au premier rang départemental devant le Pays des Châteaux (1,21) et l'agglomération blésoise (0,90).

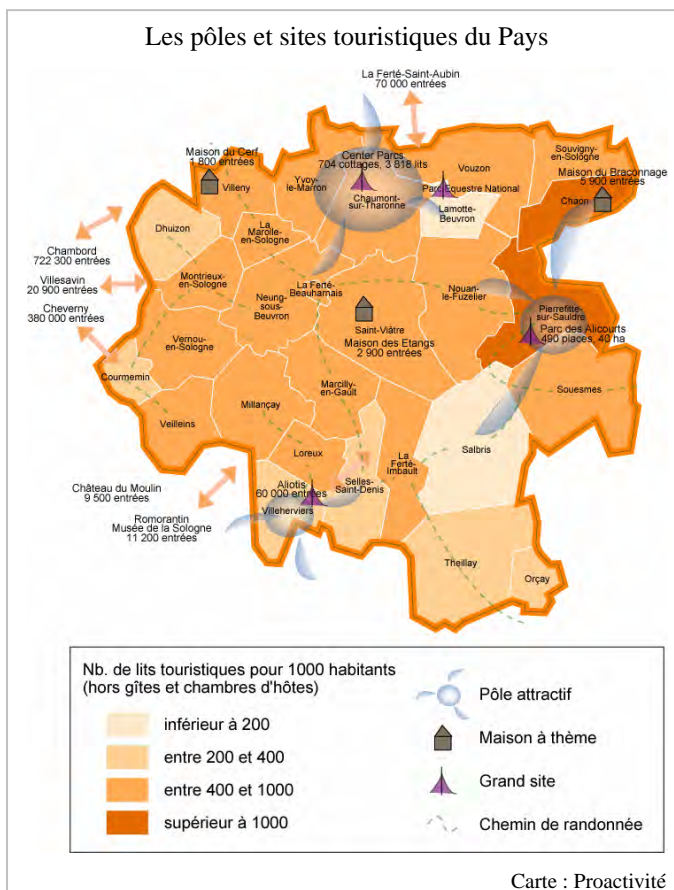
En emplois offerts comme en effectifs salariés, le tourisme dépasse maintenant l'agriculture.

Un indéniable potentiel

Au-delà de son patrimoine religieux, architectural et vernaculaire, la Grande Sologne présente une offre touristique qui s'étoffe et s'organise.

► Les maisons à thèmes

Les maisons à thèmes valorisent



chacune une ressource spécifique à la Sologne (le cerf, le braconnage, les étangs). Elles complètent une offre plus large présente sur les pays solognots voisins (la vénerie, la faune sauvage, la culture solognote). En visant une valorisation diffuse du territoire (petites structures disséminées), elles constituent une idée originale particulièrement bien adaptée aux ressources locales. Ce choix de créer plusieurs sites distincts plutôt qu'un seul pôle répond à un objectif d'aménagement et d'animation touristique de la Sologne voulu par le Pays. La taille des équipements limite toutefois l'accueil de groupes importants et pose la question du fonctionnement.

La Maison des Etangs à Saint-Viâtre est la plus ancienne (3 770 visiteurs en 2003). Ouverte en 1997, la Maison du Braconnage à Chaon a accueilli 4 870 visiteurs en 2003. La Maison du Cerf qui a été relocalisée cette année à Villeny (1 800 visiteurs en 2004) prévoit à terme 8 000 entrées. Dans chacune des maisons, un travail important de muséographie a été réalisé et permet de valoriser le patrimoine et les traditions locales. Les visites guidées sont organisées sur chacun des sites. La Maison des étangs offre, depuis cette année, des prestations en anglais et en allemand. Malgré ces efforts, le nombre d'entrées en 2005 peut sembler décevant, certainement en raison d'une campagne de promotion insuffisante alors que les partenariats récemment engagés avec Center Parcs n'ont pas encore porté leurs fruits. La mise en place prévue d'un pass valable entre les trois maisons devrait développer les visites.

Aujourd'hui, l'identification de l'offre touristique et la mise en relation des maisons restent insuffisantes. Le projet de pass n'a pas encore abouti. Le Conseil de développement mène une réflexion pour favoriser le développement de l'offre touristique du Pays de Grande Sologne. S'appuyant sur le diagnostic établi en 2005 par le Comité départemental du tourisme dans le cadre du contrat de site, cette réflexion rappelle l'identité du Pays, la nécessité d'une communication interne et externe (site portail), les difficultés de recrutement et de formation dans l'hôtellerie-restauration...

La valorisation touristique à l'échelle de la Sologne des cinq pays est également à développer.

► Les grands sites

Le Pays dispose également de trois grands sites privés permettant l'accueil des touristes :

- Center Parcs implanté depuis 1993 à Chaumont-sur-Tharonne dispose de 704 cottages avec 3 818 lits. Il affiche un taux de remplissage de 90 %, soit l'équivalent de 1,2 million de nuitées en 2002 auxquelles s'ajoutent environ 10 000 entrées à la journée. Center Parcs représente à l'année un flux de 250 000 visiteurs. De plus, la force médiatique déployée par ce complexe géré par Pierre et Vacances, à travers différents médias, contribue très largement à la notoriété touristique de la Sologne. Cette locomotive médiatique permet indirectement à d'autres sites beaucoup moins connus de bénéficier des retombées économiques indéniables. De plus, des partenariats sont en discussion pour valoriser les maisons à thèmes du Pays.
- Aliotis, l'aquarium de Sologne, créée en 1994 à Villeherviers affichait en 2004 environ 55 000 entrées, soit deux fois moins qu'en 1999. Confronté à des difficultés de mise aux normes, cet établissement a fermé fin 2005.
- le Parc des Alicourts, camping privé de quatre étoiles à Pierrefitte-sur-Sauldre dispose de 490 places.

D'autres sites sont également très attractifs, notamment à travers les manifestations d'envergure nationales ou internationales proposées : le Parc Equestre National à Lamotte-Beuvron et neuf centres équestres, la piste internationale de Karting à Salbris, le Parcours international de Ball-Trap près de Vouzon, un aéro-club, les nombreux sentiers de randonnées.

Un large panel d'activités touristiques

Les différentes formes de tourisme présentes en Grande Sologne contribuent à la richesse du territoire, c'est-à-dire à son aménagement et à son développement économique (ressources, emplois).

La valorisation des atouts patrimoniaux, l'appui aux prestations concourant à l'image touristique du Pays (hôtellerie restauration, les points d'information et d'accueil...), l'aide à la structuration de l'offre (sentiers de randonnées, maisons à thèmes,...) constituent certains des points d'attention à traiter.

Les trois communautés de communes sur le Pays devraient faciliter la mise en valeur concertée (itinéraires de randonnées, maisons à thèmes...). Une réflexion est engagée, sur la communauté de communes de la Sologne des rivières pour la création d'un office de pôle habilité à commercialiser des produits touristiques.

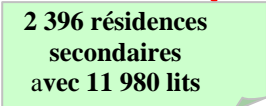

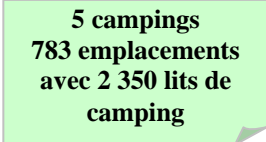
D'autre part, le Pays de Grande Sologne, aujourd'hui affranchi de la convention de partenariat signée avec le Syndicat de la Sologne à la demande par le Conseil régional, peut envisager l'élaboration de produits touristiques propres.

Un tourisme présent sous plusieurs formes et connaissant des degrés de développement inégaux

Formes de tourisme	Degrés de développement
Tourisme lié aux résidences secondaires	Ce type de tourisme est très présent sur le territoire. Il profite largement à l'artisanat et au commerce local. Il permet, par ailleurs, le maintien d'une qualité architecturale (restauration du bâti). ↗
Tourisme cynégétique	Il est développé de longue date avec la pratique des chasses à la journée (chasses commerciales ou dans un cercle amical). Si l'évolution de la pratique dans le cercle amical est difficile à apprécier, on peut toutefois noter une régression de la pratique commerciale : réduction de la période de chasse, diminution du nombre de structures, concurrence nationale et étrangère. De plus, l'offre en prestations cynégétiques en Grande Sologne est peu lisible : elle relève de médias spécialisés et ne s'inscrit pas actuellement dans une démarche globale de produits touristiques du Pays. ↘
Tourisme concentré en résidence d'accueil	Il constitue un pôle très important avec Center Parcs et d'autres structures spécialisées : domaine des Alicourts, Chalès, Courcimont... Il permet notamment l'accueil de groupes (CE, séminaires...). ↗
Tourisme de passage ou de visite	Il bénéficie probablement de la proximité de lieux extrêmement fréquentés comme les châteaux de la Loire et de l'excellente desserte autoroutière, mais les sites propres à la Grande Sologne restent des pôles de fréquentation très modeste. Il bénéficie largement aux campings toutes catégories confondues (Salbris, Neung-sur-Beuvron, Nouan-le-Fuzelier). Leur taux de remplissage reste stable alors que le niveau départemental enregistre une baisse très importante. ↘
Tourisme vert	Les promenades et randonnées à pied, à vélo ou équestres, sont en progression mais restent modestes au regard du potentiel. La capacité d'hébergement spécifique de ce tourisme est encore insuffisante ou à structurer. ↗ D'autres opportunités de tourisme de nature sont à valoriser : pêche, découverte...
Tourisme culturel	Le Pays ne compte aucune prestation du réseau « Actéon ». Le Pays ne compte qu'un seul château ouvert au public (visites limitées et encadrées). La valorisation culturelle de Grande Sologne reste limitée. L'offre culturelle seule ne peut constituer un produit d'appel pour le Pays (châteaux de la Loire proches, pas de renommée gastronomique type Gers ou Périgord...). →
Tourisme sportif	Grâce notamment à trois sites importants (Parc fédéral équestre, Karting, Le ↗

et événementiel	Rabot), le Pays reçoit de grandes manifestations nationales et internationales (équitation, karting, ball-trap). Ces manifestations participent à la notoriété de la Sologne. Une valorisation « Pays » pourrait être examinée et structurée (hébergement, promotion locale...).
-----------------	--

Un hébergement diversifié et des équipements

 <p>2 396 résidences secondaires avec 11 980 lits</p>	<p>Dans le Loir-et-Cher, 83 % des nuitées sont effectuées en hébergement non marchand (famille, amis, résidences secondaires). Avec 2 396 résidences secondaires, la Grande Sologne concentre 17 % des résidences secondaires du département. A l'échelle du Pays, elles correspondent à 14,5 % de parc total alors que leur proportion n'est que de 11,5 % dans les autres pays, 9,1 % pour le département et 7,5 % pour la région.</p> <p>Avec 11 980 lits, soit une moyenne de 395 lits de résidences secondaires pour 1000 habitants, il s'agit du mode d'hébergement dominant. Les autres pays de la région et le département disposent en moyenne de 288 et de 228 lits de résidences secondaires pour 1000 habitants.</p>
 <p>20 hôtels classés tourisme, 295 chambres avec 590 lits</p>	<p>Le parc hôtelier de Grande Sologne se caractérise par une proportion d'établissements non classés « tourisme » deux fois plus fréquente que l'ensemble du département (28 % contre 14 %).</p> <p>L'évolution du parc hôtelier de la Grande Sologne est bien orientée : 295 chambres en 2003 soit 12 chambres de plus qu'en 2000 (+4,2 %) et les nuitées progressent de 6,7 %. En comparaison, le parc du département ne s'accroît que de 14 chambres (+0,4 %) et les nuitées se développent de 2,3 %.</p> <p>Avec 590 lits dans le parc hôtelier, soit une moyenne de 19 lits d'hôtels pour 1000 habitants, la Grande Sologne est mieux pourvue que les autres pays de la région (11 lits/1000 habitants). Son taux d'équipement est proche de la moyenne départementale mais légèrement inférieur à celui du Pays des Châteaux (23 lits/1000 habitants), soit un différentiel de 60 chambres qui pourraient être construites.</p> <p>Les taux de remplissage sont assez bons du fait de la diversité des formes de tourisme (deux pôles par an : automne avec la chasse et printemps avec les autres formes). Cependant, la diminution du nombre de chasseurs, de leur pouvoir d'achat moyen et le fait que certains hôtels sont fermés le dimanche soir et n'acceptent plus les chiens entraînent une diminution des retombées économiques de cette forme de tourisme : moins de repas ou d'hébergements marchands, développement des allers/retours dans la journée, développement de la concurrence privée en pavillons de chasse, des prestations repas assurées par les traiteurs...</p>
 <p>5 campings 783 emplacements avec 2 350 lits de camping</p>	<p>Les campings de la Grande Sologne sont en plein essor : 150 nouveaux emplacements entre 2000 et 2003 (+24 %) et des nuitées progressent de 38 %. En comparaison, les campings du département sont en léger repli : -2 % pour les emplacements et -6 % pour les nuitées (2000/2002).</p> <p>Avec en équivalent de 2 350 lits de campings, soit une moyenne de 77 lits de campings pour 1000 habitants, la Grande Sologne est mieux pourvue que les autres pays de la région (43 lits/1000 habitants). Son taux d'équipement est supérieur la moyenne départementale (54 lits/1000 habitants)</p>

<p>48 gîtes ruraux avec une capacité de 107 lits</p> <p>10 structures avec 33 chambres d'hôtes</p> <p>300 lits en villages vacances + Center Parcs (3 818 lits)</p>	<p>Compte tenu de la progression du tourisme vert et au regard du potentiel de la Grande Sologne, les capacités d'accueil sont globalement insuffisantes. La densité de gîtes ruraux (48 structures) et de chambres d'hôtes (33 chambres en 2004) est faible. De plus, trop peu de ces hébergements sont thématiques alors que des activités touristiques sont proposées à proximité ou sur le site : gîte de pêche, gîte de chasse, accueil cavaliers...</p> <p>Center Parcs dispose de 704 cottages avec 3 818 lits. Il constitue, par ailleurs, le premier loueur régional de vélos, avec un parc de 3.000 vélos. Les hébergements de ce type sont plutôt centrés autour de l'axe autoroutier (est du Pays). L'ouest du Pays, malgré la proximité des châteaux (Chambord, Cheverny...) ne dispose d'aucun site de grande capacité.</p>
<p>1500 km de chemins communaux</p>	<p>Le Pays compte près de 1 500 kilomètres de chemins communaux dont plusieurs GR. L'adoption récente du PDIPR, par lequel les communes s'engagent à entretenir les chemins, a déjà permis l'élaboration de circuits sur le Pays (cartes communales et intercommunales). Avec le schéma départemental des itinéraires cyclos et, prochainement, du schéma départemental des itinéraires équestres, de nouvelles pistes de valorisation touristique sont à encourager. La mise en valeur du patrimoine faune et flore (sentiers de découverte...) reste également à développer.</p>

Un large panel d'activités touristiques

Les différentes formes de tourisme présentes en Grande Sologne contribuent à l'image et à la richesse du territoire, à son aménagement et à son développement économique.

Leviers	Questions et enjeux
Promotion	<p>Le Pays ne compte aucun office de tourisme de pôle. C'est un élément bloquant pour structurer l'offre locale et promouvoir le Pays de Grande Sologne.</p> <p>Aujourd'hui, de façon très fragmentée, sa promotion est relayée par des Offices de tourisme externes au Pays et sans labellisation Pays de Grande Sologne.</p>
Démarches et labels Qualité	<p>Différentes initiatives ont été lancées localement sans succès : « bons produits de Sologne », « Assiettes de Pays » (réseau national).</p> <p>Initiée en 2000 par le Pays des Châteaux avec l'appui de la CCI, la démarche Qualité Tourisme regroupe 136 prestataires en 2003 en Loir-et-Cher. D'autres démarches existent. Pour la prochaine charte, il pourra être examiné l'intérêt de les relayer à l'échelle du Pays.</p>
Le seul Pays entièrement solognot : force ou faiblesse ?	<p>Ce positionnement ne facilite pas la promotion touristique du Pays.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- La mise en réseau des différents pays de la Sologne sur les trois départements semble difficile à réaliser. Les différentes entités se sont employées à développer les outils de promotion propres à leur territoire (guide, site Internet), 2- Les cinq pays étaient liés par convention avec le Syndicat de la Sologne qui devait orchestrer la promotion et la communication touristique de la Sologne des trois départements. 3- En application de cette convention, le Pays de Grande Sologne n'a examiné que très récemment, les possibilités de promotion de son territoire (cartes de randonnées, guide pêche). 4- Le positionnement touristique reste à trancher : le Pays doit-il, comme ses voisins, essayer d'enraciner une politique promotionnelle sur la notion de pays ou, compte tenu de son identité purement solognote, utiliser l'appellation « Sologne ». Doit-il promouvoir les seuls sites présents sur son territoire (28 communes) ou élaborer une offre plus globale ?
Les « idées reçues »	<p>Donnée souvent abordée en matière de promotion touristique comme facteur limitant telle que l'impossible cohabitation d'activités touristiques pratiquées dans le milieu naturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la randonnée (sous toute ses formes) et l'activité cynégétique, - la découverte du patrimoine -naturel et culturel- et la propriété privée.
Les taxes de séjour	<p>Si le tourisme puise dans les ressources patrimoniales, il ne participe que très modérément à son entretien : taxe de séjour au niveau du Pays pour des actions de préservation du patrimoine ?</p>

17. Atouts, faiblesses et enjeux du Pays

Les atouts

La Sologne jouit d'une grande notoriété.

La qualité architecturale du bâti, la taille relativement modeste des bourgs solognots et l'environnement confèrent globalement à la Grande Sologne une image très attractive.

Le Pays est relativement bien desservi et facile d'accès, bénéficiant par ailleurs du tourisme de passage dans la Loire.

Le territoire est essentiellement marqué par une tendance au désenclavement. La proximité de grands pôles jouxtant le territoire du Pays participe au maintien d'un certain niveau de population (emplois, services).

En outre, la Grande Sologne est un territoire dont le patrimoine est naturellement riche, ce qui lui confère une image touristique indéniable.

Le maintien d'un certain niveau de services de proximité à la population, constitue un atout pour les petits pôles ruraux. La proximité de grands pôles urbains complète l'offre : universités, pôles hospitaliers...

Le Syndicat Mixte de Pays a su valoriser les pratiques de travail en commun pour impulser un développement local à l'échelle du Pays. Le volontarisme des communes membres permet de mettre en place les projets de développement avec des financements européens et nationaux.

Les acteurs locaux sont en effet régulièrement sollicités pour des projets ou des contrats. Cette animation du territoire est possible grâce à une forte mobilisation des acteurs du Pays, relayer notamment par un réseau de partenaires (associations, chambres consulaires).

La pratique de l'intercommunalité (trois Communautés) encore récente ne peut qu'être amenée à progresser.

Les faiblesses

L'industrie manufacturière en crise, la fermeture d'entreprises de défense, la mono-activité ou la dépendance à des sièges internationaux sont des facteurs économiques de faiblesse du Pays de Grande Sologne.

Afin de palier aux départs de ces entreprises industrielles (licenciements, savoir-faire), l'industrie ne doit pas être exclue des possibilités d'accueil de nouvelles entreprises sur les zones d'activités.

L'offre de services est menacée par la faible densité de population, comprise entre 10 et 26 hab/km² suivant les cantons, contre 50 hab/km² au niveau départemental. Par ailleurs, cette faiblesse tend à s'accroître et à porter préjudice aux personnes âgées de plus en plus nombreuses. En effet, le vieillissement de la population nécessite de développer toujours plus de services à la population, notamment dans le domaine de la santé et des services à domicile. La présence proche de pôles urbains importants et bien équipés pourrait accentuer ce déséquilibre déjà naissant.

Par ailleurs, le Pays, dans ses franges ouest et nord, se positionne comme terre d'accueil pour des familles issues et travaillant sur les agglomérations périphériques. Ceci implique la nécessaire réflexion sur la création ou l'aménagement de nouvelles structures d'accueil pour la petite enfance (scolaire et périscolaire) ainsi que sur des équipements socioculturels.

Ces deux thématiques (petite enfance et services à la personne) seront plus largement traitées dans le cadre de l'étude sur les services à la population que le Pays engagera prochainement et dans le cadre de la démarche Pacte Territorial pour l'Emploi.

Certaines communes limitrophes du Pays s'inscrivent dans des bassins de vie dont les pôles sont extérieurs (Orléans, Vierzon, Romorantin-Lanthenay).

Si la Sologne est reconnue internationalement, la notion de « Pays de Grande Sologne » n'est absolument pas perçue du point de vue touristique (destination touristique, promotion). Deux alternatives : le Pays de Grande Sologne développe une campagne promotionnelle (seul ou à travers ses partenaires) pour asseoir l'intitulé « Pays de Grande Sologne » (coût, moyen), soit il décide de surfer sur l'appellation reconnue « Sologne » pour développer ses produits propres au Pays.

La notoriété de la Sologne souvent attachée à l'activité cynégétique ne doit pas masquer :

- l'évolution concurrentielle avec d'autres régions françaises ou étrangères pour exercer cette activité,
- la promotion d'autres formes de valorisation de l'espace solognot (découverte, pêche, randonnées...) et des formes d'hébergement.

La pratique de l'intercommunalité (trois Communautés) est récente. La promotion économique du Pays semble être insuffisante pour émanciper le territoire de sa mono activité.

2^{ème} Partie :

La Stratégie de Développement du Pays

1. Les attentes à l'égard de la charte révisée

Au terme de l'évaluation du premier Contrat Régional de Pays, il convient de préciser les grandes lignes de la future charte, de formuler les orientations prioritaires du Pays et de définir sa stratégie en matière de développement et d'aménagement du territoire.

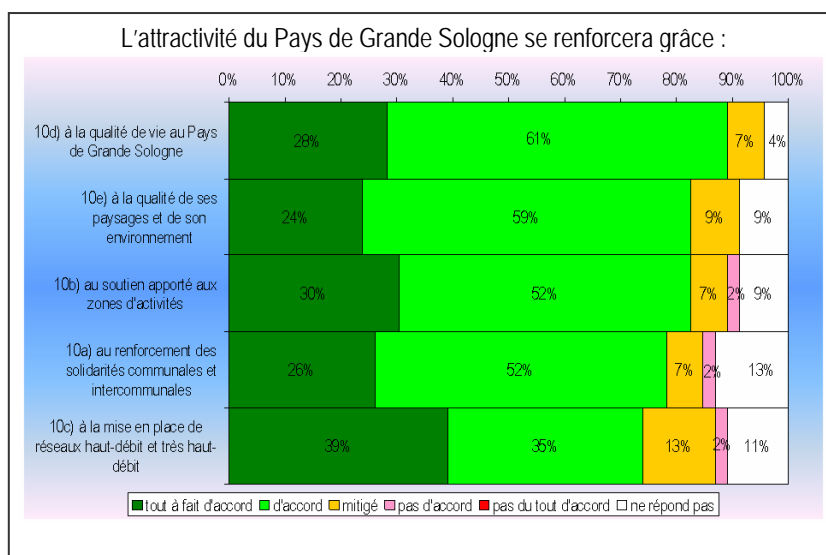
La Charte révisée doit prendre en compte la vision que les acteurs du Pays ont des principaux enjeux. Pour cela, les membres des Commissions thématiques et ceux du Conseil de développement ont été consultés. Leurs avis ont été recueillis à l'aide d'un questionnaire dont les résultats sont présentés ci-dessous.

Les facteurs d'attractivité du Pays

Les réponses au questionnaire ont été fournies lors des Assises de Grande Sologne en mai 2005 par une cinquantaine de représentants du Pays. Elles permettent notamment d'identifier les facteurs d'attractivité du territoire, tels que perçus par les acteurs du Pays.

Pour les personnes interrogées, l'attractivité se renforcera sur la période 2005-2010 grâce :

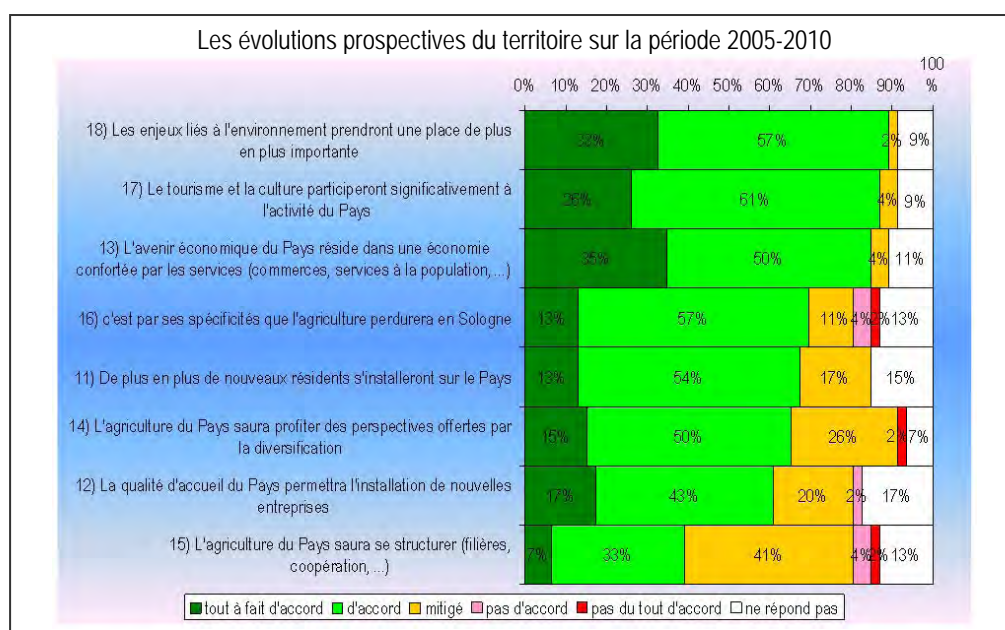
- à la qualité de vie au Pays (89 % d'accord),
- à la qualité de ses paysages et de son environnement (83 %),
- au soutien apporté aux zones d'activités (83 %),
- au renforcement des solidarités communales et intercommunales (78 %),
- à la mise en place de réseaux haut débit et très haut débit (74 %).



Les évolutions et les enjeux à prendre en compte

Parmi les évolutions à prendre en compte pour la période 2005-2010, certaines sont perçues comme constituant des enjeux importants. Citons par ordre d'importance :

- l'environnement prendra une place de plus en plus importante, pour 89 % des personnes interrogées,
- le tourisme et la culture participeront significativement à l'activité du Pays, pour 87 %,
- l'avenir économique du Pays réside dans une économie confortée par les services (commerces, services à la population,...), pour 85 %,
- c'est par ses spécificités que l'agriculture perdurera en Sologne, pour 70 %,
- de plus en plus de nouveaux résidents s'installeront sur le Pays, pour 67 %,
- l'agriculture du Pays saura profiter des perspectives offertes par la diversification, pour 65 %,
- la qualité d'accueil du Pays permettra l'installation de nouvelles entreprises, pour 61 %,
- l'agriculture du Pays saura se structurer (filières, coopération,...), pour 39 %,



Ces résultats révèlent la place importante des enjeux de valorisation liés à l'environnement et au tourisme. Ils confirment la justesse du choix du programme Leader+ et préfigurent l'intérêt d'un pôle d'excellence rurale lié à ces thèmes.

Les priorités pour la nouvelle charte

Les actions qui apparaissent les plus prioritaires pour la nouvelle charte et qui sont plébiscitées par neuf personnes sur dix portent sur :

- la promotion et le soutien des activités économiques, pour 89 %,
- la structuration de l'offre touristique, pour 89 %,
- la mise en valeur du patrimoine culturel et bâti, pour 87 %,
- le renforcement du maillage des services aux personnes, pour 87 %,
- l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat, pour 83 %,
- les équipements et les services TIC, pour 80 %,
- la structuration et la mise en réseau des acteurs du Pays, pour 80 %,

- la gestion et la mise en valeur de l'environnement (ressources naturelles et paysages), pour 78 %,
- la mise en place de formations adaptées aux besoins des entreprises, pour 74 %,
- l'organisation des transports, pour 74 %,
- le développement des équipements, des services et des activités sportives et culturelles, pour 70 %.

Les secteurs d'activités prioritaires

Le classement des activités prioritaires reflète à la fois le potentiel de développement des secteurs, leur capacité à créer des emplois et leur poids dans le tissu économique du Pays. Les priorités déclarées recèlent nécessairement un caractère composite dont la moyenne correspond au classement suivant :

- le commerce et l'artisanat, pour 96 %, par leur importance dans le tissu économique,
- les services, pour 91 %, en raison de leur rôle dans la qualité de vie,
- le tourisme, pour 87 %, car il contribue à valoriser les richesses locales,
- la sylviculture pour 80 %, en raison de sa place dans l'occupation du territoire,
- l'industrie, pour 76 %, par la spécificité industrielle de l'économie solignote,
- l'activité cynégétique, en raison de la renommée qu'elle confère au Pays, pour 76 %,
- l'agriculture, pour 65 %,
- la pisciculture, pour 63 %,
- l'entretien de l'espace, pour 30 %.

Atelier d'évaluation et d'actualisation de la Charte du Pays de Grande Sologne, le 23 mai 2005



Les équipements et les services prioritaires

La dernière question concerne les équipements et les services aux personnes qui sont par ordre de priorité :

- les lieux d'accueil pour les personnes âgées (maisons de retraite,...), pour 91 %,
- les lieux d'accueil pour la petite enfance (crèche, halte garderie,...), pour 76 %,
- les systèmes et services de transports : transports collectifs, à la demande, taxis collectifs,... pour 72 %,
- les maisons de médecins (regroupement de services médicaux), pour 72 %,
- les équipements culturels, pour 70 %,
- les équipements sportifs, pour 65 %,
- les centres de loisirs, pour 63 %,
- l'accès et la formation aux nouvelles technologies : établissements publics numériques, pour 61 %,
- les maisons de l'emploi, pôle social, pour 57 %,
- les maisons des services publics (regroupement de services publics), pour 54 %.

Avant d'examiner la structure et le contenu de la future charte de développement, il importe de tirer parti des enseignements de la charte précédente et, notamment, de préciser un certain nombre de recommandations.

Les efforts à entreprendre pour le deuxième contrat régional de Pays

Les enseignements tirés de l'évaluation du premier contrat proposent les bonnes pratiques à reconduire et les points à améliorer, gages de succès du prochain contrat.

- **Les bonnes pratiques à reconduire**

- la recherche permanente d'une amélioration de la qualité environnementale des équipements et de leur fonctionnement en lien avec les exigences de la Région,
- la conciliation entre une approche pragmatique d'aménagement du territoire et le maintien de la qualité de vie locale.

- **Les points à améliorer**

Il s'agit de proposer pour le deuxième contrat régional de Pays une démarche cherchant à diffuser les pratiques d'excellence et notamment :

- l'affirmation de projets innovants dans les domaines des services de proximité, de la culture et du développement économique et touristique,
- le renforcement des coopérations et des solidarités intercommunales et intercommunautaires.

2. Du diagnostic à la formulation des objectifs stratégiques

Les enjeux du Pays de Grande Sologne

Les instances du Pays de Grande Sologne - Commissions thématiques, Conseil de développement et Bureau - ont fait converger leurs avis sur les principaux enjeux à prendre en compte dans la charte révisée.

L'identité et le positionnement de la Grande Sologne, le rôle du Pays dans les enjeux de coopération

L'identité de la Grande Sologne, son positionnement et ses relations avec les agglomérations proches (Orléans, Vierzon, Romorantin-Lanthenay et Blois) et le rôle du Pays dans les coopérations territoriales internes et externes constituent des enjeux prioritaires.

Au cours des dernières années, le paysage institutionnel local et à proximité a beaucoup changé. Les communautés ont été constituées et ont pris leur essor en mutualisant certaines des compétences. Les communes de La Ferté-Saint-Cyr et de Thoury se sont retirées du Pays pour être en cohérence avec leur périmètre communautaire. Aujourd'hui, les agglomérations proches exercent sur le territoire de Grande Sologne une pression et un pouvoir d'attraction avec des réponses en matière d'aménagement et de développement qui s'élaborent dorénavant au sein des nouvelles coopérations intercommunales, notamment les communautés et les SCoT. Il importe que le Pays soit associé à ces instances.

En s'appuyant sur la première Charte de développement, le Pays a mis en place ses propres structures de coopération et de concertation, notamment le Conseil syndical et le Conseil de développement. Il s'est doté d'outils qui n'auraient pas pu être développés à une autre échelle : Contrat régional de Pays, ORAC, Leader+, Pôle d'excellence rurale.

Aujourd'hui, à l'occasion de la révision de la Charte, après avoir croisé leurs points de vue et s'être interrogés sur les enjeux de coopération liés aux évolutions institutionnelles, les représentants du Pays ont tenu à afficher un certain nombre de points d'accord.

- Le rôle du Syndicat Mixte du Pays est réaffirmé dans sa mission d'animation des projets transversaux, de mobilisation et de coordination des acteurs publics et privés. Avec la première charte, le Pays a démontré son rôle majeur dans les initiatives de coopération. Cette mission sera poursuivie et approfondie en favorisant la mise en valeur des ressources locales (patrimoine naturel et culturel, forêt, étangs, activités cynégétiques, agriculture, attrait touristique, spécificité rurale...) et l'articulation entre les différents projets d'aménagement et de développement. Le Pays doit notamment poursuivre et développer les coopérations et les partenariats avec les territoires proches, en particulier avec les Pays voisins sur des enjeux communs.
- Le Pays confirme également son rôle comme acteur privilégié pour faciliter et pour guider le partenariat et la contractualisation de l'aménagement et du développement entre les collectivités territoriales, l'État et l'Europe.
- La Charte révisée constitue un document commun permettant d'orienter et d'accompagner le développement, l'aménagement ainsi que la cohésion territoriale, économique, sociale et culturelle de la Grande Sologne.

L'accompagnement du développement économique

Le second enjeu concerne l'attractivité économique du Pays et son potentiel de développement.

Le diagnostic a rappelé les catastrophes économiques qui ont frappé le territoire et qui affectent encore certaines communes du sud du Pays. Aujourd'hui, au-delà des pertes enregistrées, il importe d'organiser de façon solidaire la transition vers une économie diversifiée et plus largement ouverte sur le secteur des services. La disparition des poids lourds industriels (Matra et GIAT) doit aussi être appréhendée comme une opportunité pour construire un tissu économique diversifié et résistant aux futurs aléas conjoncturels.

Pour être solidaire et partagé, le développement doit mobiliser toutes les instances locales et s'appuyer sur les coopérations avec les partenaires externes (Chambres consulaires, Conseil général, Conseil régional, Etat,...). Le Pays doit également favoriser un aménagement et un développement équilibrés entre les trois pôles économiques du territoire et accompagner les bassins d'emplois en difficulté, notamment celui de Salbris.

Le Pays continuera à rechercher la valorisation des ressources locales (patrimoine naturel et culturel, forêt, étangs, agriculture, activités cynégétiques, attrait touristique, spécificité rurale...) et poursuivra son effort en faveur d'un développement économique compatible avec une gestion durable de l'espace. Les activités directement liées au territoire (agriculture, sylviculture activités cynégétiques, pisciculture) doivent bénéficier d'une attention particulière, notamment à travers le suivi de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Parmi les actions incontournables, le soutien à la transmission-reprise des activités viables et l'amélioration de la qualité d'accueil sur les pôles existants seront poursuivies.

Parmi les outils de développement, la classification en Zone de Revitalisation Rurale de la quasi-totalité des communes (à l'exception de Courmemin, Veilleins, Villeherviers) devra être exploitée (exonération de la taxe professionnelle pour les entreprises, exonération des charges sociales pour les associations,...).

Les services à la population

Le troisième enjeu concerne la qualité de vie locale et l'attractivité du Pays à travers les services à la population.

Les services de proximité sont particulièrement développés en Grande Sologne, avec une forte densité d'artisanat et de petits commerces. La population est desservie à 90 % en commerces de proximité, notamment en alimentation et en boulangerie. Le tissu productif est également caractérisé par une part très importante d'établissements de services aux particuliers.

Le diagnostic a montré que les dynamiques démographiques du Pays étaient en retrait par rapport à celles des autres territoires, avec toutefois des évolutions différenciées selon les communes. La population augmente au nord avec l'arrivée de ménages actifs avec enfants (pression résidentielle provenant d'Orléans et de Blois) et diminue légèrement au sud (conséquence de la fermeture de GIAT). Par ailleurs, la Grande Sologne enregistre un départ important de jeunes qui vont poursuivre leurs études ou qui vont chercher un premier emploi en dehors du Pays. Parallèlement, les nouveaux arrivants sont plus âgés avec pour conséquence un vieillissement plus accentué de la population.

Ces évolutions démographiques, la tradition de destination touristique et de villégiature de la Grande Sologne et la proximité de pôles urbains dotés d'équipements et de services (Orléans, Blois, Romorantin-Lanthenay, Vierzon) doivent être prises en compte dans la réflexion sur les services à la population. Celle-ci doit être menée à l'échelle des différents bassins de vie et en relation avec le développement économique du Pays.

Pour attirer et maintenir localement les entreprises, les salariés, les jeunes et les personnes âgées, la qualité du cadre de vie constitue un objectif primordial. La couverture et la qualité de l'offre en matière de services à la population contribuent de façon déterminante à cet objectif.

La vocation touristique du Pays

La vocation touristique de la Grande Sologne est largement confirmée à travers de nombreux indicateurs : le nombre et l'ampleur des manifestations organisées en relation avec les différents équipements (Parc Equestre National à Lamotte-Beuvron, piste internationale de Karting à Salbris...), la présence de sites d'hébergement majeurs (Parc des Alicourts, Center Parc), un parc de résidences secondaires important, une spécificité touristique de l'emploi local...

Par ailleurs, la Sologne bénéficie d'une notoriété internationale due à la qualité cynégétique de son territoire. Elle constitue une destination touristique à part entière : châteaux prestigieux (Chambord, Cheverny, La Ferté Saint-Aubin...), patrimoine religieux et vernaculaire hérité du passé, espaces naturels typés...

Il s'agit de poursuivre et d'approfondir la valorisation touristique du territoire qui constitue une destination attrayante pour les week-ends et les courts séjours. On s'appuiera sur les atouts uniques du Pays et sur sa proximité des pôles urbains (500 000 habitants) et du bassin parisien.

La réponse à l'appel à projets pour la mise en place d'un pôle d'excellence rurale vise en partie à valoriser la dimension touristique du Pays.

La valorisation du patrimoine naturel et culturel

La poursuite de la valorisation du patrimoine naturel et culturel constitue également un enjeu déterminant pour la Grande Sologne. Dès sa création, le Pays s'est attaché à développer et à valoriser ses nombreuses richesses patrimoniales.

Le programme européen Leader+ « mieux connaître, mieux gérer, mieux valoriser » a contribué de façon très significative à la prise de conscience de l'importance des richesses locales et à leur valorisation (maisons à thèmes, parcours de découverte...).

Pour les acteurs locaux, le programme Leader+ constitue une réponse adaptée pour la préservation et de la valorisation des ressources naturelles. Il importe que ce programme soit poursuivi et approfondi au-delà de son échéance à la fin 2006.

Les études réalisées pour la mise en place un Parc Naturel Régional n'ont pas débouché à ce jour.

La réalité du pays de Grande Sologne :

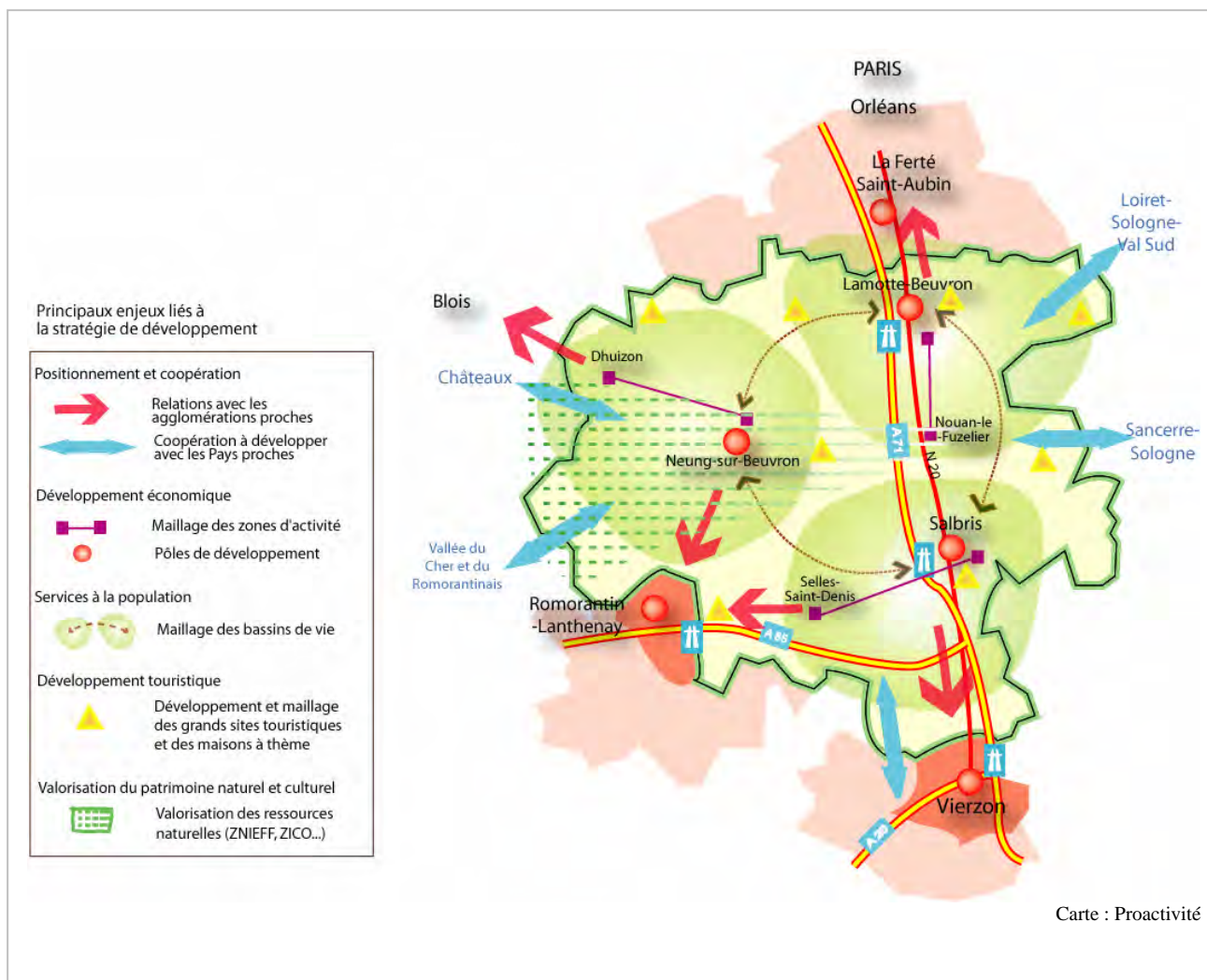
Le pays s'inscrit sur 28 communes représentant quelques 30.000 habitants.

La capacité du pays (équipe d'animation réduite, budget dédié aux actions propres du pays...) ne permet pas d'envisager d'opérations lourdes (ex. multiplication de programmes d'actions, promotion touristique importante...).

Cette configuration ne permet pas également de spatialiser les enjeux de façon bien tranchée : ainsi, pour le développement économique, considérant également le contexte national, toute création d'emplois sera examinée avec attention quelque soit la zone d'implantation sur le

pays. Il en va de même pour le maintien d'activités traditionnelles, garantes de l'entretien de l'espace solognot.

Principaux enjeux liés à la stratégie de développement du Pays de Grande Sologne



La formulation des objectifs stratégiques

La Charte révisée du Pays de Grande Sologne s'inscrit en continuité avec celle adoptée en 1998. Dans ce premier document quatre orientations avaient été retenues : conforter et valoriser la qualité de l'espace solognot, conforter le tissu économique du Pays, améliorer la qualité des services à la population, s'engager dans une intercommunalité plus riche.

Pour la Charte de deuxième génération, les représentants du Pays ont décidé de conserver les objectifs de développement durable initialement adoptés. Ils ont choisi de les regrouper sous la forme de deux objectifs stratégiques répondant aux enjeux identifiés :

- **favoriser un développement solidaire**
- **renforcer et valoriser l'identité solognote**

Le premier objectif, relatif au développement solidaire, répond notamment aux enjeux du développement économique et social.

Le second objectif, relatif à la valorisation de l'identité solognote, répond aux enjeux de la valorisation du patrimoine naturel et culturel ainsi qu'à la vocation touristique du territoire.

La mise en œuvre de ces deux objectifs doit permettre d'affirmer que :

- le pays s'engage dans une politique de développement durable : volet économique, volet social, volet environnemental, en organisant une mobilisation des acteurs,
- le pays de Grande Sologne constitue un territoire attractif capable d'offrir à ses habitants une certaine qualité de vie et d'accueillir de nouveaux résidents (entreprises, touristes...).

L'ambition du Pays

L'ambition du Pays résume et donne un sens aux orientations stratégiques choisies. Elle s'appuie sur la valorisation des atouts et des spécificités du territoire. Elle propose un objectif partagé et s'inscrit dans le cadre d'une vision prospective et stratégique de la Grande Sologne.

En continuité avec la précédente ambition, les représentants du Pays ont décidé de choisir l'ambition suivante :

« *La Grande Sologne : Terre d'identité et de qualité* »

3. La stratégie de développement du Pays

La Charte révisée : les axes, les mesures et les projets d'actions retenus

La Charte révisée se décline selon deux objectifs stratégiques, six axes et quinze mesures. Elle débouche sur cinquante-trois projets d'actions qui constituent le référentiel stratégique pour la définition de programmes opérationnels. Leur ordre de présentation, présenté sous forme synthétique par un graphe d'objectifs (cf. fin de document) ne préfigure en aucune façon les priorités qui seront retenues dans des futures contractualisations.

NB : Il importe effectivement de rappeler que la Charte de développement constitue un document d'orientation élaboré en réponse aux différents enjeux du territoire. Comme pour la Charte initiale, cette version révisée doit servir de cadre de référence à différents accords de contractualisation (Contrat de Pays, ORAC, PER, FEADER, FEDER...) qui, eux, devront être plus ciblés. La politique territoriale qui sera retenue dans le second contrat régional de Pays ne constitue que l'une des applications de la Charte. Le second contrat sera défini de façon resserrée autour de quelques axes et projets structurants correspondant à la fois aux attentes du Pays et aux objectifs d'aménagement et de développement du Conseil régional.

Objectif 1 : Favoriser un développement solidaire

Axe 1 : Accompagner les mutations du tissu économique

Mesure 1 : Assurer le maintien et l'adaptation du tissu économique local

Les fermetures successives de GIAT et de Matra ont eu un effet catastrophique sur l'économie locale. Il importe d'accompagner les mutations et l'adaptation du tissu économique du Pays et de soutenir notamment les TPE et les PME.

- **Action 1 : Soutenir la transmission et la reprise des PME et des entreprises artisanales et commerciales viables.** Au cours des cinq à dix prochaines années, une forte proportion de chefs d'entreprises issus de la génération du baby-boom partira à la retraite. Si l'on souhaite pérenniser localement les activités et les emplois associés, il importe d'accompagner ce mouvement. Plusieurs dispositifs portés par différents acteurs existent : ORAC, Loir-et-Cher initiatives (prêts à 0 %), salon de la reprise d'entreprises...
- **Action 2 : Accompagner le développement des entreprises dans les différents dispositifs d'innovation et de mise aux normes des équipements (ORAC,...).** Les différents dispositifs d'innovation et de mise aux normes contribuent à la modernisation et au développement des PME et des entreprises artisanales et commerciales. Le Pays facilitera la diffusion de l'information sur ces outils en relation avec les acteurs et dispositifs existants : ORAC, Chambres consulaires...
- **Action 3 : Favoriser le maintien du tissu économique de proximité (commerce de bouche...) et des services à la population.** Le tissu commercial et artisanal de proximité tout comme les services à la population (école, médecins, La Poste...) sont essentiels à la qualité de vie locale et à l'attractivité économique et résidentielle du territoire. Le Pays veillera au maintien d'un bon maillage de ces services.

Mesure 2 : Créer un cadre favorable au maintien, au développement et à l'implantation des entreprises

- **Action 4 : Soutenir la mise en place de services partagés (formations, restaurants d'entreprise, crèches, salles de visioconférence,...) et d'équipements de télécommunication haut débit.** La mise en place de services partagés à destination des entreprises renforce l'attractivité du territoire et conforte le tissu économique local. Le Pays cherchera à accompagner les porteurs de projets dans le développement de services créateurs d'emplois. L'équipement en moyens de communication de très haut débit constitue un facteur d'attractivité incontournable. France Telecom s'est engagé dans son plan ZAE à raccorder chaque demande au haut débit (de 2 à 10 Mbit/s) et au très haut débit pour les zones stratégiques labellisées PARCQ. Dans le cas des réseaux d'accès sans fil Wimax ou WiFi, des solutions doivent être testées et mises en place avec l'appui des collectivités locales. Deux licences Wimax seront attribuées à l'échelle régionale à partir de septembre 2006.
- **Action 5 : Améliorer la gestion énergétique dans les zones d'activité.** La gestion énergétique dans les zones d'activité constitue un service partagé qui devra être aidé spécifiquement en relation avec d'autres dispositifs nationaux (Ademe) ou européens. A l'horizon des prochaines années, comme à moyen et long terme, le coût relatif des énergies fossiles non renouvelables ne devrait pas baisser. Le renforcement de l'attractivité économique des territoires passe donc par le recours aux énergies renouvelables et par l'amélioration de la gestion énergétique.
- **Action 6 : Favoriser la diversification du développement économique.** La fermeture successive des établissements du GIAT et de Matra a montré la fragilité et le risque d'un tissu économique concentré et mono industriel. Aujourd'hui il importe de favoriser un développement centré sur des TPE et PME industrielles et du secteur des services. La classification ZRR de la majorité des communes devrait constituer un facteur attractif pour des entreprises.
- **Action 7 : Conforter le développement d'une offre de construction valorisant le style et les matériaux solognots.** Les entreprises locales du bâtiment font preuve d'un réel dynamisme s'appuyant à la fois sur une demande locale (résidences secondaires, collectivités territoriales...) et extérieure (agglomérations proches et région parisienne). Un savoir faire local lié au style solognot existe (rénovation de maisons à ossature en bois, briques pleines...) et s'appuie sur les ressources locales (filière bois...). Il importe de conforter l'ensemble de la filière « matériaux – construction – style solognot » à travers différents dispositifs (charte architecturale et paysagère,...).
- **Action 8 en transversal : Se doter des outils de suivi et d'analyse.** Le Pays se dotera et diffusera des informations et des outils d'analyse économique, touristique ou de services au public (plate-forme Pilote 41 en relation avec l'Observatoire des territoires).

Axe 2 : Affirmer la cohésion du Pays

Mesure 3 : Affirmer le rôle du Pays dans le développement des coopérations locales et élargies (EPCI, associations, entreprises, Europe,...)

Le Pays cherchera à développer les coopérations intercommunales et intercommunautaires en Grande Sologne et en relation avec les territoires et les agglomérations proches afin d'améliorer les synergies et les complémentarités.

- **Action 9 : Favoriser le développement des projets intercommunaux et intercommunautaires.** La couverture du Pays en intercommunalités est quasi achevée.

Le Pays cherchera à favoriser les coopérations au sein des communautés et entre communautés, y compris en relation avec des acteurs externes au Pays.

- **Action 10 : Associer tous les acteurs (collectivités, associations, entreprises,...) dans une démarche solidaire.** Le Pays a su développer une expertise dans les réponses aux appels à candidatures auprès d'institutions nationales (DIACT) et européennes en associant les différents acteurs locaux (conseil de développement, élus...). Cette expérience doit être confortée pour assurer la mise en œuvre de nouvelles procédures.

Mesure 4 : Favoriser un développement équilibré et solidaire

Le maintien d'un bon niveau de services et d'équipements dans les villages et les bassins de vie contribue à la qualité de vie locale, notamment pour les personnes les moins mobiles (jeunes, personnes âgées, chômeurs...). Il convient de garantir un maillage équilibré du territoire en maintenant une offre de services de proximité et une bonne accessibilité aux équipements collectifs.

- **Action 11 : Favoriser les concertations avec les agglomérations extérieures : politique du logement, des services de santé, de l'emploi, de l'éducation.** Le Pays favorisera les échanges et les concertations avec les agglomérations proches pour définir un schéma de services à cette échelle.
- **Action 12 : Veiller à un bon équilibre de l'aménagement et du développement du Pays (rééquilibrage à l'ouest...).** Le projet de développement du Pays doit veiller à garantir un bon maillage des équipements au sein du Pays et un bon équilibre entre les territoires : services à la population, économie touristique...

Mesure 5 : Mettre en place une stratégie de communication à l'échelle du Pays

La Sologne jouit d'une forte identité et d'une notoriété internationale, notamment à travers ces activités cynégétiques. Le Pays cherchera à améliorer la notoriété et l'attractivité, notamment à des fins économiques et touristiques, à travers la mise en place d'une stratégie de communication. Celle-ci se déclinera notamment sur le territoire à travers le balisage des principaux sites.

- **Action 13 : Conforter les actions de communication et de promotion touristique.** Le Pays utilisera les outils de communication nécessaires à une promotion innovante du territoire en relation avec les partenaires habituels : site portail, guides thématiques, offices de tourisme...
- **Action 14 : Renforcer la qualité de l'accueil des entreprises et des nouveaux résidents.** Le Pays doit apparaître attractif pour attirer les chefs d'entreprises, leurs salariés ainsi que de nouveaux résidents : conforter l'information, l'image du territoire...
- **Action 15 : Baliser les sites patrimoniaux et les sites d'intérêt touristique.** Le Pays définira une stratégie de balisage des principaux sites patrimoniaux et sites d'intérêt touristique. Il œuvrera autant que possible en cohérence avec la stratégies des autres pays de la Sologne (cohérence de la signalétique et de l'utilisation du logo Sologne (roseaux),...).

Axe 3 : Améliorer la qualité de vie

Mesure 6 : Optimiser la couverture en équipements collectifs

L'accessibilité des équipements collectifs constitue une composante importante de la qualité de la vie locale et de l'attractivité du territoire. Pour cela, il importe de favoriser un aménagement équilibré du territoire.

- **Action 16 : Favoriser la mise en place d'une offre de services adaptée aux besoins de la petite enfance et des personnes dépendantes.** L'étude sur les services à la population permettra de préciser les besoins en matière de services et d'équipements pour les personnes les plus fragiles, notamment la petite enfance (haltes-garderies, pédiatre...) et les personnes dépendantes (âgées et handicapées).
- **Action 17 : Maintenir et développer les lieux de culture et d'expression : salles des fêtes, salles associatives, foyers ruraux, bibliothèques,...** Le Pays poursuivra et complétera les initiatives développées dans la première Charte afin de conforter son offre en qualité et en couverture.
- **Action 18 : Maintenir et développer les équipements sportifs.** Le Pays poursuivra et complétera ici aussi les initiatives développées dans la première Charte pour conforter son offre en matière d'équipements sportifs.
- **Action 19 : Maintenir les permanences et services sociaux et de santé.** En fonction des besoins, le Pays pourra favoriser la création ou le maintien des permanences, accompagner les regroupements des services et soutenir les initiatives en faveur d'une optimisation de la couverture en matière de santé (médecins généralistes...).
- **Action 20 : Compléter le maillage en Technologies de l'Information et de la Communication.** La couverture du territoire et l'accessibilité aux TIC constituent des objectifs d'aménagement incontournables (économie, services publics...). Le Pays veillera au développement des infrastructures et des équipements de communication haut débit et très haut débit et à la bonne couverture du territoire par le réseau de téléphonie mobile de 2^{ème} et de 3^{ème} génération (UMTS, HSDPA). Il accompagnera aussi la création d'espaces multimédias et le déploiement des dispositifs de formation à l'Internet.

Mesure 7 : Soutenir les acteurs de l'animation du territoire

La vie associative solognote est intense et s'exprime à travers de nombreuses activités et événements tout au long de l'année : manifestations sportives et culturelles, randonnées à thèmes, formations, expositions artistiques, ateliers, cinéma.

- **Action 21 : Soutenir les projets d'animation et de services portés par des associations ou des collectivités.** Le Pays apportera son soutien en relation avec les communes et avec les intercommunalités.
- **Action 22 : Accompagner les projets innovants en faveur de la mobilité territoriale.** Les difficultés de mobilité concernent plus particulièrement les populations les plus dépendantes (jeunes, seniors, handicapés...). Le Pays soutiendra les initiatives et aux projets innovants permettant d'améliorer la mobilité.

Axe 4 : Répondre aux demandes spécifiques en matière de logement

Mesure 8 : Renforcer la qualité et la capacité des hébergements pour les personnes âgées et dépendantes

La capacité et la qualité des hébergements disponibles pour les personnes âgées et dépendantes sont des éléments de qualité de vie très importants pour la population locale.

- **Action 23 : Favoriser le développement de la qualité de l'offre aux personnes âgées : maisons de retraite, Marpa, maisons de santé (extension, médicalisation, salle de motricité,...).** Dans le cadre de l'étude sur les services à la population, le Pays fournira notamment une évaluation de l'offre d'hébergements et de services de maintien à domicile à prévoir pour les prochaines années.
- **Action 24 : Favoriser le maintien à domicile : adaptation du logement privé aux handicaps, développement de services rattachés aux structures existantes (maisons de retraite,...).** Le Pays favorisera le maintien à domicile et le développement d'offres innovantes.

Mesure 9 : Développer des offres de logement spécifiques

Le Pays cherchera également à favoriser le développement des offres de logements sociaux pour les populations les moins favorisées, notamment les apprentis, les stagiaires et les personnes en difficulté. Un appui sera également apporté pour la réalisation du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

- **Action 25 : Favoriser l'intégration des jeunes dans la vie active sur le Pays : favoriser l'accueil des stagiaires et apprentis.** Le Pays favorisera la création de logements adaptés aux besoins des populations jeunes. Il incitera aussi au développement de solutions innovantes.
- **Action 26 : Accompagner la mise à disposition de logements pour les personnes en difficulté.** Le Pays accompagnera les programmes locaux en faveur du logement social.
- **Action 27 : Réaliser le schéma départemental d'accueil des gens du voyage.** Le Pays apportera un appui aux territoires devant mettre en place des aires d'accueil pour les gens du voyage.

Objectif 2 : Renforcer et valoriser l'identité solognote

Axe 5 : Renforcer la préservation et la gestion du patrimoine naturel et culturel et favoriser sa valorisation

Mesure 10 : Poursuivre les efforts en faveur de la qualité de l'espace solognot

La charte révisée poursuit l'amélioration de la qualité de l'espace solognot à travers un programme qui se décline selon les différents milieux et ressources : forêt, espace agricole, zones humides, gestion de l'eau, espace cynégétique, paysages.

- **Action 28 : Accompagner l'amélioration de la gestion de l'espace forestier.** La gestion forestière est effective sur la majorité des propriétés qui suivent à 86 % des plans simples de gestion (obligatoires pour les propriétés d'au moins 25 hectares). L'élaboration de la charte forestière en 2006 fournira des recommandations sur l'amélioration de la gestion de l'espace forestier, notamment concernant l'évacuation des bois, en relation avec les autres usages de la forêt. Les actions à mener distingueront les actions directes auprès des propriétaires forestiers et des coopératives et indirectes auprès des autres acteurs (chasseurs, randonneurs...).
- **Action 29 : Favoriser le maintien et la gestion de l'espace agricole.** l'activité agricole est une composante essentielle dans l'entretien et la valorisation de l'espace solognot. le maintien et la restauration d'îlots agricoles doivent être soutenus, notamment à travers une gestion de la densité animale « gibier » : protection des îlots cultivés par des bandes de cultures à gibier, gestion cynégétique, paysagère ou forestière des friches... Des prestations de services en faveur de l'entretien de l'espace et de la gestion des intrants pourront être favorisées.
- **Action 30 : Soutenir la restauration et la gestion des zones humides.** Les zones humides constituent des écosystèmes délicats qui participent à l'équilibre écologique global. Il convient notamment de poursuivre les actions de sensibilisation et de restauration des zones humides (préservation des habitats, intérêt piscicole, lutte contre les espèces invasives...).
- **Action 31 : Améliorer la gestion de la ressource en eau et l'interconnexion en eau potable.** La Grande Sologne présente un réseau hydrographique relativement faible en gabarit mais dense : Sauldre, Beuvron, Cosson, Naon, Rère ainsi que le canal de la Sauldre. Il importe de soutenir les activités de gestion liées à l'eau, notamment à travers les deux syndicats de rivière présents sur le Pays.
- **Action 32 : Favoriser l'entretien et l'organisation de l'espace support de l'activité cynégétique.** Les activités cynégétiques constituent une composante essentielle pour l'entretien de l'espace solognot. Les amorces de partenariats initiés entre propriétaires, gestionnaires et utilisateurs de l'espace naturel doivent être poursuivis.
- **Action 33 en transversal : Fédérer les acteurs pour assurer l'entretien des paysages identitaires.** Au-delà de son unité écologique, la Sologne offre une mosaïque de paysages - résultant notamment des activités humaines traditionnelles - qu'il convient de mieux valoriser à travers les outils de planification et de concertation : valorisation des friches, charte forestière, schéma cynégétique, guide de bonnes pratiques de gestion de l'espace naturels, Rencontres Intersolognotes... Il importe de maîtriser la dérive

paysagère liée au phénomène de l'engrillagement et de renforcer les outils de planification ou de concertation entre acteurs.

Mesure 11 : Favoriser le maintien et l'adaptation des exploitations agricoles

En 2000, le Pays comptait encore 327 exploitations agricoles à titre principal. La vocation agricole de certaines surfaces a disparu, bien souvent au profit de l'enfrichement. Malgré un caractère rural, certaines communes ne comptent plus aucun agriculteur à titre principal (Souesmes, Salbris). La déprise agricole reste depuis deux à trois décennies une caractéristique forte de l'agriculture de la Grande Sologne.

- **Action 34 : Favoriser l'aide à l'équipement.** Pour faire face aux marchés et aux contraintes de filières, la mise aux normes des exploitations agricoles est impérative.
- **Action 35 : Conforter et valoriser les filières agricoles du territoire.** L'activité agricole du Pays se répartit entre plusieurs productions (lait, bovin, ovins, fruits rouges, légumes). Il est nécessaire de conforter l'activité agricole, créatrice de richesses. Il s'agira notamment d'accompagner l'évolution des différentes productions en soutenant la modernisation des exploitations, la rationalisation des outils et l'organisation de filières et de micro-filières courtes (fruits rouges, asperge, agneau, laine de mouton, grains...) intégrant la production et la commercialisation des produits du terroir dans les réseaux de distribution de proximité (marchés, commerces locaux, vente à la ferme).
- **Action 36 : Favoriser la diversification agricole.** La diversification des cultures et des activités recouvre différentes formes, notamment la pluriactivité, la transformation et la vente des produits de l'exploitation, l'accueil à la ferme et l'agriculture biologique. Ces initiatives seront encouragées pour valoriser les savoir-faire locaux et contribuer à inscrire l'activité agricole dans la démarche de développement touristique du Pays.

Mesure 12 : Maîtriser la gestion de l'énergie et promouvoir les ressources locales

Le Pays propose d'améliorer la gestion de l'énergie et de promouvoir les ressources locales liées à l'agriculture et à la sylviculture en favorisant notamment le recours aux bioénergies et le développement de la filière bois.

- **Action 37 : Favoriser les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables.** Les entreprises artisanales, agricoles et industrielles produisent un certain nombre de déchets liés à leur activité. Le Pays soutiendra les projets en faveur de la gestion et de la valorisation des déchets et de la biomasse. Les énergies renouvelables peuvent aussi constituer de nouveaux débouchés pour l'activité agricole, notamment à travers les projets de production de biocarburant. Cette action sera également accessible à la population qui souhaitera, en relation avec les aides du Conseil général, du Conseil régional et de l'Ademe, mettre en place des dispositifs d'économie d'énergie et d'utilisation d'énergies renouvelables (chauffe-eau solaire,...). Des actions de sensibilisation et de promotion des économies d'énergie seront encouragées (visite de la chaufferie au bois de la maison de retraite intercommunale à Neung-sur-Beuvron,...).
- **Action 38 : Soutenir le développement d'une filière bois.** Au-delà de l'aspect bois-construction, le Pays soutiendra les projets en faveur d'une utilisation du bois local comme source d'énergie alternative renouvelable autour de projets inscrits sur le territoire et permettant la mise en place de filières courtes.

- **Action 39 : Contribuer à l'organisation de la filière « gibier ».** Il importe de soutenir la structuration de cette filière, notamment à travers la création d'une plate-forme de collecte et de transformation du gibier.

Mesure 13 : Encourager la valorisation du patrimoine solognot

Il importe de poursuivre l'effort de valorisation du patrimoine solognot entrepris dans la première charte. Il s'agit de poursuivre la mise en valeur du patrimoine bâti, de compléter l'équipement des sites, d'accompagner le développement des activités cynégétiques et de favoriser les synergies entre les partenaires utilisateurs de l'espace.

- **Action 40 : Restaurer et mettre en valeur le patrimoine local.** Le Pays favorisera la restauration et la mise en valeur du patrimoine local identitaire : caquetoirs,...
- **Action 41 : Soutenir l'offre culturelle locale.** L'offre culturelle du Pays est diversifiée. Il repose à la fois sur des manifestations de qualité, un patrimoine architectural exceptionnel, une offre muséographique, des animations,... La structuration de l'offre culturelle et la mise en réseau des acteurs favoriserait l'émergence d'un projet culturel à l'échelle du territoire et améliorerait la promotion des différentes initiatives.
- **Action 42 : Compléter l'équipement des sites pour favoriser la pratique et l'initiation aux activités récréatives : parcours de pêche, de chasse, zones humides,...** L'équipement de certains sites (maisons à thèmes,...) a permis la mise en valeur touristique et pédagogique de certains éléments identitaires de la Sologne. Il importe de poursuivre ces initiatives et de favoriser les partenariats entre acteurs.
- **Action 43 en transversal : Favoriser les échanges et les synergies entre les partenaires solognots utilisateurs de l'espace.** Les échanges entre les différents utilisateurs de l'espace seront là aussi encouragés afin de conforter des projets fédérateurs transversaux (culture-tourisme-nature...). Exemple : les « randonnées de la Saint-Hubert » pour favoriser les relations entre chasseurs et randonneurs.

Axe 6 : Confirmer la vocation touristique du Pays

Mesure 14 : Développer et diversifier l'offre d'hébergements

La vocation touristique du Pays s'affirme. Il convient d'accompagner le développement et la qualité des structures d'accueil et d'hébergement pour renforcer le potentiel touristique du Pays.

- **Action 44 : Accompagner le développement d'hébergements touristiques thématiques : randonneurs (pédestres, équestres, cyclistes), pêche, chasse...** Il s'agit de favoriser le développement d'une offre en hébergement valorisant l'identité et l'image du Pays : matériels et équipements spécifiques...
- **Action 45 : Développer la capacité globale en hébergement touristique : gîtes d'étapes, halte-camping-car,...** Le Pays accompagnera le développement de la capacité d'hébergement.
- **Action 46 : Favoriser la mise en place de démarche qualité.** Il conviendra d'accompagner la recherche de la qualité des structures d'hébergement : niveau de confort, accueil étrangers, familles et handicapés...

Mesure 15 : Valoriser à des fins touristiques les ressources naturelles, patrimoniales et culturelles

Les actions de valorisation touristique des ressources naturelles, patrimoniales et culturelles ont été importantes à travers la précédente charte. Il convient de les développer et de les approfondir en ciblant sur des populations familiales et en s'appuyant sur des produits phares (activités de randonnées pédestres, équestres, cyclos...) en relation avec les partenaires privés et publics.

- **Action 47 : Mettre en place des produits de découverte destinés aux enfants et aux familles.** Les produits et parcours mis en place devront s'appuyer sur les richesses existantes : arboretums, parcours de découverte (nature, culture, architecture), chemins de randonnées touristiques...
- **Action 48 : Favoriser la mise en place des projets fédérant les différents pôles.** Différentes actions viseront à favoriser la mise en réseau des équipements et des pôles. Il s'agira notamment de compléter les itinéraires de randonnées en mettant l'accent sur les pistes cyclables et en développant, en association avec les partenaires privés et publics, un ensemble d'itinéraires (« Sologne à vélo ») permettant de relier les pôles touristiques. Ces actions fourniront aussi l'occasion de développer une offre diversifiée s'appuyant sur les thématiques les plus porteuses (nature et découverte, famille, saveurs et gastronomie...) avec des projets et des partenariats innovants (location de vélo, CAT pour la réparation de vélo, hébergements à thèmes...).
- **Action 49 : Valoriser l'offre du Pays à partir d'événementiels importants.** Il s'agit de tirer parti de manifestations importantes au rayonnement national et international (Parc Fédéral Equestre, Le Rabot, Karting de Sologne...).
- **Action 50 : Compléter et mettre en réseau les maisons à thème.** Les maisons à thèmes (le cerf, le braconnage, les étangs) valorisent les ressources de la Sologne et complètent une offre présente sur les pays solognots voisins (la vénerie, la faune sauvage, la culture solognote). Il importe de conforter leur action par une mise en réseau avec d'autres prestataires locaux (restaurateurs, hébergeurs...).
- **Action 51 : Soutenir les actions en faveur d'un meilleur accueil des visiteurs : touristes étrangers, personnes handicapées, enfants (produits pédagogiques).** Le Pays soutiendra les initiatives et les efforts visant à diversifier et à compléter les offres auprès de certaines cibles : personnes handicapées, enfants, touristes étrangers...
- **Action 52 : Conforter les initiatives en faveur d'une meilleure promotion des activités spécifiques à la Sologne.** Il s'agira de mettre en avant les spécificités de la Sologne (découverte de la nature, chasse, pêche...) en développant des actions avec les partenaires locaux privés et publics (OTSI, CDT...) : présence sur les salons, sur les sites Internet...
- **Action 53 : Conforter et professionnaliser les acteurs locaux : équipements, OTSI...** Il importe d'accompagner les professionnels du tourisme dans l'amélioration de la qualité de leurs prestations. En suscitant des actions de formation et la mise en place d'une charte de qualité, il s'agit de fédérer les prestataires autour de la satisfaction de la clientèle touristique. Ces actions permettront de renforcer la notoriété touristique du Pays et de l'identifier comme une destination de qualité.

**Graphe d'objectifs
de la Charte révisée
du Pays de Grande Sologne**

